

# Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la République de Moldova 2025-2028

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

# **Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la République de Moldova 2025-2028**

CM(2024)172  
7 novembre 2024

*Document préparé par la Direction de la coordination des programmes*

*Document approuvé par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe  
le 19 novembre 2024 (CM/Del/Dec(2024)1512/2.4)*

## RÉSUMÉ

Le Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la République de Moldova 2025-2028 (le « Plan d'action ») est un instrument de programmation stratégique qui vise à mieux harmoniser la législation, les institutions et les pratiques du pays avec les normes européennes dans les domaines des droits humains, de l'État de droit et de la démocratie et, ce faisant, à aider le pays à satisfaire aux obligations qui lui incombent en tant qu'État membre du Conseil de l'Europe. Il sera mis en œuvre dans le cadre des Principes de Reykjavik pour la démocratie par lesquels les États membres se sont engagés à « travailler ensemble pour protéger et promouvoir les trois principes fondamentaux, interdépendants et inaliénables de la démocratie, de l'État de droit et des droits de l'homme, tels qu'ils sont consacrés par le Statut du Conseil de l'Europe et par la Convention européenne des droits de l'homme<sup>1</sup> ».

Les priorités du Plan d'action tiennent compte des décisions, résolutions, recommandations, constatations, conclusions de rapports et avis du Comité des Ministres (CM), de l'Assemblée parlementaire (APCE), du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (Congrès), du Commissaire aux droits de l'homme (le Commissaire), de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) et du Groupe d'États contre la corruption (GRECO) du Conseil de l'Europe, ainsi que des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme (Cour européenne) qui concernent la République de Moldova. Fondé sur les priorités stratégiques du Conseil de l'Europe telles qu'elles sont exposées dans la [Déclaration de Reykjavik – Unis autour de nos valeurs](#), le Plan d'action se concentre sur les domaines dans lesquels l'Organisation peut offrir des avantages concurrentiels.

Le Plan d'action tient compte également des recommandations formulées dans l'avis de la Commission européenne sur la demande d'adhésion de la République de Moldova à l'Union européenne (UE), publié en juin 2022, ainsi que du rapport analytique sur l'alignement du pays sur l'acquis de l'UE, élaboré par la Commission européenne en février 2023. Il intègre en outre les constatations et recommandations du rapport de la Commission européenne sur la République de Moldova publié en novembre 2023, dans lequel la Commission recommande au Conseil européen d'ouvrir des négociations d'adhésion avec le pays et de surveiller les progrès et la conformité dans tous les domaines liés à l'ouverture des négociations. Enfin, le Plan d'action est conforme aux priorités du programme national de réforme de la République de Moldova. Le 25 juin 2024, l'UE a tenu la première conférence intergouvernementale au niveau ministériel et a ouvert les négociations d'adhésion avec la République de Moldova. Cette conférence faisait suite à la décision du Conseil européen des 14 et 15 décembre 2023 d'ouvrir les négociations d'adhésion avec la République de Moldova et à l'approbation par le Conseil, le 21 juin 2024, du [cadre des négociations](#), conformément à la méthodologie révisée en matière d'élargissement. En aidant la République de Moldova à mettre en œuvre les normes du Conseil de l'Europe, le Plan d'action contribuera également à soutenir le processus d'adhésion à l'UE.

Dans le cadre de ce Plan d'action, le Conseil de l'Europe et les autorités de la République de Moldova sont convenus de s'appuyer sur des programmes de coopération pour mener conjointement des réformes qui ont pour but de renforcer la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme (Convention) et de la jurisprudence de la Cour européenne au niveau national, notamment en intégrant tous les cours pertinents du Programme européen de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (HELP) ; d'harmoniser la législation et les pratiques nationales en matière de lutte contre la discrimination avec les normes européennes ; de promouvoir l'égalité de genre ; de renforcer l'indépendance et l'obligation de rendre compte du système judiciaire ; de renforcer la législation et les pratiques électorales ; de poursuivre la réforme des systèmes pénal, de probation et de prévention de la criminalité ; d'améliorer la fourniture de soins de santé dans les établissements fermés, notamment les soins de santé mentale et le traitement des patients civils et médico-légaux ; de mettre en œuvre une stratégie nationale globale de lutte contre la drogue axée sur les droits humains ; d'améliorer la conformité des pratiques nationales avec les normes européennes dans le domaine des médias et d'Internet ; d'améliorer la qualité de la démocratie locale ; de renforcer la protection des droits économiques et sociaux ; de poursuivre le développement des politiques de jeunesse ; et de faciliter la participation de la société civile à la prise de décision à tous les niveaux.

Le Plan d'action comprendra, le cas échéant, une dimension parlementaire dans le but d'accroître l'impact des mesures du Parlement de la République de Moldova et d'aider ses membres à se les approprier. Les projets qui visent à modifier la législation devraient bénéficier d'échanges collégiaux entre les membres du Parlement de la République de Moldova et les parlementaires d'autres États membres sur leur expérience en la matière.

<sup>1</sup> Les Principes de Reykjavik pour la démocratie font partie de la « [Déclaration de Reykjavik – Unis autour de nos valeurs](#) », adoptée lors du 4e Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe qui s'est tenu à Reykjavik les 16 et 17 mai 2023.

La mise en œuvre du Plan d'action peut être complétée par des projets de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB). Cette banque, qui peut cofinancer les projets d'investissement à forte valeur sociale qui ont été approuvés par le gouvernement moldave, fournit déjà une assistance à la République de Moldova sous forme de subventions et de prêts.

Le présent Plan d'action tire profit des réalisations du précédent Plan d'action pour la République de Moldova 2021-2024, qui s'est traduit par : le renforcement des capacités institutionnelles du Mécanisme national de prévention et du Bureau de l'Avocat du peuple (Médiateur), la protection accrue des droits humains des réfugiés et des migrants, une amélioration des mesures de prévention et de lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, un renforcement des capacités de protection des enfants contre la violence, le renforcement de la capacité du Conseil de l'égalité à lutter contre la discrimination conformément aux normes européennes, l'amélioration de l'évaluation du fonctionnement des tribunaux grâce à une meilleure collecte, analyse et communication des statistiques judiciaires, une amélioration du cadre juridique dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, une amélioration de la gestion et des soins de santé dans les prisons et une facilitation de l'accès à des services de traitement de la toxicomanie de qualité, une amélioration des soins de santé mentale et des soins aux patients dans les établissements psychiatriques, ainsi qu'un renforcement des capacités du service de probation, l'amélioration des capacités des acteurs du secteur des médias, une réglementation électorale améliorée, conformément aux normes électorales du Conseil de l'Europe, des droits sociaux renforcés qui permettent aux personnes appartenant à des groupes vulnérables d'accéder à l'enseignement général/professionnel et à l'emploi, un resserrement du dialogue entre les autorités nationales et locales et un mécanisme de consultation amélioré, l'avancement du processus visant à promouvoir un programme de gouvernement ouvert qui comprend également une composante locale, le renforcement des capacités du Congrès des pouvoirs locaux de la République de Moldova pour suivre et évaluer la réforme de l'administration publique dans le pays, le renforcement des capacités des professeurs d'éducation civique et d'histoire et l'intégration de programmes sur la citoyenneté démocratique dans le système d'enseignement secondaire, le renforcement de la capacité institutionnelle du Bureau de l'Agent du gouvernement pour surveiller l'exécution des arrêts de la Cour européenne au niveau national, et la conformité du cadre national de détention provisoire et de condamnation pénale avec les normes européennes.

Le Plan d'action a pour but d'aider la République de Moldova à réaliser les [Objectifs de développement durable des Nations Unies](#) (ODD) et à mettre en œuvre le [Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030](#), notamment les objectifs 1, 3, 4, 5, 8, 10, 11, 13, 15 et 16.

Les besoins de financement globaux pour ce Plan d'action sont estimés à 30 millions d'euros. Bien qu'un financement à hauteur de 8 millions d'euros (26,7 % des besoins estimés) ait été garanti en novembre 2024, un financement supplémentaire est essentiel pour mettre pleinement en œuvre les actions prioritaires identifiées pour la période 2025-2028.

Le Conseil de l'Europe et la République de Moldova poursuivront leur coopération dans le but d'améliorer les cadres législatifs existants, d'assurer leur mise en œuvre effective et de renforcer les capacités des institutions nationales afin de rapprocher la législation et la pratique nationales des normes européennes pour promouvoir les droits humains, renforcer l'État de droit et garantir les principes démocratiques de gouvernance.

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>RÉSUMÉ</b> .....	<b>2</b>
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	6
<b>PARTIE I - INTRODUCTION</b> .....	<b>8</b>
1.1 GÉNÉRALITÉS .....	8
1.1.1 La République de Moldova et le Conseil de l'Europe.....	8
1.1.2 Valeur ajoutée des programmes d'assistance technique du Conseil de l'Europe .....	9
1.1.3 Principaux résultats du (des) plan(s) d'action précédent(s) .....	10
1.1.4 Le processus de consultation.....	13
1.2 OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION .....	13
<b>PARTIE II - ACTIONS PROPOSÉES POUR LA PÉRIODE 2025-2028</b> .....	<b>15</b>
2.1 GARANTIR LES DROITS HUMAINS ET LES LIBERTÉS FONDAMENTALES.....	15
2.1.1 Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme .....	17
2.1.2 Mise en œuvre effective de la Convention européenne des droits de l'homme au niveau national .....	18
2.2 PROMOUVOIR LA JUSTICE SOCIALE, LA SANTÉ ET UN ENVIRONNEMENT DURABLE .....	19
2.2.1 Mise en œuvre effective de la Charte sociale européenne .....	21
2.2.2 Les droits humains en biomédecine et en santé .....	23
2.2.3 Qualité des médicaments et soins de santé .....	23
2.2.4 Protection de l'environnement et droits humains .....	24
2.2.5 Entreprises et droits humains.....	25
2.2.6 Secrétariat de la Banque de développement du Conseil de l'Europe.....	26
2.3 AGIR POUR L'ÉGALITÉ, LA DIVERSITÉ ET LE RESPECT.....	26
2.3.1 Égalité de genre - Violence à l'égard des femmes et violence domestique - Traite des êtres humains .....	28
2.3.2 Anti-discrimination, diversité et inclusion - Roms et Gens du voyage - Minorités nationales, langues régionales ou minoritaires - LGBTI - Migrants.....	32
2.3.3 Droits des enfants .....	35
2.4 RENFORCER LA CONFIANCE DANS LES INSTITUTIONS PUBLIQUES .....	37
2.4.1 Indépendance et efficacité de la justice.....	37
2.4.2 Prisons – Police – Privation de liberté .....	39
2.5 VEILLER À LA SÛRETÉ, LA SÉCURITÉ ET L'INTÉGRITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET DES PERSONNES .....	42
2.5.1 Corruption et blanchiment de capitaux .....	42
2.5.2 Défis numériques : Cybercriminalité – Protection des données .....	45
2.5.3 Intégrité et gouvernance du sport.....	46
2.6 ANCRER LES VALEURS DÉMOCRATIQUES DANS LES SOCIÉTÉS EUROPÉENNES .....	47
2.6.1 Liberté d'expression et d'information – Sécurité des journalistes.....	49
2.6.2. Démocratie locale .....	51
2.6.3. Gouvernance et dialogue démocratiques – Société civile - Élections .....	53
2.6.4 Éducation .....	56

2.6.5 Jeunesse .....	57
2.6.6 Culture et patrimoine culturel .....	58
<b>PARTIE III - MISE EN ŒUVRE.....</b>	<b>59</b>
3.1 MÉTHODOLOGIE.....	59
3.1.1 Une approche fondée sur les droits humains .....	59
3.1.2 Enseignements tirés de l'expérience acquise.....	63
3.1.3 Gestion des risques et durabilité .....	65
3.2 CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES .....	65
3.3 COORDINATION .....	69
3.4 FINANCEMENT.....	69
3.5 GOUVERNANCE .....	71
<b>ANNEXE I : CADRE LOGIQUE DU PLAN D'ACTION DU CONSEIL DE L'EUROPE POUR LA REPUBLIQUE DE MOLDOVA 2025-2028 .....</b>	<b>72</b>
<b>ANNEXE II : REGISTRE DES RISQUES .....</b>	<b>92</b>
<b>ANNEXE III : TABLEAU FINANCIER .....</b>	<b>98</b>
<b>ANNEXE IV : SOURCES/DOCUMENTS PERTINENTS .....</b>	<b>99</b>

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

APCE	Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
BIDDH	Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme
CALM	Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de Moldova
CCPE	Conseil Consultatif des Procureurs Européens
CEB	Banque de développement du Conseil de l'Europe du Conseil de l'Europe
CEC	Commission électorale centrale
CEDS	Comité européen des droits sociaux
CEPEJ	Commission européenne pour l'efficacité de la justice
Charte	Charte sociale européenne
CM	Comité des Ministres du Conseil de l'Europe
Comité de Lanzarote	Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels
Commissaire	Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe
Commission de Venise	Commission européenne pour la démocratie par le droit
Congrès	Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe
Convention	Convention européenne des droits de l'homme
Convention d'Istanbul	Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique
Convention d'Oviedo	Convention sur les Droits de l'Homme et la biomédecine
Convention de Berne	Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe
Convention de Budapest	Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité
Convention de Lanzarote	Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels
Convention de Macolin	Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation de compétitions sportives
Convention de Saint-Denis	Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives
Convention de Tromsø	Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics
Cour européenne	Cour européenne des droits de l'homme
CPT	Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants
CSJ	Cour suprême de justice
DEQM	Direction européenne de la qualité du médicament & soins de santé
DPC	Direction de la coordination des programmes du Conseil de l'Europe
ECD/EDH	Éducation à la citoyenneté démocratique et éducation aux droits de l'homme
ECRI	Commission européenne contre le racisme et l'intolérance
EFP	Enseignement et formation professionnels
EPNFD	Entreprises et professions non financières désignées
GR-DEM	Groupe de rapporteurs sur la démocratie
GRECO	Groupe d'États contre la corruption

GRETA	Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains
GREVIO	Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique
Groupe Pompidou	Groupe de coopération internationale du Conseil de l'Europe sur les drogues et les addictions
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
HELP	Programme européen de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (Conseil de l'Europe)
JUSTAT	Système d'information automatisé, disponible en ligne, qui peut être utilisé pour consulter et analyser des données statistiques sur le système judiciaire
LBC/FT	Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
LGBTI	Personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes
MONEYVAL	Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
ODD	Objectifs de développement durable des Nations Unies
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisations de la société civile
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
PGO	Partenariat pour un gouvernement ouvert
Plan d'action	Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la République de Moldova 2021-2024
PMM	Méthodologie de gestion de projet du Conseil de l'Europe
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
Poursuites-bâillons	Poursuites stratégiques contre la mobilisation publique
StratCom	Centre de communication stratégique et de lutte contre la désinformation
UE	Union européenne
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

## PARTIE I - INTRODUCTION

### 1.1 GÉNÉRALITÉS

#### 1.1.1 LA REPUBLIQUE DE MOLDOVA ET LE CONSEIL DE L'EUROPE

La République de Moldova est devenue le 36<sup>e</sup> État membre du Conseil de l'Europe le 13 juillet 1995. Le pays a de ce fait souscrit et convenu de respecter plusieurs engagements spécifiques, énumérés dans l'[Avis 188 \(1995\)](#) de l'Assemblée parlementaire.

La République de Moldova a accepté les obligations qui incombent à tous les États membres en vertu de l'article 3 du Statut<sup>2</sup>, à savoir : le respect des principes d'une démocratie pluraliste et de la prééminence du droit et le respect du principe en vertu duquel toute personne placée sous sa juridiction doit jouir des droits humains et des libertés fondamentales.

À ce jour le pays a signé et ratifié 110<sup>3</sup> conventions et protocoles du Conseil de l'Europe, notamment la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote) et la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine (Convention d'Oviedo). Il est également soumis à un certain nombre de mécanismes du Conseil de l'Europe, notamment ceux de la Cour européenne des droits de l'homme (Cour européenne), du Comité des ministres du Conseil de l'Europe (CM), de l'Assemblée parlementaire (APCE), du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (Congrès), du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe (le Commissaire), de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise), de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT), du Groupe d'États contre la corruption (GRECO), du Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL), du Comité européen des droits sociaux (CEDS), du Groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO), du Comité des parties à la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Comité de Lanzarote) et du Groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA). La République de Moldova est membre de la Banque de développement (CEB) du Conseil de l'Europe depuis 1998. La République de Moldova a adhéré à l'Accord partiel élargi sur le Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, qui a été établi par une résolution du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe en mai 2023.

La République de Moldova bénéficie de programmes de coopération avec le Conseil de l'Europe depuis 2006. Les programmes antérieurs soutenus par l'Union européenne (UE) visaient à accompagner le processus de réforme du système judiciaire, à faciliter l'accès à la justice, à combattre la criminalité économique, à renforcer la cyber-résilience et lutter contre la discrimination, les discours et les crimes de haine. De même, les contributions volontaires des États membres du Conseil de l'Europe ont permis de réaliser des projets qui ont pour but de mettre en œuvre un système de justice pénale respectueux des droits humains, de renforcer les réformes des systèmes pénitentiaires et de probation, de lutter contre la corruption, d'améliorer les pratiques électorales et de protéger les droits des groupes vulnérables, notamment, mais sans s'y limiter, les femmes, les enfants, les migrants et les réfugiés. Plusieurs plans d'action élaborés en vue de soutenir les réformes démocratiques menées en République de Moldova pour les périodes 2013-2016, 2017-2020 et 2021-2024 ont fourni un cadre de coopération plus stratégique avec le Conseil de l'Europe.

Le 3 mars 2022, la République de Moldova a déposé une demande d'adhésion à UE et s'est vu accorder le statut de pays candidat à l'UE en juin 2022. Le 12 décembre 2023, le Conseil européen a salué les progrès importants accomplis par la République de Moldova dans la réalisation des objectifs d'adhésion face à la guerre d'agression en cours de la Fédération de Russie contre l'Ukraine et aux attaques hybrides contre la République de Moldova elle-même. Dans son rapport, le Conseil européen a déclaré que de nouveaux progrès en matière de réforme, notamment dans les domaines de l'État de droit, de la justice et des droits fondamentaux, seraient nécessaires pour que le pays puisse progresser sur la voie de l'adhésion. Le Conseil européen des 14 et 15 décembre 2023 a décidé d'ouvrir des négociations avec la République de Moldova. Il a été invité à adopter le cadre de négociation d'adhésion pour la République de Moldova lorsque les mesures énoncées dans les recommandations de la Commission de novembre 2023 auront été adoptées.

<sup>2</sup>. Traité instituant le Conseil de l'Europe, <https://rm.coe.int/1680716109>

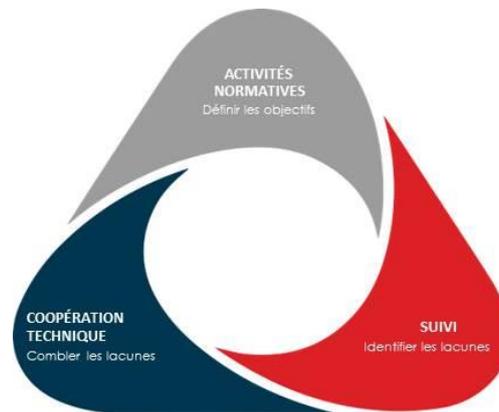
<sup>4</sup>. Bureau des Traités du Conseil de l'Europe, [Liste des traités pour la République de Moldova : signatures avec ratification et Liste des traités pour la République de Moldova : signatures sans ratification.](#)

Le 25 juin 2024, l'UE a tenu la première conférence intergouvernementale au niveau ministériel pour ouvrir les négociations d'adhésion avec la République de Moldova. La décision de l'UE d'accorder le statut de candidat à la République de Moldova a ouvert la voie au développement de la coopération en cours et au lancement de nouveaux projets visant à aider le pays à faire face aux nouveaux enjeux et à soutenir son programme de réformes en vue de l'adhésion, fondé sur les normes du Conseil de l'Europe. La perspective d'adhésion du pays à l'UE et le [cadre des négociations](#) convenu avec l'Union sont des facteurs qui joueront un rôle déterminant dans la définition des priorités de la coopération. Ils se concentreront sur les critères de référence qu'il a l'intention d'atteindre et tiendront compte des recommandations des organes de suivi et de consultation du Conseil de l'Europe et de la jurisprudence de la Cour européenne.

Le Conseil de l'Europe reste le mieux placé pour accélérer l'intégration du pays dans l'UE et pour soutenir la mise en œuvre de réformes ambitieuses visant à progresser vers cet objectif.

### 1.1.2 VALEUR AJOUTEE DES PROGRAMMES D'ASSISTANCE TECHNIQUE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Il est souligné dans la « [Déclaration de Reykjavik – Unis autour de nos valeurs](#) » que les programmes de coopération du Conseil de l'Europe font partie intégrante du « triangle stratégique » propre à cette Organisation : activités normatives, suivi, coopération. L'élaboration de normes juridiquement contraignantes s'accompagne d'une surveillance de leur mise en œuvre assurée par des organes de suivi indépendants et par d'autres mécanismes. Elle se complète également d'une coopération technique visant à en faciliter l'application. Les mesures du Conseil de l'Europe sont conçues et mises en œuvre dans des domaines où l'Organisation jouit d'une expérience notable.



**Figure 1 : Triangle stratégique du Conseil de l'Europe**

Le présent Plan d'action s'appuie dans une large mesure sur les décisions, les résolutions, les recommandations, les constatations et les conclusions des rapports et avis les plus récents des mécanismes de suivi et des organes consultatifs spécialisés du Conseil de l'Europe, ainsi que sur les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme (Cour européenne) qui concernent la République de Moldova. Il tient aussi compte des Principes de Reykjavik pour la démocratie et des rapports annuels de la Secrétaire Générale sur la situation de la démocratie, des droits humains et de l'État de droit en Europe. En outre, il est élaboré sur la base des réalisations du précédent Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la République de Moldova 2021-2024 et présente les priorités des réformes du pays, notamment celles qui sont énoncées dans l'Accord d'association entre l'Union européenne et la République de Moldova, ainsi que dans l'avis de la Commission européenne sur la demande d'adhésion de la République de Moldova à l'Union européenne et le rapport analytique de la Commission européenne de février 2023. Le document intègre également les conclusions et recommandations du rapport de la Commission européenne sur la République de Moldova publié en novembre 2023, dans lequel la Commission recommande au Conseil d'ouvrir des négociations d'adhésion avec le pays et de surveiller les progrès et la conformité dans tous les domaines liés à l'ouverture des [négociations](#).

Lors de l'élaboration du présent Plan d'action et des caractéristiques de la coopération technique qui viennent à l'appui des réformes, les lacunes pointées du doigt par les institutions, les mécanismes de suivi et les organes consultatifs spécialisés du Conseil de l'Europe ont été prises en considération ; les sources et tous les documents pertinents sont énumérés à l'annexe IV.

Les conventions pertinentes du Conseil de l'Europe et d'autres instruments de l'Organisation ont aussi servi de référence pour les domaines de coopération compris dans ce Plan d'action.

### 1.1.3 PRINCIPAUX RESULTATS DU (DES) PLAN(S) D'ACTION PRECEDENT(S)

Le présent Plan d'action tient compte des résultats du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la République de Moldova 2021-2024 en ce qui concerne les six composantes transversales résumées ci-dessous.

#### Garantir les droits humains et les libertés fondamentales

- Au cours de la période 2021-2022, le ministère de la Justice a bénéficié d'un important soutien d'experts qui lui a permis de modifier le Code de procédure pénale et le Code pénal conformément aux recommandations du Conseil de l'Europe et de rapprocher le cadre national de la détention provisoire et de la condamnation pénale des normes européennes.
- En 2022, le parlement a adopté des amendements à la loi pour renforcer la capacité et l'efficacité du Bureau de l'Avocat du peuple. Le Programme de développement stratégique du Bureau de l'Avocat du peuple 2023-2030, préparé avec l'assistance du Conseil de l'Europe, a été adopté en 2023.
- En 2023, le Conseil de l'Europe a aidé les autorités de la République de Moldova à créer un groupe de travail interinstitutionnel placé sous l'égide du Bureau du Procureur général chargé de prévenir et de combattre la torture et les mauvais traitements.

#### Promouvoir la justice sociale, la santé et un environnement durable

- Une évaluation des besoins réalisée par le Conseil de l'Europe en 2023 a permis aux autorités nationales de mieux connaître les lacunes et les insuffisances qui existent dans le domaine des droits sociaux, notamment celles qui concernent les droits du travail et les droits en matière d'emploi des personnes issues de groupes vulnérables.
- Les juges, les professionnels de la justice et les agents publics de la République de Moldova ont désormais une meilleure compréhension de la jurisprudence du Comité européen des droits sociaux (CEDS) et sont capables de l'appliquer dans la pratique.
- Les inspecteurs du travail ont amélioré leur connaissance des normes nationales et internationales, notamment celles de la Charte sociale européenne, dans le domaine de l'inspection du travail.

#### Agir pour l'égalité, la diversité et le respect

- La République de Moldova a ratifié la [Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique \(Convention d'Istanbul\)](#), qui est entrée en vigueur dans le pays en 2022. Le cadre politique pour l'égalité de genre a été renforcé en 2023 avec l'adoption du [Programme national de prévention et de lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique 2023-2027](#) et la création de l'Agence nationale pour la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Le Conseil de l'Europe a fourni des conseils et un soutien à cet égard.
- La mise en place d'un comité spécialisé chargé de coordonner et de suivre la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote) a amélioré la coordination et l'efficacité des enquêtes et des poursuites adaptées aux enfants menées dans les cas d'abus sexuels commis sur des enfants.
- Le Conseil de l'Europe a aidé les autorités moldaves à faire face aux conséquences de la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, notamment l'afflux de réfugiés le plus important jamais enregistré dans le pays. Il a renforcé à cet effet [les capacités des agents publics et des professionnels du droit](#) en matière d'apatridie et de normes européennes des droits humains en matière de migration et d'asile.
- En 2023, le Conseil de l'audiovisuel de la République de Moldova a adopté la méthodologie d'évaluation et de traitement des discours de haine dans les médias en se fondant sur un guide élaboré par le Conseil de l'Europe.
- En 2023, le Conseil de l'Europe a contribué au renforcement de la législation secondaire dans le domaine de l'égalité en apportant son expertise pour la révision du règlement intérieur du Conseil de l'égalité conformément aux récents amendements à la loi sur la garantie de l'égalité (n° 121/2012) et à la loi sur le Conseil de l'égalité (n° 298/2012).

- Quatre réseaux d'organisations publiques locales et de la société civile ont été mis en place pour protéger les droits des groupes vulnérables (personnes LGBTI, femmes, minorité rom, personnes handicapées).
- Un code de conduite pour prévenir et combattre les discours de haine et la discrimination dans le contexte des élections locales (2023) a été élaboré et a contribué à l'atténuation des discours de haine, notamment à caractère sexiste, pendant les campagnes politiques.

#### Renforcer la confiance dans les institutions publiques

- Des amendements constitutionnels renforçant l'indépendance des juges et des organes judiciaires autonomes, élaborés avec le soutien du Conseil de l'Europe, ont été adoptés et sont entrés en vigueur en 2022.
- Le Conseil supérieur de la magistrature a élaboré, approuvé et mis en œuvre le concept de JUSTAT visant à évaluer l'efficacité des tribunaux et du système judiciaire sur la base d'un éventail de données statistiques et d'indicateurs de performance clés.
- Le Conseil supérieur de la magistrature et le Conseil supérieur des procureurs ont bénéficié d'une aide d'experts du Conseil de l'Europe pour élaborer et adopter des règlements importants sur la nomination, l'évaluation et les procédures disciplinaires des juges et des procureurs.
- Le Conseil de l'Europe a contribué à la réforme de la Cour suprême de justice (CSJ). Initiée par des amendements législatifs adoptés en 2023, elle constitue une refonte majeure de la structure et des fonctions de la CSJ qui lui permet d'interpréter et d'appliquer la loi de manière cohérente au sein du système judiciaire national.
- Le Conseil de l'Europe a renforcé la capacité des systèmes pénitentiaires et de probation à améliorer la gestion des risques et le traitement individualisé des délinquants. Il a ainsi facilité la mise en œuvre d'un système progressif d'exécution des peines privatives et non privatives de liberté.
- Les nouvelles politiques et procédures opérationnelles normalisées ainsi que les méthodologies durables de renforcement des capacités fournies par le Conseil de l'Europe ont permis d'améliorer le traitement des groupes de prisonniers vulnérables, de lutter contre la violence entre prisonniers, de promouvoir une sécurité dynamique, de protéger les jeunes et de traiter les délinquants violents et alcooliques et d'élaborer une réponse stratégique à la surpopulation carcérale.
- Le soutien du Conseil de l'Europe a permis d'améliorer les conditions matérielles dans les unités médicales et les hôpitaux pénitentiaires, d'adopter de nouvelles règles sur les soins de santé dans les prisons, d'améliorer les normes de nutrition et d'hygiène pour toutes les catégories de détenus, y compris les plus vulnérables, et de libérer pour des raisons humanitaires les prisonniers gravement malades, conformément aux recommandations de longue date du Comité des ministres du Conseil de l'Europe et du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT).
- L'expertise fournie par le Conseil de l'Europe a contribué à l'amélioration de la législation nationale sur les soins de santé mentale, notamment les nouveaux critères d'admission involontaire, tels que présentés dans la nouvelle loi sur la santé mentale et le bien-être<sup>4</sup>. Elle a également fourni des éléments utiles pour la réadaptation psychosociale des prisonniers et des patients psychiatriques, désormais incluse dans le programme national de santé mentale 2023-2027.
- Les experts du Groupe Pompidou ont aidé l'administration nationale des établissements pénitentiaires à mieux comprendre les obstacles qui entravent l'accès à un traitement de qualité de la toxicomanie dans ses prisons et à prendre des mesures pour les surmonter en formant le personnel et en adaptant les dispositions actuelles en matière de traitement et de réadaptation.
- Les connaissances et les capacités des juges, des agents des services répressifs, des avocats et des professionnels du droit ont été renforcées par les cours thématiques du Programme européen de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (HELP), en particulier le cours « Qualité de la justice - le travail de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) », élaboré et lancé en 2023 en langues anglaise et française, et traduit en langue roumaine en 2024.

<sup>5</sup>. Nouvelle loi sur la santé mentale et le bien-être de la République de Moldova, approuvée par le parlement le 16 mai 2024.

### Veiller à la sûreté, la sécurité et l'intégrité de la société et des personnes

- Le cadre juridique dans le domaine de l'éthique, de l'évaluation des performances et de la responsabilité disciplinaire des juges-inspecteurs a été amélioré grâce au soutien important apporté par le Conseil de l'Europe aux autorités pour faire progresser [la mise en œuvre des recommandations contenues dans les rapports du Groupe d'États contre la corruption \(GRECO\)](#) (4e et 5e cycles d'évaluation).
- La capacité des agents des services répressifs à mener des évaluations et une gestion des risques de corruption dans les domaines à haut risque de corruption a été renforcée. En outre, les autorités nationales ont été conseillées sur la manière de renforcer les outils méthodologiques qui existent en matière d'évaluation et de gestion des risques de corruption.
- La loi sur l'Autorité nationale pour l'intégrité et la loi sur le Système de déclaration du patrimoine ont été modifiées en tenant compte des recommandations du Conseil de l'Europe.
- En 2022, [la République de Moldova a signé le deuxième Protocole additionnel](#) à la Convention sur la cybercriminalité (Convention de Budapest). Cette étape joue un rôle important dans l'amélioration de la coopération internationale en matière de cybercriminalité et de preuves électroniques et ouvre d'autres possibilités de renforcement des capacités permettant de faciliter la mise en œuvre de ce nouveau traité.

### Ancrer les valeurs démocratiques dans les sociétés européennes

- En 2023, [une nouvelle loi sur l'accès aux informations d'intérêt public](#) a été adoptée par le parlement, conformément à la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents officiels (Convention de Tromsø).
- Les principales institutions médiatiques, telles que le Conseil de l'audiovisuel et le radiodiffuseur public national Téléradio-Moldova, ont renforcé leurs capacités institutionnelles et sont devenues plus indépendantes, à la suite des conseils d'experts fournis au parlement par le Conseil de l'Europe.
- Face à la menace croissante de désinformation due au contexte régional, le Parlement moldave a adopté en 2022 des amendements au Code des services de médias audiovisuels et en 2023 une nouvelle loi sur la sécurité de l'information en consultation avec le Conseil de l'Europe. Cette dernière règlera la sécurité des réseaux et des systèmes d'information dans le cadre de la lutte contre la désinformation.
- La législation électorale a été complètement modifiée conformément aux recommandations de la Commission de Venise, et un nouveau Code électoral a été adopté en 2022. D'autres amendements au Code électoral qui ont été adoptés en juillet et octobre 2023 prévoient la possibilité d'interdire aux membres des partis politiques déclarés inconstitutionnels par la Cour constitutionnelle de la République de Moldova de se présenter aux élections. Conformément aux recommandations de la Commission de Venise<sup>5</sup>, la Cour constitutionnelle a annulé les dispositions relatives à l'inéligibilité des amendements.
- Avec le soutien du Conseil de l'Europe, la Commission électorale centrale a élaboré et adopté la feuille de route sur la numérisation des processus électoraux et les méthodes de vote alternatives, dont le vote électronique.
- Le Conseil de l'Europe a renforcé les capacités institutionnelles du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de Moldova (CALM), qui a préparé et lancé son plan stratégique 2021-2027.
- Selon le rapport de post-suivi du Congrès de 2023, les autorités centrales ont davantage consulté les autorités locales et le dialogue institutionnel à plusieurs niveaux s'est amélioré au point d'atteindre son niveau le plus satisfaisant depuis des années. Le parlement, le gouvernement, le CALM et les autorités locales ont élaboré ensemble une politique et un cadre juridique pour améliorer le mécanisme de consultation avec le soutien du Conseil de l'Europe.
- Le cinquième Plan d'action pour un gouvernement ouvert relatif à la République de Moldova (2023-2025) a été élaboré par les autorités locales et les autorités centrales pour la première fois depuis que la République de Moldova a adhéré au Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) en 2011, et deux autorités locales – Causeni et Leova – sont devenues partie intégrante du Programme local de partenariat pour un gouvernement ouvert.

<sup>5</sup> [www.venice.coe.int/webforms/documents/?pdf=CDL-AD\(2023\)048-f](http://www.venice.coe.int/webforms/documents/?pdf=CDL-AD(2023)048-f)

#### 1.1.4 LE PROCESSUS DE CONSULTATION

Ce Plan d'action a été élaboré à la suite de consultations approfondies menées avec les autorités de la République de Moldova et dans le cadre d'un processus inclusif qui associait des représentations permanentes des États membres du Conseil de l'Europe. Les documents stratégiques nationaux pertinents définissant les priorités et/ou les principales lignes d'action ont également été consultés pour veiller à ce que le soutien du Conseil de l'Europe corresponde aux besoins et priorités du pays et soit en phase avec les autres initiatives nationales. Toute référence dans le présent Plan d'action à la législation, aux stratégies, aux politiques et aux plans d'action nationaux ou à tout autre document national ne constitue pas une approbation de ces documents par le Conseil de l'Europe.

En outre, des consultations avec des partenaires internationaux, en particulier l'Union européenne, par le biais de réunions de coordination et de comités de pilotage de projets, ont eu lieu dans le cadre de la préparation de ce document.

Le 3 octobre 2023, le Comité des Ministres a examiné le rapport d'étape (couvrant la période de janvier 2021 à mars 2023) sur la mise en œuvre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la République de Moldova 2021-2024. Il s'est félicité des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action et a encouragé la réalisation de tous les objectifs qui y sont fixés.

Le 23 janvier 2024, des représentants du Secrétariat du Conseil de l'Europe et des autorités de la République de Moldova ont tenu une réunion du comité de pilotage à Chişinău afin d'évaluer la mise en œuvre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la République de Moldova 2021-2024. Plus de 70 participants à la réunion, dont des représentants de la société civile, ont confirmé que la pertinence et l'importance du Plan d'action permettent de répondre aux besoins et aux priorités des autorités nationales et d'aider la République de Moldova à poursuivre la mise en œuvre de réformes démocratiques conformes aux normes européennes en matière de droits humains, de démocratie et d'État de droit, en particulier dans le contexte de son statut de candidat à l'adhésion à l'UE.

Trois tables rondes parallèles ont été organisées à Chişinău le 22 mars 2024 dans le but de tenir des consultations avec les partenaires nationaux et les parties prenantes, y compris des représentants de la société civile. Il s'agissait surtout de recenser les priorités en matière de coopération dans le cadre du nouveau Plan d'action pour la République de Moldova 2025-2028, conformément aux engagements internationaux pertinents de la République de Moldova et aux dernières recommandations, résolutions et conclusions des organes de suivi du Conseil de l'Europe.

Le 22 avril 2024, le Secrétariat du Groupe de rapporteurs sur la démocratie (GR-DEM) et la Direction de la coordination des Programmes (DPC) ont organisé, en étroite coordination avec les autorités de la République de Moldova, une réunion d'information avec toutes les délégations auprès du Conseil de l'Europe qui étaient intéressées afin de discuter et d'échanger des vues sur les grandes lignes du présent Plan d'action.

Une évaluation externe du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la République de Moldova 2021-2024 a été finalisée en mai 2024. Le [rapport d'évaluation](#) a conclu que toutes les interventions mises en œuvre dans le cadre du Plan d'action 2021-2024 étaient largement axées sur la demande et correspondaient précisément au large éventail de stratégies et de politiques de la République de Moldova liées aux domaines de réforme. La pertinence du Plan d'action s'est accrue depuis que la République de Moldova a obtenu le statut de candidat à l'adhésion à l'UE et que les négociations d'adhésion se sont ouvertes.

#### 1.2 OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION

Le présent Plan d'action est un instrument de programmation stratégique pour la période 2025-2028. Le Plan d'action a pour objectif de continuer à aider la République de Moldova à s'acquitter de ses obligations en tant qu'État membre du Conseil de l'Europe et à harmoniser davantage la législation, les institutions et les pratiques du pays avec les normes du Conseil de l'Europe dans les domaines des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit. Son but est de soutenir le pays dans la mise en œuvre des réformes qui sont importantes pour le processus d'adhésion à l'UE. Il aidera également les autorités nationales à relever les défis posés par les crises régionales et mondiales et les conséquences de la guerre d'agression en cours de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.

Le Conseil de l'Europe continuera d'aider les autorités de la République de Moldova à poursuivre (et à les achever si possible) les réformes entreprises dans des domaines stratégiques, notamment :

## **Garantir les droits humains et les libertés fondamentales**

- Mettre en œuvre la Convention européenne des droits de l'homme (la Convention) au niveau national ;
- Renforcer les capacités nationales pour parvenir à une exécution complète, effective et rapide des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme ;
- Intégrer les droits humains dans les politiques et pratiques locales.

## **Promouvoir la justice sociale, la santé et un développement durable**

- Faciliter l'accès des groupes vulnérables aux droits sociaux en renforçant l'application de la Charte sociale européenne ;
- Améliorer la protection des droits humains des personnes atteintes de troubles liés à la consommation de substances et d'autres dépendances et réduire la charge qui pèse sur le système de santé publique grâce à une approche globale de leur traitement et de leurs soins.

## **Agir pour l'égalité, la diversité et le respect**

- Promouvoir l'égalité de genre et la lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et de violence domestique ;
- Renforcer la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et le développement d'un système judiciaire solide et adapté aux enfants ;
- Lutter contre la traite des êtres humains ;
- Combattre la discrimination, la haine et le racisme pour tous les motifs ;
- Renforcer l'égalité et la protection des droits humains des groupes vulnérables (en particulier les personnes LGBTI, les femmes, la communauté rom, les personnes handicapées) en luttant contre la discrimination, les discours et les crimes de haine ;
- Répondre aux besoins des réfugiés et des migrants et mettre en place un système de migration, d'asile et d'accueil résilient.

## **Renforcer la confiance dans les institutions publiques**

- Renforcer l'indépendance, le professionnalisme, l'intégrité et la transparence du pouvoir judiciaire ;
- Améliorer le système pénal et de probation, notamment les systèmes de santé et de soins mentaux dans les prisons ;
- Renforcer le traitement des patients dans les établissements psychiatriques et faire progresser la transition du modèle médicalisé de traitement des patients vers un modèle centré sur les besoins individuels des patients ;
- Améliorer l'organisation de la psychiatrie légale en réexaminant les approches du traitement des patients médico-légaux, en clarifiant le statut des patients médico-légaux et en harmonisant la législation sur le traitement par contrainte avec les meilleures pratiques internationales et les normes du Conseil de l'Europe ;
- Contribuer aux réformes de la justice pénale, notamment en ce qui concerne la prévention de la torture et des mauvais traitements et l'application des mesures de détention provisoire ;
- Contribuer à la prévention du crime et aux réformes de la police.

## **Veiller à la sûreté, la sécurité et l'intégrité de la société et des personnes**

- Lutter contre la corruption ;
- Lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- Lutter contre la cybercriminalité.

## **Ancrer les valeurs démocratiques dans les sociétés européennes**

- Renforcer la liberté d'expression en luttant contre la désinformation et en améliorant le secteur des médias et de la société de l'information ;
- Renforcer l'autonomie locale en favorisant en particulier un alignement plus étroit du cadre de l'autonomie locale sur les principes consacrés dans la Charte européenne de l'autonomie locale ;
- Renforcer la démocratie participative et promouvoir un environnement ouvert et inclusif au niveau local, en particulier en encourageant la participation effective des citoyens et des organisations de la société civile aux processus d'élaboration des politiques publiques ;
- Améliorer le dialogue à plusieurs niveaux entre les institutions aux niveaux local et central ;
- Intégrer une approche fondée sur les droits humains dans les activités des autorités locales en mettant l'accent sur les groupes sous-représentés, les migrants et les réfugiés ;

- Veiller à ce que les élections, les référendums et le financement politique soient conformes aux normes internationales ;
- Renforcer la dimension parlementaire de la coopération afin d'accroître l'impact des mesures adoptées par le parlement et veiller à ce que les parlementaires se les approprient ;
- Ancrer l'éducation à la démocratie dans le système éducatif ;
- Soutenir les mesures de confiance, conformément à la politique nationale.

Le Conseil de l'Europe et les autorités moldaves ont identifié ensemble de nouveaux domaines de coopération eu égard aux travaux les plus récents réalisés par les institutions, les mécanismes de suivi et les organes consultatifs spécialisés du Conseil de l'Europe, notamment :

- Protéger l'environnement en tenant compte des droits humains ;
- Intégrer les droits humains dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique en matière de drogues ;
- Renforcer le respect des droits humains dans le secteur des entreprises ;
- Garantir les droits humains dans les domaines de la biomédecine et de la santé ;
- Veiller au respect des droits humains dans le développement et l'utilisation des systèmes d'intelligence artificielle ;
- Sauvegarder la protection des données ;
- Renforcer l'assistance juridique garantie par l'État pour les groupes vulnérables ;
- Veiller à l'intégrité et à la bonne gouvernance dans le sport ;
- Encourager et renforcer la participation concrète des jeunes à la prise de décision ;
- Préserver la culture et le patrimoine culturel ;
- Promouvoir la liberté artistique.

Les travaux entrepris dans ces domaines s'appuieront sur les conventions du Conseil de l'Europe et/ou sur les recommandations des organes de suivi et consultatifs compétents. Le Plan d'action fournira une assistance technique spécialisée afin de faciliter la mise en œuvre concrète des normes du Conseil de l'Europe dans les domaines prioritaires et le renforcement des capacités des institutions nationales à fonctionner de manière efficace. L'aide comprendra également des mesures visant à renforcer les actions coordonnées entre les parties prenantes, qui sont une condition préalable pour relever les défis complexes de la gouvernance et favoriser le dialogue avec la société civile.

Le Conseil de l'Europe applique une approche axée sur les droits humains à tous les échelons et à toutes les étapes de ses activités. Elle intègre les normes et les processus relatifs aux droits humains dans la gestion des projets tout en veillant à ce que les travaux du Conseil de l'Europe ne portent involontairement atteinte aux droits humains ou ne produisent des déséquilibres ou des effets nuisibles. Cette approche est une priorité transversale du Plan d'action. En tant que partie intégrante de l'approche fondée sur les droits humains, la promotion de l'égalité de genre et, partant, de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes, reste une composante clé du présent Plan d'action. L'approche intégrée de l'égalité de genre permettra de répondre plus efficacement, sans discrimination, aux besoins des personnes vivant en République de Moldova et contribuera à améliorer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du Plan d'action.

La réalisation des objectifs du Plan d'action aidera également la République de Moldova à mettre en œuvre le [Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies](#).

## **PARTIE II - ACTIONS PROPOSÉES POUR LA PÉRIODE 2025-2028**

Les actions proposées sont détaillées ci-après par pilier opérationnel tel que défini par la structure du Programme et Budget du Conseil de l'Europe 2024-2027.

### **2.1 GARANTIR LES DROITS HUMAINS ET LES LIBERTÉS FONDAMENTALES**

La République de Moldova a ratifié les principaux instruments européens et internationaux relatifs aux droits humains, dont la Convention européenne des droits de l'homme (la Convention). Cependant, la mise en œuvre effective au niveau national de la Convention et des arrêts de la Cour, notamment en ce qui concerne les problèmes systémiques et structurels en matière de droits humains, reste le principal défi à relever pour garantir le respect des droits humains et des libertés fondamentales.

Dans le cadre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la République de Moldova 2021-2024, le ministère de la Justice a bénéficié d'un soutien spécialisé approfondi pour modifier le Code de procédure pénale et le Code pénal conformément aux recommandations du Conseil de l'Europe, ce qui a permis de rapprocher le cadre national de la détention provisoire et de la condamnation pénale des normes européennes. En 2022, le parlement a adopté des amendements législatifs visant à renforcer la capacité et l'efficacité de l'institution du Médiateur<sup>6</sup>. En outre, le Programme de développement stratégique de l'institution du Médiateur 2023-2030, élaboré avec le soutien du Conseil de l'Europe, a été adopté en 2023. La même année, le Conseil de l'Europe a aidé les autorités de la République de Moldova à créer un groupe de travail interinstitutionnel placé sous l'égide du Bureau du Procureur général afin de prévenir et combattre la torture et les mauvais traitements.

La plupart des affaires supervisées par le Comité des Ministres, en particulier le groupe d'affaires *Cosovan et ID c. République de Moldova*, concernent entre autres des violations de l'interdiction des traitements inhumains et dégradants commises en raison du manque d'accès à des soins médicaux appropriés, notamment des traitements médicaux spécialisés, ainsi que de mauvaises conditions de détention. À cet égard, le Conseil de l'Europe a contribué à l'élaboration de nouvelles règles sur l'examen médical des détenus gravement malades, sur l'amélioration de l'application de la procédure de mise en liberté ou de substitution et sur la révocation de la détention provisoire. En outre, le Conseil de l'Europe a formulé à l'intention des autorités nationales des recommandations détaillées sur l'approche stratégique à adopter pour prévenir et réduire la surpopulation carcérale, notamment une analyse des ressources financières nécessaires pour relever ce défi.

Cependant, l'absence de capacités institutionnelles, de structures ou de législation appropriées, la sensibilisation limitée du public, le manque de savoir-faire des juristes et des autres professionnels concernés et l'attention insuffisante portée aux droits humains par les professionnels du droit peuvent freiner la mise en œuvre de la Convention au niveau national. Des problèmes importants subsistent également en ce qui concerne la mise en œuvre d'un certain nombre d'arrêts de la Cour européenne.

L'objectif de ce pilier opérationnel est d'assurer la mise en œuvre effective de la Convention et des arrêts de la Cour européenne au niveau national afin de garantir les droits humains et les libertés fondamentales. À ce titre, il comprend les sous-programmes suivants :

- L'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme ;
- La mise en œuvre effective de la Convention européenne des droits de l'homme aux niveaux national et européen.

Les actions réalisées dans le cadre de ce pilier opérationnel contribueront à la mise en œuvre par la République de Moldova des [objectifs de développement durable \(ODD\) de l'Organisation des Nations Unies](#) : objectif 5 (cibles 5.1<sup>7</sup>, 5.2<sup>8</sup>, 5.b<sup>9</sup> et 5.c<sup>10</sup>), objectif 8 (cible 8.7<sup>11</sup>), objectif 10 (cibles 10.2<sup>12</sup> et 10.7<sup>13</sup>), objectif 13 (cible 13.3<sup>14</sup>) et objectif 16 (cibles 16.1<sup>15</sup>, 16.3<sup>16</sup>, 16.6<sup>17</sup>, 16.10<sup>18</sup> et 16.a<sup>19</sup>).

<sup>7</sup>. La Commission de Venise avait adopté un avis sur le projet de loi modifiant certains actes normatifs relatifs à l'Avocat du peuple (CDL-AD(2021)017) lors de sa 126<sup>e</sup> session plénière (en ligne, 19-20 mars 2021).

<sup>7</sup>. Objectif 5, cible 1 : Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.

<sup>8</sup>. Objectif 5, cible 2 : Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.

<sup>9</sup>. Objectif 5, cible B : Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier l'informatique et les communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes.

<sup>10</sup>. Objectif 5, cible C : Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.

<sup>11</sup>. Objectif 8, cible 7 : Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.

<sup>12</sup>. Objectif 10, cible 2 : D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.

<sup>13</sup>. Objectif 10, cible 7 : Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées.

<sup>14</sup>. Objectif 13, cible 3 : Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.

<sup>15</sup>. Objectif 16, cible 1 : Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.

<sup>16</sup>. Objectif 16, cible 3 : Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice.

<sup>17</sup>. Objectif 16, cible 6 : Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.

<sup>18</sup>. Objectif 16, cible 10 : Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.

<sup>19</sup>. Objectif 16, cible a : « appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement ».

### 2.1.1 EXECUTION DES ARRETS DE LA COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME

La [Déclaration de Reykjavik](#) souligne « l'importance fondamentale de l'exécution des arrêts de la Cour européenne et la surveillance effective de cette procédure pour s'assurer de la pérennité à long terme, de l'intégrité et de la crédibilité du système de la Convention ». L'exécution pleine, effective et rapide des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme est un aspect essentiel de la garantie collective établie par la Convention européenne des droits de l'homme pour la protection des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit en Europe.

Dans le cadre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la République de Moldova 2021-2024, des progrès sensibles ont été réalisés dans le renforcement de la capacité institutionnelle du Bureau de l'Agent du gouvernement à surveiller l'exécution des arrêts de la Cour européenne. Ces progrès sont dus à la création du Conseil consultatif sur l'exécution des arrêts de la Cour européenne placé sous l'égide de l'Agent du gouvernement. Cette mesure donnait suite à l'approbation des modifications du règlement relatif au Conseil consultatif de l'Agent du gouvernement par le gouvernement de la République de Moldova en octobre 2023. Composé de représentants des pouvoirs publics, du monde universitaire et de la société civile, le Conseil consultatif a pour but d'assurer la représentation effective de la République de Moldova devant la Cour européenne et l'exécution des arrêts prononcés contre ce pays. En ce qui concerne les affaires relatives à l'exécution des arrêts concernant le système pénitentiaire, se reporter à la section 2.4.2 sur les prisons, la police et la privation de liberté.

Néanmoins, les arrêts de la Cour européenne qui concernent la République de Moldova représentent l'un des plus grands groupes d'affaires en instance devant le Comité des Ministres. Ils concernent des questions telles que les mauvais traitements et la torture en garde à vue, les mauvaises conditions matérielles de détention, les traitements médicaux inappropriés dans les prisons et l'absence de recours interne à cet égard, diverses violations du droit à la liberté et à la sécurité dans le contexte de la détention illégale, l'incapacité des autorités à prendre des mesures efficaces pour protéger les victimes de violence domestique et punir les délinquants et la violation du droit à la liberté d'expression.

En mars 2024, 163 affaires moldaves étaient en cours de supervision par le Comité des Ministres, ce qui montre que 27 % des arrêts rendus par la Cour européenne contre la République de Moldova restent non exécutés et souligne qu'il est nécessaire de procéder à une réforme profonde de la justice pénale dans le pays.

La coopération technique qui doit être mise en place dans ce domaine a été conçue en tenant compte des rapports et des conclusions des mécanismes de suivi et des organes consultatifs spécialisés du Conseil de l'Europe qui invitent la République de Moldova à :

- Exécuter les arrêts de la Cour européenne qui concernent la République de Moldova et assurer la visibilité et la transparence du processus d'exécution ;
- Veiller à mieux faire respecter les droits humains dans le fonctionnement du système de justice pénale, conformément aux normes européennes en la matière.

#### Résultats attendus

- Amélioration de l'exécution des arrêts de la Cour européenne qui concernent la République de Moldova ;
- Renforcement de la capacité de l'Agent du gouvernement de la République de Moldova à représenter l'État devant la Cour européenne, à superviser de manière appropriée les mesures d'exécution des arrêts et à mettre en œuvre les normes de la Convention au niveau national.

**Principaux partenaires nationaux :** Parlement, Cour suprême de justice, ministère de la Justice, ministère de l'Intérieur, Conseil supérieur de la magistrature, Conseil supérieur des procureurs, Bureau du Procureur général, barreau, Bureau de l'Avocat du peuple, Conseil national pour la prévention de la torture (mécanisme national de prévention), Institut national de la justice.

### 2.1.2 MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DE LA CONVENTION EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME AU NIVEAU NATIONAL

La [Déclaration de Reykjavik](#) souligne « l'obligation qui incombe au premier chef à toutes les Hautes Parties contractantes à la Convention de reconnaître à toute personne relevant de leur juridiction les droits et libertés définis dans la Convention conformément au principe de subsidiarité, l'importance de prendre en compte la jurisprudence de la Cour [européenne] de manière à donner pleinement effet à la Convention ».

Ces dernières années, la République de Moldova a entrepris d'importantes réformes législatives dans le but de renforcer la protection des droits humains et d'améliorer le fonctionnement de ses institutions publiques. L'amendement du Code de procédure pénale et du Code pénal par le Parlement de la République de Moldova est une réalisation remarquable à cet égard. Ces amendements ont permis d'harmoniser le cadre national de la détention provisoire et de la condamnation pénale avec les normes européennes.

En 2023, le Conseil de l'Europe a aidé les autorités de la République de Moldova à créer un groupe de travail interinstitutionnel<sup>20</sup> placé sous l'égide du Bureau du Procureur général afin de prévenir et de combattre la torture et les mauvais traitements et de favoriser une coopération effective entre les différentes institutions en la matière. Le groupe de travail est chargé de la prévention et de la lutte contre la torture et les mauvais traitements, ce qui constitue une réponse concrète aux recommandations des experts du Conseil de l'Europe.

Des progrès satisfaisants ont été accomplis en ce qui concerne le renforcement des compétences et des capacités du Bureau de l'Avocat du peuple et du mécanisme national de prévention dans l'exercice de leur mandat. Le Programme de développement stratégique 2023-2030 élaboré avec le soutien du Conseil de l'Europe à l'intention du Bureau de l'Avocat du peuple a été approuvé en mars 2023. Ce document stratégique définit les priorités pour les huit prochaines années, présente une vision globale des fonctions du Bureau de l'Avocat du peuple et le positionne en tant que défenseur et promoteur des droits humains dans le pays. En octobre 2023, l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme s'est félicitée du renforcement des capacités institutionnelles du bureau de l'Avocat du peuple et lui a de nouveau octroyé le statut « A » pour confirmer sa conformité avec les Principes de Paris des Nations Unies.

En outre, le Programme européen de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (HELP) a aidé les autorités judiciaires et répressives de la République de Moldova à mettre en œuvre la Convention au niveau national, conformément à la [Recommandation \(2004\) 4](#) du Comité des Ministres aux États membres sur la Convention européenne des droits de l'homme dans l'enseignement universitaire et la formation professionnelle et à la Déclaration de Bruxelles de 2014.

Malgré des évolutions positives, les autorités de la République de Moldova doivent encore relever plusieurs défis pour assurer la conformité des cadres juridiques et politiques nationaux avec la Convention et les normes européennes en matière de droits humains. Par exemple, dans son avis sur la demande d'adhésion de la République de Moldova à l'Union européenne, la Commission européenne indique que

« davantage doit être fait en ce qui concerne le droit à un procès équitable et l'ouverture d'enquêtes et de poursuites adéquates sur les actes de mauvais traitements. Les personnes privées de liberté ne bénéficient pas de toutes les garanties juridiques fondamentales dès le début de leur détention. L'insuffisance des enquêtes sur les cas allégués de mauvais traitements conduit à un sentiment d'impunité ».

Elle invite également les autorités à renforcer « la pleine indépendance fonctionnelle du ministère public ainsi que l'efficacité du bureau des procureurs généraux ». Il conviendrait également de souligner la nécessité de renforcer les capacités des autorités nationales et d'améliorer l'expertise des juges, des procureurs et d'autres professionnels du droit.

Le Programme européen de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (HELP) continue de jouer un grand rôle dans le renforcement des capacités de la République de Moldova à mettre en œuvre la Convention et d'autres normes du Conseil de l'Europe, ainsi que les recommandations des mécanismes et organes de suivi du Conseil de l'Europe, en partenariat avec les institutions locales et en s'appuyant sur la solide expertise acquise dans différents secteurs de l'Organisation. Les formations thématiques HELP pertinentes (cours en ligne) seront intégrées transversalement dans les activités de renforcement des capacités relevant des sections thématiques ci-après.

<sup>20</sup> [Formarea grupului de lucru pe domeniul prevenirii și combaterii fenomenului relelor tratamente | Procuratura Generală a Republicii Moldova.](#)

Le Plan d'action contribuera également au renforcement de la capacité institutionnelle du Bureau de l'Agent du gouvernement à assurer le suivi des mesures prises pour mettre en œuvre les arrêts de la Cour européenne ainsi que les normes de la Convention européenne au niveau national.

La coopération technique qui doit être mise en place dans ce domaine a été conçue en tenant compte des rapports et des conclusions des mécanismes de suivi et des organes consultatifs spécialisés du Conseil de l'Europe qui invitent la République de Moldova à :

- Harmoniser la procédure pénale et les autres cadres législatifs et politiques pertinents avec la Convention ;
- Renforcer la capacité institutionnelle des autorités étatiques à mettre en œuvre effectivement la Convention et la jurisprudence de la Cour européenne et à veiller à la bonne exécution des arrêts de la Cour européenne ;
- Assurer la formation professionnelle des professionnels du droit au système de la Convention européenne des droits de l'homme grâce à la mise en œuvre du programme HELP du Conseil de l'Europe.

#### Résultats attendus

- Amélioration de la législation, des politiques et des pratiques pour mieux mettre en œuvre la Convention européenne des droits de l'homme au niveau national ;
- Renforcement de la capacité des autorités judiciaires, des procureurs et des services répressifs à assurer l'application cohérente de la Convention et d'autres normes connexes du Conseil de l'Europe ;
- Renforcement de la capacité institutionnelle du Bureau de l'Avocat du peuple à mieux protéger les droits des citoyens et à lutter effectivement contre les violations des droits humains.

**Principaux partenaires nationaux :** Parlement, Cour constitutionnelle, Cour suprême de justice, ministère de la Justice, Bureau de l'Agent du gouvernement, ministère de l'Intérieur, Conseil supérieur de la magistrature, Conseil supérieur des procureurs, Bureau du Procureur général, Barreau, Bureau de l'Avocat du peuple, Conseil national pour la prévention de la torture (Mécanisme national de prévention), Institut national de la justice, organisations de la société civile.

## 2.2 PROMOUVOIR LA JUSTICE SOCIALE, LA SANTÉ ET UN ENVIRONNEMENT DURABLE

La [Déclaration de Reykjavik](#) souligne « l'urgence de prendre des mesures coordonnées pour protéger l'environnement en luttant contre la triple crise planétaire liée à la pollution, au changement climatique et à la perte de biodiversité » et affirme que « les droits de l'homme et l'environnement sont intimement liés et qu'un environnement propre, sain et durable est essentiel au plein exercice des droits de l'homme des générations actuelles et futures ».

Le Conseil de l'Europe a élaboré plusieurs conventions qui reconnaissent le droit à un environnement sain. En outre, même si elles ne sont pas explicitement consacrées dans la Convention européenne des droits de l'homme et la Charte sociale européenne, la jurisprudence de la Cour européenne et les conclusions du Comité de la Charte sociale européenne [affirment qu'il existe une interdépendance incontestable entre l'environnement et les droits humains](#). Ces normes, ont de nombreux effets positifs, notamment la lutte contre l'extrême pauvreté et l'exclusion sociale, qui cimenter la cohésion sociale, ainsi que la reconstruction des liens sociaux, la confiance dans les institutions nationales et la résilience de la démocratie. Il existe cependant de graves lacunes dans les systèmes de protection d'un large éventail de droits sociaux et de droits humains dans les domaines de la santé et de l'environnement. Or le Conseil de l'Europe a de solides acquis en matière de protection des droits sociaux, de la santé publique et de l'environnement grâce à un certain nombre d'instruments uniques qui constituent la base de son action.

La République de Moldova a ratifié la [Charte sociale européenne \(Charte\)](#) révisée, et elle a accepté 71 de ses 98 paragraphes. Au niveau national, diverses stratégies et programmes contribuent à la protection des droits sociaux et économiques, en particulier des jeunes issus de groupes vulnérables. Dans le cadre du Plan d'action du Conseil de l'Europe 2021-2024, une évaluation des besoins a été menée dans le domaine des droits sociaux pour guider le processus de réforme. En outre, la capacité des autorités nationales, notamment l'Inspection nationale du travail, à mettre en œuvre la Charte en mettant particulièrement l'accent sur les droits du travail a été renforcée. Toutefois, selon le Comité européen des droits sociaux (CEDS), la République de Moldova reste confrontée à d'importants défis dans divers domaines, notamment les politiques pour l'emploi, l'accès à l'éducation et aux possibilités d'emploi pour les personnes handicapées, et la sécurité sociale.

La République de Moldova a ratifié plusieurs conventions relatives à la protection des droits humains dans les domaines de la santé et du biomédical, notamment la [Convention pour la protection des droits de l'homme et de la dignité de l'être humain à l'égard des applications de la biologie et de la médecine \(Convention d'Oviedo\)](#), la [Convention MEDICRIME](#) et la [Convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains](#). Le pays est également membre du Groupe de coopération internationale sur les drogues et les addictions du Conseil de l'Europe ([le Groupe Pompidou](#)) qui a pour objectif de fournir des connaissances, un soutien et des solutions pour élaborer des politiques qui sont effectives, fondées sur des données factuelles en matière de drogues et pleinement respectueuses des droits humains. Grâce à son nouveau mandat adopté en 2021, le Groupe Pompidou sera en mesure d'aider la République de Moldova à améliorer le bien-être et la santé mentale de ses citoyens en s'attaquant à la fois aux troubles liés à la consommation de substances et aux dépendances comportementales. En 2017, la République de Moldova a ratifié la [Convention relative à l'élaboration d'une pharmacopée européenne](#) avant d'adhérer, logiquement, à la Commission européenne de la pharmacopée.

Le pays est également partie à la [Convention du Conseil de l'Europe sur la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe \(Convention de Berne\)](#), pour la conservation de la vie sauvage, et à la [Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage](#), pour la protection du paysage. Il participe à l'accord EUR-OPA sur les risques majeurs pour la réduction des risques de catastrophes. Au niveau national, la République de Moldova a adopté en août 2024 le programme national d'adaptation au changement climatique à l'horizon 2030, qui s'aligne sur les initiatives mondiales visant à atténuer les effets du changement climatique.

Le pilier opérationnel « Faire progresser la justice sociale, la bonne santé et un environnement durable » a pour objectif de faire progresser la justice sociale, la bonne santé et un environnement durable pour tous. Il comprend à ce titre les sous-programmes suivants :

- La mise en œuvre effective de la Charte sociale européenne ;
- Le respect des droits humains dans les domaines de la biomédecine et de la santé ;
- La qualité du médicament et des soins de santé ;
- La protection de l'environnement et des droits humains ;
- Les droits humains dans le secteur privé ;
- Le Secrétariat de la Banque de développement du Conseil de l'Europe.

Ces actions contribueront à la mise en œuvre par la République de Moldova des [objectifs de développement durable des Nations unies \(ODD\)](#) : objectif 1 (cibles 1.1<sup>21</sup>, 1.2<sup>22</sup> et 1.3<sup>23</sup>), objectif 3 (cibles 3.5<sup>24</sup> et 3.8<sup>25</sup>), objectif 4 (cibles 4.1<sup>26</sup>, 4.2<sup>27</sup>, 4.3<sup>28</sup>, 4.4<sup>29</sup>, 4.5<sup>30</sup> et 4.6<sup>31</sup>), objectif 5 (cibles 5.1<sup>32</sup>, 5.a<sup>33</sup>,

<sup>21</sup>. Objectif 1, cible 1 : D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour).

<sup>22</sup>. Objectif 1, cible 2 : D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays

<sup>23</sup>. Objectif 1, cible 3 : Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.

<sup>24</sup>. Objectif 3, cible 5 : Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool.

<sup>25</sup>. Objectif 3, cible 8 : Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable.

<sup>26</sup>. Objectif 4, cible 1 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.

<sup>27</sup>. Objectif 4, cible 2 : Accès à une éducation de qualité : d'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire.

<sup>28</sup>. Objectif 4, cible 3 : D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.

<sup>29</sup>. Objectif 4, cible 4 : D'ici 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.

<sup>30</sup>. Objectif 4, cible 5 : D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable.

<sup>31</sup>. Objectif 4, cible 6 : D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.

<sup>32</sup>. Objectif 5, cible 1 : Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.

<sup>33</sup>. Objectif 5, cible a : Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne.

et 5.c<sup>34</sup>), objectif 8 (cibles 8.5<sup>35</sup>, 8.6<sup>36</sup> et 8.8<sup>37</sup>), objectif 10 (cibles 10.2<sup>38</sup> et 10.3<sup>39</sup>), objectif 11 (cibles 11.1<sup>40</sup>, 11.7<sup>41</sup> et 11.b<sup>42</sup>), objectif 13 (cibles 13.1<sup>43</sup>, 13.2<sup>44</sup> et 13.3<sup>45</sup>), objectif 15 (cibles 15.3<sup>46</sup>, 15.5<sup>47</sup> et 15.9<sup>48</sup>) et objectif 16 (cible 16.3<sup>49</sup>).

## 2.2.1 MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DE LA CHARTE SOCIALE EUROPEENNE

L'action du Conseil de l'Europe repose sur la [Charte sociale européenne](#) ( « la Charte »), un traité du Conseil de l'Europe qui garantit les droits sociaux et économiques comme pendant de la Convention européenne des droits de l'homme. La [Déclaration de Reykjavik](#) souligne le rôle essentiel de la justice sociale pour la stabilité et la sécurité démocratiques et réaffirme le « plein engagement en faveur de la protection et la mise en œuvre des droits sociaux tels qu'ils sont garantis par le système de la Charte sociale européenne ».

La République de Moldova a ratifié la Charte sociale européenne révisée en 2001 et a accepté 71 de ses 98 paragraphes. Le Code du travail, la Stratégie nationale de développement « Moldova européenne 2030 », le Programme pour l'emploi 2022-2026, la Stratégie de développement « Éducation 2030 » et la Stratégie de développement du secteur de la jeunesse contribuent également à faire respecter les droits sociaux et économiques des citoyens moldaves, en particulier des jeunes issus de groupes vulnérables.

Dans le cadre de son Plan d'action pour la République de Moldova 2021-2024, le Conseil de l'Europe s'est concentré sur le renforcement des capacités des autorités nationales à mettre en œuvre la Charte sociale européenne et a réalisé une évaluation des besoins dans le domaine des droits sociaux en mettant l'accent sur les droits du travail et les droits en matière d'emploi des personnes appartenant à des groupes vulnérables. Le rapport d'évaluation des besoins a pour but d'aider les autorités nationales à mettre en œuvre les réformes qui coïncident avec les objectifs politiques du pays, notamment le respect accru des droits sociaux en République de Moldova. En outre, le Conseil de l'Europe a également apporté son soutien à l'Inspection nationale du travail dans le cadre du processus de réforme de la lutte contre le travail non déclaré, lancé par le ministère du Travail et de la Protection sociale. Les capacités du Bureau de l'Avocat du peuple et du Conseil de l'égalité et des organes de suivi de la Charte sociale européenne, ainsi que le rôle des organisations de la société civile dans la procédure de suivi du Comité européen des droits sociaux (CEDS), ont également été renforcées.

En outre, le cours de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (HELP), « Les droits du travail en tant que droits de l'homme », a été adapté au cadre juridique national en coopération avec

<sup>34</sup>. Objectif 5, cible c : Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.

<sup>35</sup>. Objectif 8, cible 5 : D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.

<sup>36</sup>. Objectif 8, cible 6 : D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.

<sup>37</sup>. Objectif 8, cible 8 : Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.

<sup>38</sup>. Objectif 10, cible 2 : D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.

<sup>39</sup>. Objectif 10, cible 3 : Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.

<sup>40</sup>. Objectif 11, cible 1 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.

<sup>41</sup>. Objectif 11, cible 7 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.

<sup>42</sup>. Objectif 11, cible b : D'ici à 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux.

<sup>43</sup>. Objectif 13, cible 1 : Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.

<sup>44</sup>. Objectif 13, cible 2 : Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.

<sup>45</sup>. Objectif 13, cible 3 : Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.

<sup>46</sup>. Objectif 15, cible 3 : D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres.

<sup>47</sup>. Objectif 15, cible 5 : Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.

<sup>48</sup>. Objectif 15, cible 9 : D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.

<sup>49</sup>. Objectif 16, cible 3 : Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice.

l'Institut national de la justice. Ce cours permet aux juges, aux procureurs et aux avocats de l'aide juridique de développer leur expertise et leurs compétences et de mieux garantir la protection des droits du travail.

Néanmoins, lors du suivi de la mise en œuvre de la Charte en République de Moldova, le CEDS a recensé plusieurs lacunes qui subsistent dans le pays. Par exemple, les efforts entrepris dans le cadre de la politique pour l'emploi n'ont pas été suffisants pour lutter contre le chômage et dynamiser la création d'emplois. Un accès limité à l'éducation et à l'emploi, en particulier pour les personnes handicapées, a également été observé. Enfin, les régimes de sécurité sociale existants ne couvrent pas un pourcentage significatif de la population.

La coopération technique qui doit être établie dans ce domaine a été conçue en tenant compte des rapports et des conclusions des mécanismes de suivi et des organes consultatifs spécialisés du Conseil de l'Europe qui invitent la République de Moldova à :

- Mettre à jour la législation pour assurer une protection et une assistance sociales appropriées, notamment en adaptant les lois relatives aux prestations de chômage et en clarifiant les procédures de transfert des droits sociaux dans le contexte de la mobilité de la main-d'œuvre ;
- Renforcer les mécanismes de protection des droits des travailleurs, par exemple en modernisant l'Inspection nationale du travail et en créant des conditions pour que l'emploi soit légal et les conditions de travail équitables ;
- Renforcer la capacité de l'Agence nationale pour l'emploi à élaborer et à mettre en œuvre de nouvelles mesures concrètes en faveur de l'emploi, en particulier le soutien aux travailleurs indépendants et à la création d'emplois dans les zones rurales, et mettre en place un système de suivi et d'évaluation des services pour l'emploi ;
- Renforcer les capacités professionnelles du personnel du système de protection sociale en insistant sur la transformation numérique afin de fournir des prestations sociales de manière plus efficace ;
- Renforcer le dialogue social entre le gouvernement et les partenaires sociaux sur toutes les législations et pratiques sociales et économiques ;
- Faciliter l'égalité d'accès à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'emploi pour tous, notamment des personnes appartenant à des groupes vulnérables ;
- Veiller à une meilleure adéquation entre les compétences en matière d'enseignement et de formation professionnels (EFP) et les besoins du marché de l'emploi en améliorant les échanges entre les établissements d'EFP et le secteur industriel, et entre les étudiants de l'EFP et les employeurs.

#### **Résultats attendus**

- Harmonisation de la législation, des politiques et des pratiques nationales, y compris le Code du travail et les dispositions de la Charte sociale européenne ;
- Renforcement de la capacité des acteurs étatiques et non étatiques, notamment la société civile, à assurer la protection des droits sociaux, en particulier les droits à l'emploi des personnes appartenant à des groupes vulnérables, et à relever les défis de la cohésion sociale ;
- Renforcement de la capacité des prestataires de la protection sociale concernés à délivrer des prestations sociales de manière effective ;
- Renforcement de la capacité des acteurs étatiques et non étatiques à élaborer et à mettre en œuvre des programmes relatifs au marché de l'emploi afin d'accroître la création d'emplois formels et la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée ;
- Amélioration de l'accès de tous à l'éducation et à l'emploi, notamment des personnes appartenant à des groupes vulnérables ;
- Renforcement de la capacité des établissements d'enseignement professionnel à faciliter l'accès des personnes appartenant à des groupes vulnérables, en particulier les jeunes sans emploi, sans éducation ou sans formation et les personnes handicapées, à un enseignement spécialisé et à un emploi ;
- Sensibilisation accrue des acteurs étatiques et non étatiques, dont la société civile, au système de la Charte sociale européenne, notamment à ses nouvelles dispositions et au mécanisme de réclamations collectives ;
- Amélioration de la procédure de suivi de la Charte grâce à la meilleure qualité des rapports nationaux établis par les autorités nationales.

**Principaux partenaires nationaux** : ministère du Travail et de la Protection sociale, ministère de l'Éducation et de la Recherche, Commission parlementaire sur la protection sociale, la santé et la famille, Inspection nationale du travail, Agence nationale pour l'emploi, Confédération syndicale nationale,

Bureau de l'Avocat du peuple, Conseil de l'égalité, Institut national de la justice, organisations de la société civile (OSC).

## 2.2.2 LES DROITS HUMAINS EN BIOMEDECINE ET EN SANTE

La pandémie de Covid-19 a montré que la protection des droits humains dans les domaines de la santé et du biomédical, y compris le droit à la protection de la santé, est un élément essentiel de la vie en société qui a une incidence directe sur d'autres droits humains et libertés fondamentales.

La République de Moldova est partie à [la Convention pour la protection des droits de l'homme et de la dignité de l'être humain à l'égard des applications de la biologie et de la médecine \(Convention d'Oviedo\)](#). Il s'agit du seul instrument international juridiquement contraignant qui traite spécifiquement de la protection des droits humains dans le domaine biomédical, y compris les soins de santé. La République de Moldova est membre du [Groupe international de coopération du Conseil de l'Europe sur les drogues et les addictions \(Groupe Pompidou\)](#), lequel a contribué à l'élaboration et au renforcement des politiques en matière de drogues qui garantissent un juste équilibre entre les exigences de la sécurité publique et la protection des droits des personnes. En outre, [la Convention MEDICRIME](#) est le premier et seul traité international qui aborde la question de la contrefaçon de produits médicaux. Ce document, qui vise à protéger les droits des victimes et à poursuivre la contrefaçon de produits médicaux et les crimes connexes, est en vigueur en République de Moldova depuis 2016.

La coopération technique qui doit être établie dans ce domaine a été conçue en tenant compte des rapports et des conclusions des mécanismes de suivi et des organes consultatifs spécialisés du Conseil de l'Europe qui invitent la République de Moldova à :

- Renforcer les cadres législatifs et politiques nationaux ;
  - Protéger les droits humains dans les domaines de la biomédecine et de la santé ;
  - Prévenir et combattre la consommation de drogues et les dépendances ;
- Renforcer les capacités des acteurs du secteur de la santé en se concentrant sur le respect des droits des patients et la lutte contre la discrimination dans les soins de santé.

### Résultats attendus

- Amélioration de la législation, des politiques et des pratiques pour protéger effectivement les droits humains dans les domaines de la biomédecine et de la santé, conformément aux normes européennes ;
- Amélioration des politiques, de la législation et des pratiques en matière de drogues et d'addictions conformément aux valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe pour faire face aux risques de consommation de drogues et d'addictions comportementales ;
- Renforcement de la capacité des acteurs nationaux et des professionnels de santé à assurer une protection adéquate des droits humains dans les domaines de la biomédecine et de la santé, et à relever les défis que représentent les nouveaux développements scientifiques et technologiques.

**Principaux partenaires nationaux** : ministère de la Santé, ministère de la Justice, organisations de la société civile.

## 2.2.3 QUALITE DES MEDICAMENTS ET SOINS DE SANTE

La pandémie de Covid-19 a montré que la disponibilité et l'accès à des médicaments et des soins de santé de bonne qualité, pour une meilleure santé pour tous, restent un défi pour les États membres du Conseil de l'Europe. Dans le cadre de ses activités de normalisation et de coopération, la Direction européenne de la qualité du médicament & soins de santé (EDQM) contribue au droit à la protection de la santé tel qu'il est inscrit dans l'article 11 de la [Charte sociale européenne](#) (« la Charte »).

La République de Moldova a ratifié [la Convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains, qui recense](#) diverses activités assimilées à du trafic d'organes humains. Les États membres qui la ratifient doivent les considérer comme des infractions pénales. Le principe central de la convention est « le prélèvement illicite d'organes humains ». La convention comprend des mesures qui ont pour but de protéger les témoins et les victimes et appelle les parties signataires à coopérer aux enquêtes et poursuites internationales. Des mesures préventives sont également prévues aux niveaux national et international. Elles auront pour objet d'assurer la transparence, de promouvoir l'égalité d'accès aux greffes et de désigner des points de contact nationaux pour l'échange d'informations relatives au trafic d'organes humains.

La coopération technique qui doit être établie dans ce domaine a été conçue en tenant compte des rapports et des conclusions des mécanismes de suivi et des organes consultatifs spécialisés du Conseil de l'Europe qui invitent la République de Moldova à :

- Renforcer les normes nationales qui ont pour but d'améliorer la qualité des médicaments et des soins de santé ;
- Renforcer la capacité des autorités sanitaires et des professionnels de santé à prévenir, détecter et combattre le trafic d'organes humains ;
- Faciliter l'accès aux médicaments de qualité et aux produits de santé de grande consommation sur le marché ;
- Veiller au renforcement des capacités des autorités sanitaires nationales et des autres parties prenantes concernées en coopérant avec la Direction européenne de la qualité des médicaments & soins de santé (DEQM).

#### Résultats attendus

- Harmonisation des normes et poursuite des travaux normatifs pour améliorer la qualité des médicaments et des soins de santé au niveau national ;
- Amélioration de l'accès aux médicaments de qualité et aux produits de santé de grande consommation grâce à une action coordonnée entre les autorités sanitaires nationales et les autres parties prenantes concernées ;
- Amélioration des cadres juridiques, réglementaires et politiques pour prévenir et combattre le trafic d'organes humains, conformément aux normes de la Convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains ;
- Renforcement des capacités, de la crédibilité et de la prise de décision des autorités sanitaires nationales et d'autres parties prenantes concernées grâce à une coopération étroite avec la Direction européenne de la qualité des médicaments & soins de santé (EDQM).

**Principaux partenaires nationaux :** ministère de l'Industrie, ministère du Travail et de la Protection sociale

#### 2.2.4 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DROITS HUMAINS

Les droits humains et l'environnement sont intimement liés et un environnement propre, sain et durable fait partie intégrante de la pleine jouissance des droits humains par les générations actuelles et futures. Dans la [Déclaration de Reykjavik](#), les chefs d'État et de gouvernement ont souligné « qu'il est urgent de consentir des efforts supplémentaires pour protéger l'environnement, ainsi que pour lutter contre l'impact de la triple crise planétaire engendrée par la pollution, le changement climatique et la perte de biodiversité sur les droits humains, la démocratie et l'État de droit » et se sont donc engagés à « renforcer les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine ».

La Recommandation [CM/Rec\(2022\)20](#) appelle les États membres à revoir leur législation et leur pratique nationales afin de s'assurer qu'elles sont conformes aux recommandations, principes et orientations « sur la nature, le contenu et les implications du droit à un environnement propre, sain et durable et, sur cette base, à envisager activement de reconnaître au niveau national ce droit comme un droit de l'homme important pour la jouissance des droits de l'homme et lié à d'autres droits et au droit international existant ».

Le [Conseil consultatif de procureurs européens \(CCPE\)](#) a adopté un [nouvel Avis n°17](#) en réaction à la Recommandation du Comité des Ministres sur les droits de l'homme et la protection de l'environnement. L'avis du CCPE souligne en particulier le rôle des procureurs en tant qu'acteurs clés de toute stratégie de protection de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité, par le biais du droit pénal, administratif et civil. Le Plan d'action renforcera la capacité des autorités nationales et des services répressifs à prévenir, détecter et combattre la criminalité environnementale grâce à une approche globale et à une coopération multipartite. Un soutien sera également apporté pour renforcer la capacité des professionnels du droit à traiter efficacement les liens entre les questions environnementales, le droit pénal et les droits humains au niveau national. Le Plan d'action contribuera également à l'alignement du cadre juridique sur les normes européennes, y compris les directives européennes pertinentes sur la protection de l'environnement par le droit pénal et les enquêtes sur les crimes contre l'environnement.

La République de Moldova est partie à [la Convention du Conseil de l'Europe relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe \(Convention de Berne\)](#), la seule convention régionale de ce type au monde qui vise à conserver la flore et la faune sauvages et leurs habitats naturels, ainsi qu'à promouvoir la coopération européenne dans ce domaine. En outre, [la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage](#), le premier traité international promouvant la protection, la gestion et la planification des paysages, est entrée en vigueur dans le pays en 2004. Par ailleurs, la République de Moldova est membre de [l'Accord EUR-OPA sur les risques majeurs](#). Il s'agit d'une plateforme qui a pour but d'améliorer la prévention et la protection des personnes contre les catastrophes naturelles ou technologiques majeures et de promouvoir des projets sur le rôle des solutions respectueuses de la nature dans la réduction des risques de catastrophes.

Étant donné que l'environnement doit être une priorité visible pour l'Organisation, comme indiqué à [l'Annexe V de la Déclaration de Reykjavik](#), la République de Moldova et d'autres États sont invités à participer activement au Groupe multidisciplinaire sur l'environnement afin de préparer la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'environnement et son Plan d'action.

La coopération technique qui doit être établie dans ce domaine a été conçue en tenant compte des rapports et des conclusions des mécanismes de suivi et des organes consultatifs spécialisés du Conseil de l'Europe qui invitent la République de Moldova à :

- Veiller à ce que les instruments juridiques et politiques soient conformes aux normes européennes sur un environnement propre, sain et durable et la protection des droits humains connexes ;
- Renforcer la capacité des acteurs étatiques et non étatiques à mieux protéger le droit humain à un environnement sain ;
- Sensibiliser le public au droit fondamental à un environnement sain.

#### Résultats attendus

- Amélioration de la législation, des politiques et des pratiques au niveau national qui contribuent à un environnement propre, sain et durable et protègent les droits humains qui y sont liés ;
- Amélioration du cadre législatif et réglementaire pour prévenir, identifier et combattre les crimes contre l'environnement ;
- Renforcement de la capacité des autorités nationales compétentes à protéger le droit humain à un environnement sain ;
- Sensibilisation accrue du public à l'importance de la protection de l'environnement et des droits humains connexes.

**Principaux partenaires nationaux** : ministère de l'Environnement et, en termes de paysages, le ministère de l'Éducation et de la Recherche, Bureau de l'Avocat du peuple, groupes professionnels, OSC.

#### 2.2.5 ENTREPRISES ET DROITS HUMAINS

En s'appuyant sur les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (2011), le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté la [Recommandation CM/Rec\(2016\)3 sur les droits de l'homme et les entreprises](#), qui fournit aux États membres des orientations sur la manière de prévenir et de corriger les atteintes aux droits humains commises par les entreprises, et qui insiste également sur les mesures visant à inciter les entreprises à respecter les droits humains.

En République de Moldova, la mise en œuvre effective des normes relatives aux entreprises et aux droits humains est limitée par le manque de sensibilisation des entreprises à leur rôle dans la promotion des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit. En outre, la dimension « droits humains » a traditionnellement été assimilée à une obligation de l'État en République de Moldova, et il existe un manque de cadres complets de politiques, de normes et de pratiques dans le domaine des entreprises et des droits humains dans le pays.

Le Conseil de l'Europe est prêt à soutenir les autorités et les associations professionnelles de la République de Moldova dans l'élaboration et l'adoption de cadres législatifs et politiques visant à intégrer plus efficacement l'approche fondée sur les droits humains dans les politiques publiques et les pratiques commerciales, à prévenir les violations des droits humains commises par les entreprises et à faciliter l'accès à des voies de recours pour les victimes d'abus liés aux entreprises lorsque de tels abus se produisent.

### Résultats attendus

- Harmonisation de la législation et des politiques nationales avec les normes internationales en matière de prévention et de réparation des violations des droits humains par les entreprises ;
- Sensibilisation accrue des entités commerciales à leur rôle dans la promotion des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit.

**Principaux partenaires nationaux** : Bureau de l'Avocat du peuple, ministère du Développement économique et de la transformation numérique, associations d'entreprises.

#### 2.2.6 SECRETARIAT DE LA BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

La Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) investit dans des projets à forte valeur ajoutée sociale qui ont été approuvés par l'État membre concerné et à la suite d'un processus de candidature mené par l'État membre. Il s'agit de projets qui favorisent l'inclusion et contribuent à améliorer les conditions de vie des populations les plus vulnérables à travers l'Europe. Dans le Cadre stratégique 2023-2027, la CEB s'est engagée à mettre davantage l'accent sur les États membres où les besoins sociaux et l'additionnalité de la Banque ont tendance à être plus élevés. La CEB cofinance des projets dans les domaines d'action suivants : Investir dans les personnes et valoriser le capital humain, Promouvoir des cadres de vie inclusifs et résilients, Soutenir l'emploi et l'inclusion économique et financière.

La République de Moldova est devenue membre de la CEB en 1998<sup>50</sup>. Depuis lors, la Banque a joué un rôle actif dans le pays, notamment en cofinçant la construction d'une nouvelle prison, la rénovation de bâtiments, tels que des logements sociaux, des résidences étudiantes et des maisons de retraite, y compris l'amélioration de leur efficacité énergétique, et la construction d'établissements de soins de santé et de soins d'urgence. Elle a également cofinancé des projets visant à faciliter l'accès au crédit pour les micro-, petites et moyennes entreprises dans le but de soutenir la création et le maintien d'emplois viables. La CEB a également aidé le gouvernement moldave à limiter la propagation et les conséquences de l'épidémie de Covid-19 et à contribuer à alléger les effets de la crise sur les micro-, petites et moyennes entreprises. Au total, le financement approuvé s'élève à un peu plus de 290 millions d'euros.

La CEB est prête à examiner les demandes formulées par les autorités nationales de la République de Moldova de poursuivre le développement d'infrastructures sociales, le cas échéant.

#### 2.3 AGIR POUR L'ÉGALITÉ, LA DIVERSITÉ ET LE RESPECT

L'égalité des citoyens est inscrite à l'article 16 de la Constitution de la République de Moldova.

Dans son rapport de 2023, le Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) a félicité la République de Moldova pour ses travaux et initiatives dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, notamment la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) ainsi que les récents amendements aux lois visant à renforcer la protection des femmes victimes de violence et à poursuivre les auteurs.

Cependant, le GREVIO a recensé plusieurs domaines qui doivent être améliorés pour renforcer la conformité avec la Convention. Il s'agit notamment de la dépendance à l'égard des donateurs internationaux pour le financement de services essentiels, du nombre insuffisant de refuges pour les femmes victimes et leurs enfants et de leur répartition, et du manque d'attention judiciaire accordée à la violence à l'égard des femmes dans les décisions relatives à la garde et aux droits de visite. Le GREVIO a également mis en évidence les lacunes qui existent dans les réponses aux formes de violence autres que la violence domestique et a souligné la nécessité d'un financement durable des institutions nationales et des ONG de femmes qui s'occupent de l'égalité de genre et des droits des femmes, ainsi que d'une meilleure protection des femmes qui sont ou risquent d'être victimes d'une discrimination intersectionnelle<sup>51</sup>. L'amélioration de la formation en cours d'emploi pour les professionnels de première ligne et l'amélioration de la collecte de données nécessitent également l'attention du pays.

La République de Moldova a ratifié la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains. En 2022, un nouveau guide sur l'identification des victimes et des victimes présumées de la traite des êtres humains a été approuvé, et le Programme de prévention et de lutte contre la traite des êtres humains 2024-2028 a été lancé en janvier 2024. Malgré les progrès réalisés par les autorités compétentes de la République de Moldova, notamment le Bureau du Procureur général et le Comité national de lutte

<sup>50</sup> Pour de plus amples informations sur la Banque de développement du Conseil de l'Europe, voir : <http://www.coebank.org/fr/>

<sup>52</sup> L'intersectionnalité et la discrimination multiple - Questions de genre (coe.int)

contre la traite des êtres humains, le phénomène de la traite des êtres humains reste répandu, et l'exploitation par le travail ainsi que l'exploitation sexuelle représentent les principaux problèmes à cet égard.

Dans le domaine de la lutte contre la discrimination, le cadre juridique de la République de Moldova est complet (voir le [cinquième avis du Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales](#)) et comprend des amendements récents prévoyant des peines plus sévères pour les crimes de haine. Le Conseil de l'égalité joue un rôle essentiel dans la lutte contre la discrimination et les crimes de haine, mais sa portée et son champ d'action sont limités, ce qui souligne la nécessité d'engager des réformes appropriées dans ce domaine. Bien que la société moldave soit généralement tolérante, les attaques ethniques et racistes persistent, en particulier contre la minorité rom. Des améliorations juridiques ont également été observées dans le domaine des droits des personnes LGBTI, mais la discrimination à l'encontre de ce groupe de personnes est toujours présente dans le pays, qui ne dispose pas de législation régissant les partenariats civils pour les LGBTI et la reconnaissance légale du genre.

Le Gouvernement de la République de Moldova a joué un rôle moteur et concret dans la gestion du flux de réfugiés causé par la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. La mise en place de centres de réfugiés et la création de plateformes en ligne permettant d'accéder facilement aux informations et aux services montrent à quel point les autorités nationales et la société moldave sont prêtes à accueillir les réfugiés d'Ukraine et à leur garantir l'accès à des services et des équipements d'accompagnement ; cependant, les capacités nationales à relever les défis auxquels sont confrontés les réfugiés restent limitées, ce qui souligne la nécessité de fournir une assistance supplémentaire à la République de Moldova.

La protection des droits de l'enfant en République de Moldova a été renforcée par des programmes, notamment le Programme national de protection de l'enfance 2022-2026, qui cherchent à faire progresser le système de protection sociale des enfants dans le pays. En outre, le Conseil de l'Europe a contribué au renforcement des capacités des professionnels de la justice pénale dans le traitement des cas d'exploitation et de maltraitance des enfants. Néanmoins, le [8<sup>e</sup> rapport d'activité du Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels \(Comité de Lanzarote\)](#) souligne que la République de Moldova continue d'être confrontée à des défis, notamment en ce qui concerne la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et la participation des enfants aux processus décisionnels.

L'objectif de ce pilier opérationnel est d'assurer l'égalité de genre, la protection des droits des enfants et le renforcement de sociétés inclusives, sans marginalisation, exclusion, racisme, intolérance et discrimination pour quelque motif que ce soit. Il comprend à ce titre les sous-programmes suivants :

- Égalité de genre - Violence à l'égard des femmes et violence domestique - Traite des êtres humains ;
- Anti-discrimination, diversité et inclusion - Roms et Gens du voyage - Minorités nationales, langues régionales ou minoritaires - LGBTI - Migrants ;
- Droits des enfants.

Ces actions contribueront à la mise en œuvre par la République de Moldova des objectifs de [développement durable \(ODD\) de l'Organisation des Nations Unies](#) : objectif 1 (cibles 1.1<sup>52</sup> et 1.2<sup>53</sup>),

<sup>52</sup>. Objectif 1, cible 1: D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement de vivre avec moins de 1,25 dollar US par jour)

<sup>53</sup>. Objectif 1, cible 2 : D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays.

objectif 3 (cible 3.8<sup>54</sup>), objectif 4 (cibles 4.1<sup>55</sup>, 4.2<sup>56</sup>, 4.3<sup>57</sup>, 4.4<sup>58</sup>, 4.5<sup>59</sup>, 4.6<sup>60</sup> et 4.7<sup>61</sup>), objectif 5 (cibles 5.1<sup>62</sup>, 5.2<sup>63</sup>, 5.3<sup>64</sup>, 5.4<sup>65</sup>, 5.5<sup>66</sup>, 5.6<sup>67</sup>, 5.a<sup>68</sup>, 5.b<sup>69</sup> et 5.c<sup>70</sup>), objectif 8 (cibles 8.5<sup>71</sup>, 8.6,<sup>72</sup> 8.7<sup>73</sup> et 8.8<sup>74</sup>), objectif 10 (cibles 10.2<sup>75</sup>, 10.3<sup>76</sup> et 10.7<sup>77</sup>), objectif 11 (cibles 11.1<sup>78</sup>, 11.3<sup>79</sup> et 11.7<sup>80</sup>) et objectif 16 (cibles 16.1<sup>81</sup>, 16.2,<sup>82</sup> 16.3<sup>83</sup> et 16.6<sup>84</sup>).

### 2.3.1 ÉGALITE DE GENRE - VIOLENCE A L'EGARD DES FEMMES ET VIOLENCE DOMESTIQUE - TRAITE DES ETRES HUMAINS

#### ➤ Égalité de genre et lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

<sup>54</sup>. Objectif 3, cible 8 : Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable.

<sup>55</sup>. Objectif 4, cible 1 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles.

<sup>56</sup>. Objectif 4, cible 2 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire.

<sup>57</sup>. Objectif 4, cible 3 : D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès, dans des conditions d'égalité, à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.

<sup>58</sup>. Objectif 4, cible 4 : D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.

<sup>59</sup>. Objectif 4, cible 5 : D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.

<sup>60</sup>. Objectif 4, cible 6 : D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.

<sup>61</sup>. Objectif 4, cible 7 : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.

<sup>62</sup>. Objectif 5, cible 1 : Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles

<sup>63</sup>. Objectif 5, cible 2 : Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.

<sup>64</sup>. Objectif 5, cible 3 : Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.

<sup>65</sup>. Objectif 5, cible 4 : Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national.

<sup>66</sup>. Objectif 5, cible 5 : Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.

<sup>67</sup>. Objectif 5, cible 6 : Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi.

<sup>68</sup>. Objectif 5, cible a : Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne

<sup>69</sup>. Objectif 5, cible b : Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes.

<sup>70</sup>. Objectif 5, cible c : Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.

<sup>71</sup>. Objectif 8, cible 5 : D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.

<sup>72</sup>. Objectif 8, cible 6 : D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.

<sup>73</sup>. Objectif 8, cible 7 : Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes ;

<sup>74</sup>. Objectif 8, cible 8 : Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.

<sup>75</sup>. Objectif 10, cible 2 : D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.

<sup>76</sup>. Objectif 10, cible 3 : Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.

<sup>77</sup>. Objectif 10, cible 7 : Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées.

<sup>78</sup>. Objectif 11, cible 1 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.

<sup>79</sup>. Objectif 11, cible 3 : D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.

<sup>80</sup>. Objectif 11, cible 7 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.

<sup>81</sup>. Objectif 16, cible 1 : Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.

<sup>82</sup>. Objectif 16, cible 2 : Mettre fin à l'abus, l'exploitation, la traite et à toutes les formes de violence ainsi qu'à la torture d'enfants.

<sup>83</sup>. Objectif 16, cible 3 : Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice.

<sup>84</sup>. Objectif 16, cible 6 : Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.

La [Déclaration de Reykjavik](#) insiste sur l'importance de l'égalité de genre, rappelle que « l'égalité de genre et la participation pleine, égale et effective des femmes aux processus décisionnels publics et privés [sont] essentielles à l'État de droit, à la démocratie et au développement durable [...] [et souligne] le rôle pionnier du Conseil de l'Europe, y compris au travers de la Convention d'Istanbul, dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique ». La [Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité de genre 2024-2029](#) formule de nouveaux engagements pour parvenir à la réalisation effective de l'égalité de genre ainsi que prévenir et lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles et la violence domestique.

En 2022, le Parlement de la République de Moldova a ratifié la [Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique \(Convention d'Istanbul\)](#), qui est le traité international le plus ambitieux visant à éradiquer la violence faite aux femmes et la violence domestique. Dans son [rapport d'évaluation de référence](#) publié en novembre 2023, le Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) s'est félicité que les autorités de la République de Moldova se soient résolument engagées dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul.

Cet engagement s'est manifesté par l'adoption en 2007 de la loi sur la prévention et la lutte contre la violence familiale, et par les amendements récents apportés à plusieurs lois dans le but de mieux protéger les femmes victimes de violences et de renforcer les poursuites contre les auteurs de violences, notamment en proposant une assistance juridique gratuite aux victimes de violence domestique et sexuelle dans le cadre des procédures pénales et en donnant la possibilité aux agents des services répressifs de délivrer des ordonnances d'urgence d'interdiction au moment de l'interpellation. En outre, s'agissant de l'action publique, l'adoption consécutive de plusieurs programmes nationaux a jeté les bases d'une approche stratégique pour prévenir et lutter contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. D'autres mesures importantes ont été prises par les autorités pour mettre en place des mécanismes de coopération interinstitutionnelle pour améliorer les échanges entre toutes les parties prenantes dans les affaires de violence domestique.

La guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine a forcé ses femmes et des jeunes filles à quitter leur pays, augmentant ainsi le risque de violence basée sur le genre, de violence sexuelle à l'encontre des femmes et de traite des êtres humains. Depuis le début de la guerre d'agression, le gouvernement de la République de Moldova a fait preuve d'un leadership efficace dans la gestion du flux de réfugiés en provenance d'Ukraine, en particulier les femmes migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile, pour les protéger de la violence. Le Plan d'action soutiendra le renforcement des capacités nationales à protéger les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile, conformément à la [Recommandation du Conseil de l'Europe 2022 sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile](#) et à la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies et aux résolutions ultérieures sur les femmes, la paix et la sécurité. Le Plan d'action contribuera également à renforcer la coopération entre les partenaires nationaux et les parties prenantes, y compris les OSC, dans ces domaines.

En ce qui concerne la protection et le soutien des femmes victimes de violences, le GREVIO a noté avec satisfaction que le premier centre d'aide aux victimes d'agressions sexuelles s'est ouvert à Ungheni. Dans ce centre, des soins médicaux d'urgence, un suivi post-traumatique, des examens médico-légaux et un accompagnement psychologique sont proposés et assurés par des professionnels qualifiés. Le GREVIO se félicite également des efforts déployés par les autorités moldaves pour assurer la protection et le soutien des femmes qui fuient la guerre en Ukraine.

Dans le même temps, le GREVIO a relevé plusieurs problèmes qui nécessitent une action urgente pour atteindre un niveau plus élevé de conformité avec les obligations découlant de la Convention d'Istanbul. Le rapport souligne l'importance de renforcer la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul en ce qui concerne toutes les formes de violence à l'égard des femmes, y compris sa dimension numérique. De nombreuses formes de violence, telles que le mariage forcé, les mutilations génitales féminines, la stérilisation forcée et l'avortement forcé, ne sont pas prises actuellement en compte par les politiques. En outre, le GREVIO encourage vivement les autorités de la République de Moldova à inclure la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes dans les politiques, les mesures et les programmes qui répondent aux besoins spécifiques des groupes de femmes confrontés à une discrimination intersectionnelle, notamment les femmes handicapées, les femmes roms, les femmes des communautés rurales et les femmes lesbiennes, bisexuelles, transgenres et intersexuées. Le GREVIO note également un besoin urgent d'augmenter les niveaux de financement des institutions nationales et des organisations de la société civile (OSC) qui travaillent sur ces questions, ainsi que d'améliorer la réponse de la justice pénale à toutes les formes de violence à l'égard des femmes, d'optimiser la collecte de données et d'organiser des ateliers de renforcement des capacités pour les professionnels de première ligne.

La nouvelle [Recommandation CM/Rec\(2024\)1](#) du Comité des Ministres sur l'égalité pour les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage a pour but d'aider les États membres et les autres acteurs concernés à promouvoir et à réaliser l'égalité pour les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage et à les protéger contre la discrimination, la haine et la violence, en se concentrant tout particulièrement sur les domaines dans lesquels ces personnes sont victimes de discrimination intersectionnelle.

L'adoption du Programme national de prévention et de lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique 2023-2027 et du Plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations du GREVIO, avec le soutien du Conseil de l'Europe, a renforcé le cadre politique sur l'égalité de genre dans le pays. En avril 2024, la convocation de la Commission spécialisée sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul, placée sous l'égide du Conseil national des droits de l'homme, a permis de franchir une étape importante dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Au cours de cette réunion, les autorités moldaves ont en effet présenté une feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations du GREVIO.

La coopération technique qui doit être mise en place dans ce domaine a été conçue en tenant compte des rapports et des conclusions des mécanismes de suivi et des organes consultatifs spécialisés du Conseil de l'Europe qui invitent la République de Moldova à :

- élaborer une législation nationale et un ensemble coordonné de politiques sur la prévention et la lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et la violence domestique, conformément aux normes du Conseil de l'Europe ;
- renforcer la capacité des professionnels concernés à appliquer la Convention d'Istanbul et les normes du Conseil de l'Europe sur l'égalité de genre lorsqu'ils traitent de cas de violence à l'égard des femmes et de violence domestique ;
- faire mieux comprendre la Convention d'Istanbul et les normes du Conseil de l'Europe en matière d'égalité de genre dans les organisations et secteurs du pays ;
- améliorer la qualité des services d'aide aux femmes et aux jeunes filles victimes de violence à l'égard des femmes et de violence domestique ;
- élaborer des normes minimales communes applicables aux programmes qui visent les auteurs de violences, conformément à la Convention d'Istanbul et aux bonnes pratiques reconnues.

Un accent particulier sera mis sur le travail avec les femmes qui subissent ou peuvent subir une discrimination intersectionnelle ou qui sont menacées d'une telle discrimination, par exemple les travailleuses domestiques, les femmes et les filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile, les femmes handicapées, les femmes âgées, les femmes et les filles roms, les femmes des communautés rurales et les femmes lesbiennes, bisexuelles, transgenres et intersexuées. En outre, une attention particulière sera accordée à l'élaboration de politiques qui ont pour but de lutter contre les manifestations numériques de la violence à l'égard des femmes. Outre les activités propres à chaque pays, les travaux et initiatives visant à améliorer l'accès des femmes à la justice et les services d'aide aux victimes de la violence seront également complétés aux niveaux régional et local. Il s'agira d'instaurer une coopération avec des équipes multidisciplinaires pour mieux recenser les meilleures pratiques et améliorer l'échange d'informations et d'expériences entre les différents acteurs de la région.

### ➤ **Lutte contre la traite des êtres humains**

La traite des êtres humains est une violation grave de la dignité de la personne qui réduit les êtres humains à l'état de marchandises. Actuellement, les nombreuses crises qui découlent de la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine sont autant de facteurs clés qui ont une incidence sur le phénomène de la traite des êtres humains en République de Moldova. Les tendances lourdes et les risques imprévus, notamment ceux qui sont liés à l'afflux massif de réfugiés, ainsi que les crises dans les domaines de l'économie et de l'énergie accroissent la vulnérabilité de la population, d'autant que la République de Moldova est devenue un pays de destination pour la traite des êtres humains et que la communauté internationale prête une attention accrue à cette question. De nouvelles formes de traite des êtres humains apparaissent constamment et nécessitent une analyse et un ajustement continu de la réponse apportée par les organismes de la lutte contre ce fléau.

La République de Moldova a ratifié la [Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains](#), qui constitue un cadre global de lutte contre la traite des êtres humains et adopte une approche fondée sur les droits humains et axée sur les victimes. Au niveau national, le cadre juridique pour la prévention de la traite des êtres humains, l'assistance aux victimes et leur protection et la poursuite des trafiquants est établi par la loi sur la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains. En 2022, le ministère de l'Intérieur a approuvé le guide sur l'identification des victimes et des victimes alléguées de la traite des êtres humains dans le cadre des flux migratoires mixtes. En outre, le gouvernement de la

République de Moldova a adopté le Programme de prévention et de lutte contre la traite des êtres humains 2024-2028, qui est entré en vigueur en janvier 2024.

En ce qui concerne le cadre institutionnel de la lutte contre la traite des êtres humains en République de Moldova, le Comité national de lutte contre la traite des êtres humains a été créé dans le but de servir d'organe consultatif du gouvernement chargé de coordonner les activités de prévention et de lutte contre la traite des êtres humains. Le Conseil de coordination des organes répressifs, qui assume des fonctions dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains, a également été créé sous l'égide du Procureur général dans le but de coordonner l'activité des autorités répressives et d'autres organes compétents dans la lutte contre la traite des êtres humains. Une unité spécialisée, la Section de lutte contre la traite des êtres humains, a également été créée au sein du Bureau du Procureur général pour contribuer à la mise en œuvre coordonnée de la politique de l'État dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains, la traite des enfants, le trafic d'organes et la migration illégale organisée.

Bien qu'elle soit récemment devenue un pays de destination, la République de Moldova est principalement un pays d'origine et de transit pour la traite des êtres humains. Avec 169 victimes identifiées en 2023, le phénomène reste répandu dans le pays. Une analyse des cas de traite montre que la principale forme d'exploitation des victimes adultes reste la même que les années précédentes, à savoir l'exploitation par le travail, et que les pays de destination où les citoyens moldaves sont exploités sont les pays de l'Union européenne. La principale forme d'exploitation des victimes de la traite des enfants reste l'exploitation sexuelle, et le lieu d'exploitation est le territoire de la République de Moldova. Les trafiquants adaptent leurs modèles commerciaux à la « nouvelle normalité » créée par la pandémie de Covid-19. Ils abusent en particulier des technologies de communication modernes, en particulier dans le contexte des réfugiés ukrainiens.

La coopération technique qui doit être établie dans ce domaine a été conçue en tenant compte des rapports et des conclusions du GRETA, le mécanisme de suivi compétent du Conseil de l'Europe, qui, dans son rapport le plus récent<sup>85</sup>, a appelé la République de Moldova à :

- faciliter l'accès à l'indemnisation des victimes de la traite, notamment en examinant les critères d'éligibilité et les autres conditions d'indemnisation par l'État ;
- veiller à ce que les victimes bénéficient d'une assistance juridique spécialisée et d'une aide juridique gratuite à un stade précoce ;
- veiller à ce que les victimes de la traite bénéficient d'une assistance et d'un soutien appropriés, notamment en fournissant un financement suffisant aux centres d'assistance aux victimes de la traite des êtres humains et en créant des centres qui assurent un hébergement et d'autres types d'assistance aux hommes victimes ;
- améliorer la prévention de la traite des enfants, l'identification des enfants victimes et l'assistance à ces enfants, en renforçant les capacités et les ressources des professionnels de la protection des enfants et en instaurant un cadre protecteur aux enfants qui vivent dans la rue et aux enfants non accompagnés ou séparés demandeurs d'asile ;
- former des inspecteurs du travail pour leur permettre de jouer un rôle de première ligne dans la prévention de la traite aux fins d'exploitation par le travail ;
- sensibiliser le public aux risques de la traite des êtres humains aux niveaux national et local.

### Résultats attendus

#### *Égalité de genre et lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique*

- Amélioration des cadres législatifs et normatifs pour prévenir et combattre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et de violence domestique, y compris dans leur dimension numérique, conformément aux conclusions du GREVIO et aux dispositions de la Convention d'Istanbul ;
- Renforcement de la capacité des parties prenantes nationales concernées à assurer une mise en œuvre coordonnée et effective des normes du Conseil de l'Europe en matière d'égalité de genre et de protection contre la violence à l'égard des femmes ;
- Renforcement de l'expertise et de la capacité des professionnels de première ligne, dont les juristes et les travailleurs sociaux, à prévenir et à combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique conformément aux dispositions de la Convention d'Istanbul ;
- Amélioration de l'accès des femmes à la justice et aux services d'accompagnement, en particulier les femmes roms et les femmes victimes de violence, conformément à la Convention d'Istanbul ;

<sup>85</sup>. Le troisième rapport d'évaluation du GRETA sur la République de Moldova été publié le 3 décembre 2020, <https://rm.coe.int/greta-2020-11-fgr-mda-fr/1680a09539>

- Amélioration de la qualité et de la disponibilité des programmes de traitement des auteurs de violences domestiques, conformément aux principes de la Convention d'Istanbul.

**Principaux partenaires nationaux** : ministère du Travail et de la Protection sociale, ministère de la Justice, Institut national de la justice, Bureau du Procureur général, ministère de l'Intérieur, Agence nationale de prévention et de lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, organisations de la société civile.

#### *Lutte contre la traite des êtres humains*

- Renforcement de la législation et des politiques nationales pour prévenir et combattre effectivement la traite des êtres humains et protéger les droits des victimes, conformément à la Convention du Conseil de l'Europe sur l'action contre la traite des êtres humains ;
- Renforcement de la capacité opérationnelle et de réaction des autorités répressives et des autres organismes compétents en matière de lutte contre la traite des êtres humains aux niveaux national et local.

**Principaux partenaires nationaux** : ministère de l'Intérieur, ministère du Travail et de la Protection sociale, ministère de la Justice, ministère de l'Éducation et de la Recherche, Institut national de la justice, ministère de la Santé, Bureau du Procureur général, Comité national de lutte contre la traite des êtres humains.

### 2.3.2 ANTI-DISCRIMINATION, DIVERSITE ET INCLUSION - ROMS ET GENS DU VOYAGE - MINORITES NATIONALES, LANGUES REGIONALES OU MINORITAIRES - LGBTI - MIGRANTS

#### ➤ **Anti-discrimination, diversité et inclusion, Roms et Gens du voyage, minorités nationales, langues régionales ou minoritaires, LGBTI**

La discrimination représente une grave violation des droits humains. Les inégalités, le racisme et l'intolérance aggravent les divisions et déstabilisent les démocraties. [La Déclaration de Reykjavik](#) reconnaît « la nécessité d'assurer l'égalité et de lutter contre toute forme de discrimination, ainsi que le rôle important que joue l'Organisation à cet égard » et s'engage donc « à renforcer les travaux en faveur de sociétés inclusives exemptes de marginalisation, d'exclusion, de racisme et d'intolérance ».

Dans les domaines de la lutte contre la discrimination et de l'égalité, le cadre juridique national de la République de Moldova est complet, comme indiqué dans le [cinquième avis](#) du Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, publié en 2023. Les amendements au Code pénal et au Code des contraventions concernant le discours de haine et l'incitation à la discrimination ont été adoptés. Ils prévoient des peines plus sévères pour les crimes motivés par des stéréotypes ou des préjugés fondés sur la race, la couleur, l'origine ethnique, l'origine nationale, l'origine sociale, la citoyenneté, le sexe, le genre, la langue, la religion ou les croyances religieuses, les opinions politiques, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, la santé, l'âge, le handicap ou l'état civil. En outre, le Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales s'est félicité du rôle actif de l'Avocat du peuple dans la lutte contre la discrimination et du rôle du Conseil de l'égalité dans le suivi et le traitement des cas de discrimination.

Si la société moldave continue d'être très tolérante, des cas d'agressions ethniques et raciales ont été signalés. La stigmatisation et les stéréotypes sont toujours présents dans la société et alimentent des attitudes discriminatoires à l'égard des Roms et d'autres minorités. La minorité rom continue de rencontrer des problèmes qui l'empêchent d'accéder librement aux droits et aux services de base, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, du logement, de l'accès aux soins de santé et aux services sociaux, comme le souligne également la Conclusion 2023 du Comité européen des droits sociaux<sup>86</sup>. Bien que les autorités de la République de Moldova fassent preuve d'un engagement continu en faveur de la protection des droits des personnes appartenant à des minorités nationales tout en promouvant leur participation effective à la vie publique, le Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales souligne néanmoins la nécessité d'accroître la représentation des minorités nationales non seulement en matière culturelle mais aussi dans d'autres politiques et législations relatives à leur accès aux droits des minorités.

<sup>87</sup>. Dans ses conclusions de 2023, le Comité européen des droits sociaux estime que la Moldova doit encore assurer « la protection économique des familles roms et des familles monoparentales » et « l'accès au logement des familles roms », conformément à l'article 16 de la Charte sociale européenne, et encore veiller à ce que « les enfants roms soient inscrits dans l'enseignement général », en particulier pour garantir le droit à l'éducation des enfants en situation de migration irrégulière, afin de se conformer à l'article 17.2 de la Charte.

En ce qui concerne la communauté LGBTI, la République de Moldova a gagné 14 places dans l'Indice Rainbow Europe 2023 et a enregistré une hausse de 21 % en 2022 à 39 % en 2023<sup>87</sup>, qui tient au fait que l'orientation sexuelle et l'identité de genre ont été incluses de manière positive dans la législation nationale, en particulier la loi de 2022 qui érige le discours de haine anti-LGBTI et les crimes de haine en infraction pénale. Cependant, les personnes LGBTI sont toujours victimes de discrimination, notamment sur le marché de l'emploi, ce qui montre que les autorités doivent impérativement mettre en œuvre des normes et des pratiques internationales visant à éliminer la ségrégation et la discrimination sociales afin que les communautés minoritaires puissent se sentir en sécurité en tant que participants actifs à la société. L'Inspection générale de la police a un rôle important à jouer en ce sens, notamment celui de fournir des services de police professionnelle dans une société diversifiée. Pour assurer la pérennité dans cette direction, les futurs officiers de police ont besoin de programmes de formation initiale qui incluent des sujets pertinents sur les principes d'égalité et de non-discrimination.

La coopération technique qui doit être établie dans ce domaine a été conçue en tenant compte des rapports et des conclusions des mécanismes de suivi et des organes consultatifs spécialisés du Conseil de l'Europe, qui invitent la République de Moldova à :

- Renforcer l'efficacité des autorités nationales, dont le Conseil de l'égalité, le Bureau de l'Avocat du peuple et l'Agence pour les relations interethniques, dans la lutte contre la discrimination et la promotion de l'égalité, de la diversité et de l'inclusion ;
- Améliorer la mise en œuvre des politiques et des programmes qui favorisent la protection et l'inclusion sociale des personnes handicapées, des minorités ethniques, dont les Roms, et des personnes LGBTI pour accélérer leur pleine participation à la société ;
- Développer le cadre juridique en réglementant explicitement les conditions et la procédure relatives à la reconnaissance légale du genre et établir des lignes directrices claires sur la fourniture de soins de santé tenant compte du genre ;
- Dans le domaine de l'inclusion des Roms, allouer un financement suffisant pour augmenter le nombre de médiateurs communautaires, réviser l'échelle des salaires et assurer une rémunération adéquate, mettre en place une politique propre à assurer le recrutement et le maintien en poste des médiateurs communautaires avec de bonnes conditions de travail et des formations professionnelles continues ;
- Renforcer l'autonomie institutionnelle et budgétaire de l'Agence pour les relations interethniques afin d'élaborer des politiques publiques dans son domaine d'intervention et de contrôler leur mise en œuvre ;
- Suivre l'engagement post-adhésion d'étudier la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires ;
- Soutenir l'enseignement de la langue roumaine aux minorités nationales et aux réfugiés, ainsi que l'enseignement des langues minoritaires ;
- Sensibiliser le public aux dangers de la discrimination, du discours de haine et des crimes de haine et à l'importance de prévenir et de combattre ces phénomènes.

#### ➤ **Migrants et réfugiés**

La nécessité de régler en priorité les problèmes de droits humains dans le domaine des réfugiés et des migrations est soulignée dans le [Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations et de l'asile en Europe \(2021-2025\)](#), qui fournit un cadre de mesures pour relever les défis qui se posent en matière de droits humains concernant les migrants et les réfugiés les plus vulnérables. Ce cadre est coordonné par le Représentant spécial du Secrétaire Général pour les migrations et les réfugiés.

La République de Moldova a été fortement touchée par la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine et a dû faire face à l'afflux de réfugiés le plus important de son histoire. La Moldova représente l'un des principaux pays d'accueil et de transit de réfugiés dans la crise actuelle. En effet, plus d'un million de passages frontaliers en provenance d'Ukraine ont été enregistrés depuis fin février 2022 et plus de 100 000 réfugiés en provenance d'Ukraine, principalement des femmes, des enfants et des personnes âgées, ont été enregistrés dans le pays<sup>88</sup>. Ainsi, la République de Moldova accueille la plus grande proportion de réfugiés ukrainiens par rapport à sa population (2,6 millions), ce qui représente un défi logistique et une charge administrative considérables pour les autorités. L'application de la directive sur la protection temporaire dans l'Union européenne a récemment été prolongée jusqu'en mars 2025, et le régime de protection temporaire de la République de Moldova, qui est entré en vigueur en mars 2023 à la suite de la décision gouvernementale n° 21/2023, ont fourni des cadres de référence qui ont permis d'offrir

<sup>87</sup>. L'indice *Rainbow Europe* évalue la politique juridique et la situation des droits humains des personnes LGBTI en Europe. Le score maximal est de 100 % pour le respect des droits humains, ce qui représente une égalité totale, et le score minimal de 0 % représente des violations flagrantes des droits humains et la discrimination.

<sup>88</sup>. <https://data.unhcr.org/en/country/mda>

aux réfugiés d'Ukraine une protection et un accès aux droits et services, ainsi que des types d'assistance dans les pays d'accueil, ce qui réduit la nécessité immédiate de demander l'asile. Il reste des défis à relever, notamment la diversité des approches de la mise en œuvre de la protection temporaire, qui peuvent avoir un impact disproportionné sur les groupes les plus vulnérables et leur capacité à accéder à leurs droits.

Les conséquences de la guerre d'agression menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine ont entraîné un élargissement des activités de coopération en République de Moldova. En juin 2022, le Représentant spécial du Conseil de l'Europe sur les migrations et les réfugiés a effectué une visite d'information en République de Moldova axée sur la protection des réfugiés qui fuient la guerre en Ukraine. En coordination avec les autorités nationales et les partenaires internationaux, le Conseil de l'Europe a lancé en 2023 d'importantes initiatives dans les domaines du renforcement de la protection des migrants et des réfugiés. Un soutien a été apporté pour mettre en place des systèmes résilients de migration, d'asile et d'accueil à long terme, en s'appuyant sur l'expertise judiciaire du Conseil de l'Europe et sur la jurisprudence substantielle de la Cour européenne dans le domaine de l'asile et de la migration.

Malgré la situation difficile, les autorités de la République de Moldova ont fait preuve d'une capacité de décision rapide, effective et déterminée pour réagir à la crise sans précédent. Le pays a adopté une politique d'urgence et des mesures juridiques qui autorisent toutes les personnes venant d'Ukraine à entrer sur le territoire de la République de Moldova dans le cadre d'un régime spécial d'entrée et de sortie. La stratégie du gouvernement sur le développement du domaine des affaires intérieures pour les années 2022-2030 définit des objectifs généraux dans le domaine de la migration et de l'asile, y compris la mise en œuvre et le renforcement du mécanisme d'intégration des étrangers. Des centres d'hébergement de réfugiés ont également été mis en place dans tout le pays pour héberger les réfugiés. En outre, la création d'une [plateforme en ligne](#) a permis de publier des informations actualisées et consolidées sur le statut de protection juridique, le logement (en particulier les centres d'hébergement des réfugiés), l'accès aux soins de santé et à l'éducation, d'autres droits et avantages, et les contacts des bénévoles. A également été élaboré un cadre pour la scolarisation des étudiants réfugiés, notamment ceux qui ont demandé l'asile.

Cependant, si la réponse des autorités centrales et locales, et de la société dans son ensemble, à l'afflux de réfugiés ukrainiens a été particulièrement impressionnante, il est nécessaire de renforcer les capacités des autorités nationales à répondre aux besoins des communautés d'accueil touchées, en mettant l'accent sur la protection des droits humains et l'égalité de traitement des groupes les plus vulnérables, y compris les Roms, et d'accroître les ressources et les services qui continuent d'être mis à rude épreuve par la présence de la population réfugiée dans le pays.

La coopération technique qui doit être établie dans ce domaine a été conçue en tenant compte des rapports et des conclusions des mécanismes de suivi et des organes consultatifs spécialisés du Conseil de l'Europe, qui invitent la République de Moldova à :

- Faire évoluer le cadre juridique, politique et réglementaire dans le domaine de la migration et de l'asile conformément aux normes européennes et internationales ;
- Développer l'expertise des autorités compétentes, telles que le Bureau de l'Avocat du peuple, ainsi que des professionnels de la justice et de l'application de la loi dans le domaine de la migration et de l'asile, afin de mieux répondre aux défis auxquels sont confrontés les migrants et les réfugiés ;
- Veiller à la mise en place de services de soutien et de programmes d'intégration pour les migrants et les réfugiés au niveau local.

#### **Résultats attendus**

*Anti-discrimination, diversité et inclusion, Roms et Gens du voyage, minorités nationales, langues régionales ou minoritaires, personnes LGBTI*

- Renforcement de la capacité institutionnelle des autorités nationales et locales, notamment des organismes de promotion de l'égalité, des services répressifs et du pouvoir judiciaire, à lutter contre la discrimination, la haine, le racisme et l'intolérance et à protéger les droits des personnes appartenant à des minorités, conformément aux normes et aux meilleures pratiques du Conseil de l'Europe ;
- Amélioration de la capacité des autorités locales à concevoir et à mettre en œuvre des politiques favorables à l'inclusion sociale durable des communautés défavorisées, dont les Roms et les personnes LGBTI ;
- Sensibilisation accrue des parties prenantes non étatiques, notamment les jeunes et la société civile, à la question des droits et de la discrimination ainsi qu'aux dangers que représente la haine pour les sociétés.

**Principaux partenaires nationaux :** ministère de l'Intérieur, Institut national de la justice, Conseil de l'égalité, Bureau de l'Avocat du peuple, Bureau du Procureur général, Inspection générale de la police, ministère de la Justice, ministère de l'Éducation et de la Recherche, ministère de la Culture, Conseil de l'audiovisuel, Académie de police « Stefan cel Mare », Agence pour les relations interethniques, CALM - Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de Moldova, organisations de la société civile.

*Migrants et réfugiés*

- Renforcement du cadre législatif et politique national dans le domaine de la migration et de l'asile, conformément aux normes européennes et internationales ;
- Renforcement de la capacité des professionnels concernés, notamment le pouvoir judiciaire, les autorités chargées des migrations et de l'asile, et le Bureau de l'Avocat du peuple, à répondre effectivement aux besoins des migrants et des réfugiés ;
- Amélioration de l'accès des migrants et des réfugiés aux services de soutien et aux programmes d'intégration au niveau local.

**Principaux partenaires nationaux :** ministère du Travail et de la Protection sociale, ministère de l'Intérieur, Institut national de la justice, Bureau de l'Avocat du peuple, Inspection générale des migrations au ministère de l'Intérieur, organisations de la société civile.

### 2.3.3 DROITS DES ENFANTS

La violence sous différentes formes et dans différents contextes, le manque d'accès à la justice et aux possibilités de participation, les défis posés par l'évolution des technologies, notamment l'intelligence artificielle, la pauvreté, l'exclusion sociale et la discrimination ont une forte incidence sur les enfants. Les lacunes de la législation, des services de protection familiale, sociale et infantile et de l'accès des enfants à la justice, à l'éducation et à la tutelle augmentent la vulnérabilité des enfants aux violations des droits humains. En raison de l'accès limité des enfants à la justice nationale et internationale et des difficultés qu'ils rencontrent pour se faire entendre, les besoins et les droits des enfants sont souvent négligés. La [Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant \(2022-2027\)](#) rappelle que l'Organisation s'est engagée à assurer la protection effective des droits des enfants, notamment une vie sans violence, l'égalité des chances et l'inclusion sociale, l'accès aux technologies et à leur utilisation en toute sécurité, une justice adaptée aux besoins de tous les enfants, la possibilité donnée à chaque enfant de prendre la parole ainsi que les droits de l'enfant dans les situations de crise ou d'urgence.

La République de Moldova est partie à plusieurs instruments juridiques qui protègent les enfants, tels que la [Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels \(Convention de Lanzarote\)](#), ratifiée en 2011. En mai 2022, le gouvernement a créé une « Commission spécialisée pour la coordination et le suivi de la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels » au sein du Conseil national des droits humains. Elle est notamment composée de représentants des ministères compétents chargés de la protection des enfants, de la prévention et de la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels commis contre des enfants.

La République de Moldova a consolidé ses cadres juridiques et politiques nationaux au cours des dernières années afin de renforcer la protection des droits des enfants. En 2022, le ministère du Travail et de la Protection sociale a lancé le Programme national de protection des enfants 2022-2026, qui a pour but de renforcer le système de protection sociale des enfants moldaves afin de répondre rapidement et effectivement aux besoins de chaque enfant. Les principaux domaines d'intervention du programme sont la bonne gouvernance dans le domaine de la protection des enfants, la réduction du nombre d'enfants placés en institution, la prévention et la lutte contre la violence dans tous les environnements et sous toutes ses formes, les soins alternatifs et l'aide apportée aux familles pour empêcher la séparation. Plus de 8 000 enfants ont été associés au processus participatif d'élaboration du programme.

Dans le cadre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la République de Moldova 2021-2024, la capacité et les qualifications des professionnels de la justice pénale pour enquêter, poursuivre et condamner effectivement les auteurs de crimes contre les enfants, y compris dans l'environnement numérique, ont également été renforcées. En outre, grâce au soutien du Conseil de l'Europe, les autorités de tutelle et les non-professionnels du droit qui travaillent avec les enfants ou dans l'intérêt des enfants sont désormais équipés avec des outils fondés sur le genre qui leur permettent d'identifier et de signaler les cas d'exploitation et d'abus sexuels d'enfants.

Il reste cependant des lacunes à combler. Le [8<sup>e</sup> rapport d'activité](#) du Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Comité de Lanzarote) publié en mars 2024 souligne que la République de Moldova est confrontée à des défis importants dans la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels des enfants en raison des lacunes

persistantes dans le processus d'incrimination des abus sexuels. Il souligne également que l'exploitation sexuelle dans les réseaux de prostitution et de traite est un risque grave pour les enfants, en particulier les garçons qui vivent dans la rue. L'exploitation et les abus sexuels concernant des enfants qui sont facilités par la technologie sont également reconnus comme un problème qui prend de l'ampleur en Moldova, de même que l'exploitation sexuelle des garçons, qui semblent moins enclins à chercher de l'aide ou à demander réparation après des abus. Nombre de ces risques sont exacerbés chez les enfants réfugiés ukrainiens accueillis en République de Moldova.

En outre, si la participation des enfants et des jeunes est prévue dans la législation nationale, il existe néanmoins un manque de mécanismes effectifs pour faciliter leur participation aux activités et programmes gouvernementaux ou à l'élaboration des politiques et des lois publiques. La République de Moldova doit redoubler d'efforts pour veiller à ce que le point de vue des enfants soit pris en compte dans les processus décisionnels.

Suite à la publication du 8e rapport d'activité en mars 2024, le gouvernement de la République de Moldova a entamé la procédure de modification de la législation nationale conformément aux recommandations du Comité de Lanzarote et aux directives pertinentes de l'Union européenne. Afin d'assurer une meilleure protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, le gouvernement a l'intention de réglementer des questions spécifiques liées à l'utilisation d'enfants à des fins sexuelles, à la coercition d'un enfant à des fins sexuelles, à la distribution de matériel d'abus sexuels d'enfants, au fait d'obliger une personne de moins de 16 ans à être témoin d'activités sexuelles ou d'actes de nature sexuelle, et à l'exploitation d'enfants à des fins de prostitution.

La coopération technique qui doit être établie dans ce domaine a été conçue en tenant compte des rapports et des conclusions des mécanismes de suivi et des organes consultatifs spécialisés du Conseil de l'Europe, qui invitent la République de Moldova à :

- Veiller à l'harmonisation de la législation nationale sur la protection des droits des enfants, y compris les aspects liés aux abus sexuels et à l'exploitation des enfants, avec les normes européennes ;
- Améliorer l'accès des enfants victimes à la justice et garantir des procédures judiciaires adaptées aux besoins des mineurs ;
- Développer et renforcer les services spécialisés, notamment les services de réadaptation adaptés aux enfants victimes ;
- Améliorer les mécanismes visant à assurer la participation active des enfants à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques, programmes ou autres initiatives de l'État concernant la protection des droits des enfants, y compris la lutte contre les abus sexuels sur les enfants ;
- Intensifier les efforts déployés en matière d'éducation et de sensibilisation aux droits des enfants, tant auprès des enfants que des adultes, notamment par la mise en œuvre de programmes éducatifs qui ont pour but de mieux faire connaître les droits et les mesures de protection nécessaires auprès des mineurs.

#### **Résultats attendus**

- Amélioration de la législation, des politiques et des pratiques afin de mieux respecter, protéger et promouvoir les droits des enfants, conformément à la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant et aux normes pertinentes du Conseil de l'Europe ;
- Renforcement de la capacité des autorités nationales à protéger et promouvoir les droits des enfants et à mettre en œuvre efficacement le Programme national de protection des enfants 2022-2026 et les programmes nationaux ultérieurs ;
- Amélioration de l'accès à la justice des enfants victimes et renforcement des procédures adaptées aux enfants en contact avec la loi, en adaptant les procédures judiciaires aux besoins des mineurs ;
- Amélioration et adaptation des services de réadaptation pour les enfants en conflit avec la loi ;
- Renforcement de la participation des enfants dans l'élaboration et la mise en œuvre de cadres politiques et d'initiatives liés à la protection des droits des enfants ;
- Amélioration des capacités des professionnels de la justice pénale qui participent aux réponses interinstitutionnelles multidisciplinaires aux abus (sexuels) sur les enfants (comme le modèle Barnahus) ;
- Renforcement des cadres et des capacités des professionnels qui œuvrent dans le système de protection des enfants, notamment les services de migration, de tutelle et de prise en charge des réfugiés ;
- Sensibilisation accrue du public à la protection des droits des enfants en République de Moldova.

**Principaux partenaires nationaux** : ministère de l'Intérieur, Chancellerie d'État, Conseil national pour la protection des droits de l'enfant, ministère de la Santé, du Travail et de la Protection sociale, ministère de l'Éducation et de la Recherche, Cour suprême de justice, Conseil supérieur de la magistrature, ministère public, Institut national de la justice, Union des avocats, Médiateur pour les droits de l'enfant, Inspection nationale de la probation, Administration nationale des établissements pénitentiaires, Médiateur pour les droits de l'enfant, OSC.

## 2.4 RENFORCER LA CONFIANCE DANS LES INSTITUTIONS PUBLIQUES

Dans le cadre du Plan d'action, le Conseil de l'Europe continuera d'aider la République de Moldova à renforcer l'indépendance, le professionnalisme, l'intégrité et la transparence du pouvoir judiciaire, en contribuant à la mise en œuvre de la réforme de la justice conformément aux recommandations formulées dans les avis de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) et dans le rapport de conformité du Groupe d'États contre la corruption (GRECO), ainsi que dans d'autres normes du Conseil de l'Europe. En outre, l'application et la diffusion des lignes directrices et des outils de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) permettront d'améliorer l'efficacité des systèmes judiciaire et de poursuites en République de Moldova, de moderniser l'administration de la justice et d'optimiser la qualité des services judiciaires. Le Conseil de l'Europe continuera de s'attaquer aux problèmes systémiques liés à l'efficacité de la gestion des prisons et au développement des ressources humaines dans les prisons, aux soins de santé (notamment les soins de santé mentale) et à la réadaptation des détenus, des probationnaires et des personnes traitées dans des établissements fermés, dès leur admission et leur réintégration après leur remise en liberté, conformément aux meilleures pratiques internationales et aux normes du Conseil de l'Europe. À la suite de l'adhésion de la République de Moldova au Groupe Pompidou en 2012, la coopération en matière de lutte contre les drogues et les addictions se poursuivra dans le cadre du nouveau Plan d'action. Le Conseil de l'Europe contribuera à la mise en œuvre et à l'extension des interventions préventives, à la sensibilisation des groupes cibles et au renforcement des capacités des professions concernées en matière de consommation de drogues et d'addiction.

Le Conseil de l'Europe continuera d'aider les autorités à élaborer un code de conduite à l'intention des parlementaires. Ce code comprendra des règles pouvant s'appliquer à diverses situations de conflits d'intérêts et aux interactions avec des tiers/lobbyistes. Il devrait être complété par la mise en place d'un mécanisme visant à garantir son application et à sensibiliser les parlementaires.

L'objectif de ce pilier opérationnel est de renforcer la confiance dans les institutions publiques. Il comprend à ce titre les sous-programmes suivants :

- Indépendance et efficacité de la justice ;
- Prisons – Police – Privation de liberté ;
- Intégrité des parlementaires.

Ces actions contribueront à la mise en œuvre par la République de Moldova des [objectifs de développement durable des Nations unies](#) (ODD) : objectif 3 (cible 3.5<sup>89</sup>) et objectif 16 (cibles 16.1,<sup>90</sup> 16.3,<sup>91</sup> 16.4,<sup>92</sup> 16.5,<sup>93</sup> 16.6,<sup>94</sup> 16.a<sup>95</sup> et 16.b<sup>96</sup>).

### 2.4.1 INDEPENDANCE ET EFFICACITE DE LA JUSTICE

Le rapport de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) sur le respect des obligations et engagements de la République de Moldova, adopté en janvier 2023<sup>97</sup>, reconnaît que les autorités moldaves se sont efforcées de revoir le fonctionnement de la plupart des institutions de l'État et des organes indépendants et de nommer de nouveaux fonctionnaires à la suite de procédures d'évaluation

<sup>89</sup>. Objectif 3, cible 5 : Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool

<sup>90</sup>. Objectif 16, cible 1 : Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.

<sup>91</sup>. Objectif 16, cible 3 : Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice.

<sup>92</sup>. Objectif 16, cible 4 : D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée.

<sup>93</sup>. Objectif 16, cible 5 : Réduire substantiellement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes

<sup>94</sup>. Objectif 16, cible 6 : Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux

<sup>95</sup>. Objectif 16, cible a : Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement

<sup>96</sup>. Objectif 16, cible b : Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable.

<sup>97</sup>. Rapport sur le respect des obligations et engagements de la République de Moldova, débat de l'Assemblée du 26 janvier 2023 (8e séance) (Doc. 15680, rapport de la commission pour le respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe, corapporteurs : M. Pierre-Alain Fridez et Mme Inese Libiņa-Egnere). Texte adopté par l'Assemblée le 26 janvier 2023 (8e séance).

parlementaire, ce qui a suscité des questions sur la transparence et la rapidité du processus de sélection. L'Assemblée prend note de la nécessité de rétablir rapidement le fonctionnement correct et transparent des institutions démocratiques. Quelles que soient leur urgence et leur nécessité, l'Assemblée invite instamment les autorités à veiller à ce que les réformes respectent l'État de droit et les normes du Conseil de l'Europe, et à ce qu'elles reposent sur la participation de l'opposition parlementaire et de la société civile à l'élaboration de lois de bonne qualité et à la mise en place d'institutions durables et solides.

Elle s'est félicitée, à cet égard, de la coopération étroite entretenue par les autorités de la République de Moldova avec le Conseil de l'Europe, en particulier avec le Groupe de travail de haut niveau de la Secrétaire Générale sur la réforme du pouvoir judiciaire et la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise). Elle s'est aussi réjouie de l'approche constructive adoptée par ces autorités pour que la restructuration de l'État, en particulier la refonte des institutions judiciaires, soit conforme aux normes du Conseil de l'Europe.

La Commission de Venise et la Direction générale des droits humains et de l'État de droit (DGI) du Conseil de l'Europe ont constamment aidé les autorités moldaves, notamment à élaborer la législation sur le contrôle des juges et des procureurs<sup>98</sup>. La Commission de Venise et la DGI ont mentionné une série de garanties procédurales applicables à la procédure de contrôle, notamment le droit à une participation effective à la procédure, le droit de demander une audience privée et le droit à une décision motivée. Dans ces affaires, les juges et les procureurs concernés devraient avoir une chance réelle de réfuter les allégations d'enrichissement inexplicable et être en mesure de présenter la « preuve inaccessible » ou la défense de la propriété de bonne foi. Il est également essentiel que les décisions de révocation des juges et des procureurs puissent faire l'objet d'un recours devant la Cour suprême de justice.

L'avis de la Commission européenne sur la demande d'adhésion de la République de Moldova à l'Union européenne<sup>99</sup> a conclu, s'agissant de l'État de droit, que la République de Moldova « a entrepris une refonte majeure de ses systèmes de justice et de lutte contre la corruption » depuis la fraude bancaire de 2014. L'avis de la Commission présente neuf mesures que la République de Moldova doit prendre pour continuer à progresser sur la voie de l'élargissement. Parmi ces neuf mesures, la République de Moldova devrait mener à bien la réforme globale de la justice, lutter contre la corruption, remédier aux lacunes identifiées par la Commission de Venise et l'OSCE/BIDDH, accélérer le recouvrement des avoirs et réformer les institutions publiques. Le 2 février 2023, la Commission européenne a publié le rapport analytique sur l'alignement du pays sur l'acquis de l'UE (ensemble des droits et obligations communs qui constituent le corpus législatif de l'UE). Le rapport analytique a évalué la conformité juridique, ainsi que l'état de préparation de la République de Moldova à l'application de l'acquis de l'UE. L'évaluation a été réalisée en tenant compte des réponses aux questionnaires des trois pays candidats (Ukraine, République de Moldova, Géorgie), ainsi que des informations pertinentes collectées au fil des années dans le cadre des dialogues intensifs menés au titre des accords d'association, y compris les zones de libre-échange approfondi et complet. Ce rapport analytique complète les avis de la Commission adoptés en juin 2022, qui portaient principalement sur les critères politiques et économiques. Le 14 décembre 2023, le Conseil européen a officiellement décidé d'ouvrir des négociations d'adhésion avec le pays, à condition que soient prises trois mesures en suspens liées à la réforme judiciaire, à la lutte contre la corruption et à la désoligarchisation. Après avoir réévalué les progrès accomplis en mars 2024, la Commission européenne a déclaré le 7 juin 2024 que le pays avait franchi toutes les étapes nécessaires à l'ouverture de négociations d'adhésion formelles et que la voie vers l'adoption du cadre de négociation correspondant était désormais ouverte.

L'objectif principal de la réforme du secteur de la justice est d'accroître la transparence au sein du système judiciaire et d'améliorer le niveau de confiance des bénéficiaires dans le travail des tribunaux et des acteurs du système. La priorité à moyen terme pour le secteur de la justice est de poursuivre les efforts visant à mettre en œuvre un programme de numérisation du système judiciaire.

Le Plan d'action contribuera à accroître l'indépendance, le professionnalisme, l'intégrité et la transparence du pouvoir judiciaire en République de Moldova et soutiendra la mise en œuvre de la réforme de la justice conformément aux avis de la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise), au rapport de conformité du Groupe d'États contre la corruption (GRECO) et à d'autres normes du Conseil de l'Europe. Il contribuera également à renforcer la coopération entre les organes judiciaires et les autorités nationales, à élargir le réseau des institutions de la société civile engagées dans la réforme du système judiciaire en République de Moldova et à accroître la transparence et l'accessibilité des tribunaux pour ses bénéficiaires finaux. Un autre domaine prioritaire sera le renforcement des capacités

<sup>99</sup>. [https://www.venice.coe.int/webforms/documents/default.aspx?pdffile=CDL-AD\(2023\)005](https://www.venice.coe.int/webforms/documents/default.aspx?pdffile=CDL-AD(2023)005);  
[https://www.venice.coe.int/webforms/documents/default.aspx?pdffile=CDL-AD\(2023\)023-e](https://www.venice.coe.int/webforms/documents/default.aspx?pdffile=CDL-AD(2023)023-e);  
[https://www.venice.coe.int/webforms/documents/default.aspx?pdffile=CDL-AD\(2023\)035](https://www.venice.coe.int/webforms/documents/default.aspx?pdffile=CDL-AD(2023)035).

<sup>100</sup>. Avis de la Commission européenne sur la demande d'adhésion de la Moldavie à l'Union européenne, 17 juin 2022

institutionnelles de la Cour constitutionnelle. Le Conseil de l'Europe s'emploiera également à améliorer la formation des juges et à accroître le respect des normes européennes par les professionnels du droit. Grâce à ces travaux, le Plan d'action contribuera au processus de consolidation de l'État de droit en République de Moldova et mettra un accent particulier sur le renforcement de l'indépendance, de l'impartialité et de l'obligation de rendre des comptes du pouvoir judiciaire moldave, et sur l'amélioration de l'accès de tous les citoyens à la justice.

La coopération technique qui doit être établie dans ce domaine a été conçue en tenant compte des rapports et des conclusions des mécanismes de suivi et des organes consultatifs spécialisés du Conseil de l'Europe, qui invitent la République de Moldova à :

- Renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire et du ministère public et consolider les lois anticorruption.
- Veiller au respect de l'État de droit et d'une démocratie inclusive, et poursuivre un processus de réforme qui s'inscrit dans une volonté d'intégration européenne clairement exprimée.

#### Résultats attendus

- Enrichissement des connaissances et des compétences des autorités nationales en vue d'améliorer le cadre juridique et de mettre en œuvre les réformes du secteur de la justice, conformément aux normes du Conseil de l'Europe ;
- Renforcement de la culture des modes alternatifs de résolution des conflits grâce à l'amélioration des capacités institutionnelles, à la sensibilisation des parties prenantes et au recours accru à la médiation ;
- Amélioration de l'efficacité des tribunaux grâce à une meilleure évaluation des performances qui permet de prendre des décisions fondées sur des données factuelles, et utilisation des outils de la CEPEJ pour moderniser la gestion des tribunaux ;
- Optimisation de la gestion des tribunaux grâce à l'utilisation d'outils modernes de gestion des tribunaux et de la CEPEJ.
- Amélioration de la collecte, du traitement et de l'analyse des données judiciaires conformément aux normes et outils de la CEPEJ ;
- Les organes autonomes de la justice et du ministère public exercent leurs compétences en matière de sélection, de nomination, de promotion, de transfert, de suspension et de révocation des juges et des procureurs d'une manière effective, objective et transparente, conformément aux normes européennes ;
- La politique des ressources humaines du pouvoir judiciaire est mise à jour pour garantir la stabilité, la fidélisation, l'efficacité et l'engagement du personnel, la non-discrimination, l'inclusion sociale et l'égalité de genre ;
- Les institutions judiciaires et de poursuite mettent en œuvre des stratégies de communication modernes pour accroître la transparence et l'obligation de rendre compte des institutions, améliorer la confiance du public et contribuer à la sensibilisation et à l'éducation juridique ;
- L'Institut national de la justice dispose de capacités accrues pour améliorer la qualité de la justice grâce à une meilleure formation des juges ;
- Le renforcement des capacités de la Cour constitutionnelle contribue à l'exercice de la justice constitutionnelle grâce à l'amélioration de la qualité de l'interprétation juridique et de la transparence du fonctionnement et des décisions de la Cour ;
- Le renforcement des capacités de la Cour suprême de justice contribue à assurer une application uniforme du droit et à améliorer la qualité et la cohérence des décisions judiciaires de la Cour européenne.

**Principaux partenaires nationaux :** Parlement, ministère de la Justice, Cour constitutionnelle, Institut national de la justice, Conseil supérieur de la magistrature, Conseil supérieur des procureurs, Cour suprême de justice.

#### 2.4.2 PRISONS – POLICE – PRIVATION DE LIBERTE

Ces dernières années, la République de Moldova a fait des progrès constants dans la mise en conformité de son système de justice pénale avec les normes européennes.

Les amendements apportés au Code de procédure pénale, au Code pénal et au Code d'application par le parlement de la République de Moldova en 2023 sont l'une des réalisations les plus marquantes. Ces

amendements ont pour but de mettre le cadre national de la détention provisoire, de la condamnation pénale et de l'exécution des peines pénales<sup>100</sup> en conformité avec les normes européennes.

Ces dernières années, le taux d'incarcération en République de Moldova a été parmi les plus élevés d'Europe<sup>101</sup>, soit 242 détenus pour 100 000 habitants. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la population carcérale était de 5695 détenus, en baisse de 6,39 % par rapport à 2022 et de 29,29 % depuis 2015<sup>102</sup>. La surpopulation carcérale reste un problème majeur pour les autorités nationales, en particulier dans les maisons d'arrêt. La situation a été exacerbée par le recours excessif à la détention provisoire et aux sanctions privatives de liberté, qui ont exercé une pression supplémentaire sur le système pénitentiaire. L'année 2023 a vu une diminution importante de la surpopulation, en particulier dans le pénitencier n° 13<sup>103</sup>. En janvier 2024, elle était d'environ 34 % mais en diminution par rapport aux années précédentes<sup>104</sup>. Cette baisse est imputable à la fois à la réduction du recours à la détention provisoire et à la mise en application de la loi d'amnistie.

Le dernier rapport<sup>105</sup> du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) a reconnu que certaines améliorations avaient été apportées tout en soulignant que le problème de la violence entre détenus reste largement sans réponse, et que les prisons ne parviennent toujours pas à assurer un environnement sûr aux personnes incarcérées. Un grand nombre de personnes détenues dénoncent le climat d'intimidation et de violence créée par les caïds de la prison et leurs proches. Le rapport fait état de nombreux cas de personnes incarcérées dont les blessures montraient qu'un climat de violences règne entre prisonniers. Par peur et manque de confiance dans la capacité du personnel pénitentiaire à garantir leur sécurité, les prisonniers blessés ont refusé de fournir une explication plausible quant à l'origine de leurs blessures. En outre, aucune enquête n'a été ouverte sur les actes de violence malgré leur signalement et leur enregistrement au Bureau du Procureur. Le CPT a appelé les autorités de la République de Moldova à prendre des mesures résolues pour lutter sans plus tarder contre le phénomène de la hiérarchie informelle des détenus et prévenir la violence et l'intimidation entre détenus dans l'ensemble du système pénitentiaire. À cette fin, les autorités devraient mettre en place une stratégie globale claire assortie d'un calendrier de mise en œuvre.

Conformément aux instruments juridiques du Conseil de l'Europe, à la jurisprudence de la Cour européenne dans les affaires visant la République de Moldova et aux dernières recommandations du CPT, le Plan d'action abordera plusieurs domaines interdépendants : la détention provisoire, les condamnations pénales, l'exécution des peines pénales et l'amélioration de l'efficacité des mécanismes de contrôle et de surveillance (par exemple ceux dont disposent l'institution du Médiateur et le mécanisme national de prévention) des lieux et des conditions de détention. Ces interventions contribueront à réduire la surpopulation carcérale, notamment en encourageant le recours aux sanctions et mesures appliquées dans la communauté.

Le Plan d'action contribuera également au renforcement des capacités institutionnelles dans le système pénitentiaire et soutiendra l'ensemble de ses actions, notamment l'exécution des arrêts de la Cour européenne et la mise en œuvre des normes de la Convention européenne au niveau national.

Il importe de redoubler d'efforts pour permettre aux autorités nationales de poursuivre les réformes dans le secteur de la justice pénale afin d'éliminer les problèmes structurels et systémiques profonds et à long terme qui le caractérisent. Il s'agit notamment de la mise en œuvre des documents stratégiques élaborés dans le cadre du précédent plan d'action sur les prisons et de la gestion efficace des ressources humaines, de la lutte contre la violence entre détenus, de la surpopulation carcérale, des soins de santé et des soins de santé mentale pour les détenus, les patients médico-légaux et les patients civils.

<sup>100</sup> . Des protections renforcées pour garantir le droit de pétition des détenus ; l'exclusion de l'obligation de prendre en charge les frais d'assistance médicale en cas d'automutilation ; l'abrogation des sanctions en cas d'automutilation ; des dispositions étendues pour les visites de courte durée, notamment par visioconférence ; l'exclusion de l'obligation pour le détenu ou ses proches de prendre en charge les frais des visites de longue durée ; l'octroi d'un droit de visite aux prévenus et condamnés dont la peine n'est pas définitive ; les condamnés à perpétuité sont transférés à des régimes plus cléments après 20 ans d'exécution de leur peine ; ils peuvent avoir des entretiens illimités avec le service de probation et ont droit à une visite de longue durée par trimestre.

<sup>102</sup> . Selon le rapport SPACE 2023, la Moldova présente l'un des taux de population carcérale les plus élevés parmi les administrations pénitentiaires des États membres du Conseil de l'Europe, soit 242 détenus pour 100 000 habitants, une augmentation significative de son taux de population carcérale entre 2022 et 2023 (159 détenus pour 100 000 habitants, soit +52 %). Pour plus d'information, voir : Prisons and Prisoners in Europe 2023/2022: Key Findings of the SPACE I survey. <https://wp.unil.ch/space/space-i/annual-reports/> ; <https://infogram.com/incarceration-rates-across-europe-in-2023-1hxj48mmv881q2v?live>

<sup>103</sup> . National Administration of Penitentiaries (NAP). "Statistical Reports." Rapoarte analitice | ANP - Administrația Națională a Penitenciarelor (gov.md) /

<sup>104</sup> . [Numărul deținutilor din Penitenciarul nr. 13 a scăzut | Ministerul Justiției al Republicii Moldova \(gov.md\)](https://www.gov.md/ro/numarul-deținutilor-din-penitenciarul-nr-13-a-scazut)

<sup>105</sup> . Les chiffres qui font référence aux rapports et statistiques de la NAP pour les années 2018-2024 ont été fournis par des consultants qui travaillent dans le cadre du projet en cours du Conseil de l'Europe tout en élaborant une stratégie de lutte contre la surpopulation carcérale. Selon les rapports de la NAP, le nombre de personnes détenues dans la prison n° 13 de Chișinău au 1<sup>er</sup> janvier 2024 était de 766 pour 570 places, soit une surpopulation de 34 %, par rapport au nombre de 1069 personnes détenues en 2018, soit 87,5 %.

<sup>105</sup> . [Rapport au gouvernement moldave relatif à la visite en République de Moldova effectuée par le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants \(CPT\) du 5 au 13 décembre 2022, publié le 13 septembre 2023 \(en anglais uniquement\).](#)

Ce Plan d'action propose la mise en place d'une coopération interinstitutionnelle afin de promouvoir une approche intégrée, fondée sur le risque et les besoins, de la réhabilitation de ces catégories de citoyens, jusqu'à leur réintégration dans la communauté. Les résultats porteront sur les services pénitentiaires, de probation et de santé mentale de manière globale et permettront de renforcer durablement les capacités dans l'ensemble du système de justice pénale.

La coopération technique à mettre en place dans ces domaines a été conçue en tenant compte des résultats du précédent plan d'action en République de Moldova. Elle visera à :

- Améliorer la gestion du système pénitentiaire, notamment : i) la gestion individualisée des délinquants en fonction du risque et des besoins, ii) la prise en compte des vulnérabilités en prison dues à la surpopulation et aux hiérarchies informelles, y compris les détenus présentant un risque particulier d'abus (tels que les personnes accusées ou condamnées pour des infractions sexuelles, les personnes LGBTI, les personnes souffrant de problèmes de santé mentale ou consommant des drogues illicites, etc.) et ceux qui ne souhaitent pas (ou plus) faire partie de la hiérarchie informelle de la prison.
- Améliorer l'approche intégrée et multidisciplinaire des soins de santé et de santé mentale dans les établissements pénitentiaires.
- Renforcer la capacité des services de probation à répondre aux besoins des délinquants à risque moyen et élevé, notamment en élaborant de nouvelles méthodes d'intervention et de normes de qualité visant à changer le comportement des probationnaires, dont les femmes en conflit avec la loi, les agresseurs familiaux, les délinquants sexuels, les toxicomanes, les probationnaires dépendants de l'alcool et les personnes souffrant de problèmes de santé mentale.
- Intensifier la coopération entre le service de probation et tous les acteurs de la justice pénale afin d'accroître l'utilisation des sanctions et des mesures communautaires.
- Améliorer les services de réadaptation psychosociale qui traitent les patients placés dans des établissements psychiatriques, en favorisant la transition du modèle médicalisé à un modèle basé sur les besoins individuels des patients.
- Contribuer à la réorganisation de la psychiatrie légale conformément aux normes internationales et aux meilleures pratiques des États membres du Conseil de l'Europe.
- Améliorer le mécanisme de signalement des cas allégués de torture et de mauvais traitements en détention temporaire, le dispositif d'escorte au tribunal, ainsi que les mesures de soins de santé conformément aux recommandations du CPT.
- Veiller à ce qu'un traitement par agoniste opioïde puisse être prescrit dès l'admission en prison.

#### **Résultats attendus**

- Amélioration du cadre de la condamnation pénale utilisé par les acteurs de la justice en République de Moldova et meilleure efficacité des sanctions communautaires ;
- Meilleure application, par les services pénitentiaires et de probation, des approches multidisciplinaires de réadaptation à l'application des peines et à la réadaptation des délinquants ;
- Amélioration de l'accès et de la qualité des services de soins de santé, notamment pour la santé mentale et les addictions dans les prisons ;
- Renforcement de la réadaptation psychosociale des patients dans les établissements psychiatriques et progrès constatés dans la transition du modèle médicalisé vers une approche centrée sur les besoins individuels des patients ;
- Optimisation de l'organisation de la psychiatrie légale fondée sur l'utilisation d'un modèle révisé de traitement sous contrainte conforme aux meilleures pratiques internationales et aux normes du Conseil de l'Europe ;
- Renforcement des compétences et des connaissances des acteurs de la justice pénale afin que les garanties fondamentales soient appliquées effectivement dans le cadre de la procédure pénale.

**Principaux partenaires nationaux** : ministère de la Justice, ministère de la Santé, ministère de l'Intérieur, Conseil national pour la prévention de la torture, Administration nationale des pénitenciers, Inspection nationale de la probation, Institut national de la justice, organisations de la société civile.

## 2.5 VEILLER À LA SÛRETÉ, LA SÉCURITÉ ET L'INTÉGRITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET DES PERSONNES

Il est essentiel de lutter contre toutes les menaces qui visent l'État de droit afin de garantir la jouissance effective des droits humains et de préserver la stabilité démocratique, la sécurité des citoyens et l'intégrité de leurs valeurs. Il s'agit notamment de la criminalité organisée, du blanchiment de capitaux, du financement du terrorisme, de la corruption et de la cybercriminalité. Le Conseil de l'Europe poursuivra la mise en œuvre de mesures concrètes de prévention de la corruption en République de Moldova en fournissant des conseils en matière législative et politique dans le but de satisfaire aux recommandations en suspens du Groupe d'États contre la corruption (GRECO). Le nouveau Plan d'action aura également pour priorité de contribuer à l'amélioration de l'efficacité des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ainsi qu'au renforcement des capacités des structures spécialisées dans le domaine du recouvrement d'avoirs et des enquêtes financières parallèles, conformément aux recommandations du Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL). Le Conseil de l'Europe contribuera en outre à renforcer les capacités des autorités moldaves à sanctionner plus sévèrement les acteurs de la cybercriminalité, à utiliser plus efficacement les preuves électroniques et à accroître la cyber-résilience, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention de Budapest du Conseil de l'Europe, pour mieux relever les défis posés par les cybermenaces et améliorer la sécurité sur Internet.

L'objectif de ce pilier opérationnel est de garantir la sûreté, la sécurité et l'intégrité de la société et des personnes. Il comprend à ce titre les sous-programmes suivants :

- Corruption – Blanchiment de capitaux ;
- Enjeux numériques : Cybercriminalité – Protection des données ;
- Intégrité et gouvernance du sport.

Les nouveaux domaines de coopération comprendront l'intelligence artificielle et les droits humains, la protection des données, le soutien aux principes d'intégrité et de gouvernance dans le sport.

Ces actions contribueront à la mise en œuvre par la République de Moldova des [objectifs de développement durable des Nations unies \(ODD\)](#) : objectif 16 (cibles 16.3<sup>106</sup>, 16.4<sup>107</sup>, 16.5<sup>108</sup>, 16.6<sup>109</sup> et 16.10<sup>110</sup>).

### 2.5.1 CORRUPTION ET BLANCHIMENT DE CAPITAUX

La République de Moldova est partie aux principaux instruments du Conseil de l'Europe dans le domaine de la lutte contre la corruption<sup>111</sup> et le blanchiment de capitaux<sup>112</sup>. À ce titre, elle fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation effectués par le Groupe d'États contre la corruption (GRECO) dans le domaine de la lutte contre la corruption et par le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) et la Conférence des parties à la STCE n° 198 dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

La République de Moldova, qui est membre du GRECO depuis 2001, a fait l'objet de cinq cycles d'évaluation portant sur divers thèmes en rapport avec la prévention et la répression de la corruption. Pour résumer, la proportion des recommandations qu'elle a mises en œuvre au cours des cycles successifs s'établit comme suit : 93 % pour le Premier Cycle, 67 % pour le Deuxième Cycle et 88 % pour le Troisième Cycle. Seuls 33 % des recommandations du Quatrième Cycle d'Évaluation sur la prévention de la corruption des parlementaires, des juges et des procureurs ont été pleinement mises en œuvre à ce jour. Dans son dernier rapport d'évaluation sur la République de Moldova<sup>113</sup> adopté en décembre 2023, le GRECO s'est félicité des progrès accomplis par le pays dans la mise en place d'un cadre institutionnel et juridique visant à promouvoir l'intégrité et à prévenir la corruption dans les hautes fonctions de l'exécutif du gouvernement central et de ses services de répression, mais il a également demandé des améliorations dans plusieurs domaines.

<sup>106</sup>. Objectif 16, cible 3 : Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.

<sup>107</sup>. Objectif 16, cible 4 : D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée.

<sup>108</sup>. Objectif 16, cible 5 : Réduire substantiellement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes.

<sup>109</sup>. Objectif 16, cible 6 : Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.

<sup>110</sup>. Objectif 16, cible 10 : Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.

<sup>111</sup>. La Convention pénale sur la corruption (STE no 173) et la Convention civile sur la corruption (STE n° 174) du Conseil de l'Europe.

<sup>112</sup>. La Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n° 198).

<sup>113</sup>. [Le dernier rapport d'évaluation du GRECO](#), qui a été adopté en décembre 2023, concerne le cinquième cycle d'évaluation du Groupe sur la prévention de la corruption et la promotion de l'intégrité dans les gouvernements centraux (hautes fonctions de l'exécutif) et les organismes de répression.

Le rapport note que la République de Moldova a mis en place un cadre institutionnel d'intégrité composé du Centre national de lutte contre la corruption, de l'Autorité nationale d'intégrité et du Bureau du Procureur chargé de la lutte contre la corruption. Un programme national d'intégrité et de lutte contre la corruption est également en place. Le cadre juridique qui en découle comprend plusieurs lois qui abordent des questions telles que l'évaluation de l'intégrité institutionnelle, la gestion des risques de corruption institutionnelle et la déclaration et la vérification des actifs et des intérêts personnels. Une nouvelle loi sur l'accès aux informations d'intérêt public est entrée en vigueur en janvier 2024, et une loi sur la protection des lanceurs d'alerte a pris effet en octobre 2023. En outre, le GRECO a recensé un certain nombre de domaines dans lesquels des améliorations sont nécessaires. Les autorités devraient adopter un code de conduite à l'intention des personnes exerçant de hautes fonctions de l'exécutif afin de traiter toutes les questions pertinentes qui se posent en matière d'intégrité et de mettre en place un mécanisme crédible et concret pour contrôler son application et le faire respecter. Il serait bon que les personnes qui occupent de hautes fonctions de l'exécutif aient accès à des formations consacrées à la sensibilisation et bénéficient de conseils confidentiels.

Dans son [avis de 2023 sur la limitation de l'influence économique et politique excessive dans la vie publique \(désoligarchisation\)](#)<sup>114</sup>, la Commission de Venise s'est félicitée du plan d'action relatif à certaines mesures visant à limiter l'influence économique et politique excessive dans la vie publique (désoligarchisation) et a formulé un certain nombre de recommandations, qui consistent notamment à effectuer une analyse approfondie et complète des mesures systémiques existantes afin de détecter leurs lacunes en matière de structure, de pouvoirs et de coordination, et à renforcer l'indépendance et l'efficacité des principales autorités de réglementation et de contrôle ainsi que leur coopération mutuelle. En outre, dans un autre avis conjoint de 2023 sur le système judiciaire anticorruption et la modification de certains actes normatifs<sup>115</sup>, la Commission de Venise et la DGI ont recommandé que les autorités procèdent à une analyse d'impact approfondie du projet de loi, notamment une analyse des causes profondes des problèmes que cette réforme vise à résoudre, ainsi que de ses avantages, inconvénients et effets, y compris à la lumière du processus de contrôle actuel. Ils ont également recommandé aux autorités de continuer à œuvrer pour achever le processus de contrôle des juges, qui peuvent être affectés à des affaires liées à la corruption, et de renforcer l'efficacité des organes et mécanismes de lutte contre la corruption ainsi que des tribunaux chargés de traiter les affaires de corruption.

L'avis de la Commission européenne sur la demande d'adhésion de la République de Moldova à l'Union européenne<sup>116</sup> a énuméré neuf mesures que ce pays doit prendre pour progresser sur la voie de l'élargissement, notamment « mener à bien [...] la réforme globale du système judiciaire, [...] y compris par un recours efficace à la vérification des avoirs », « lutter contre la corruption à tous les niveaux en prenant des mesures décisives en vue d'enquêtes proactives et efficaces, et obtenir des résultats crédibles en matière de poursuites et de condamnation » et « renforcer la participation de la société civile aux processus décisionnels à tous les niveaux ». Le 8 novembre 2023, la Commission européenne a recommandé l'ouverture des négociations d'adhésion avec la République de Moldova, compte tenu des « progrès importants » accomplis dans la réalisation des neuf mesures ».

La République de Moldova est confrontée à divers problèmes épineux de blanchiment de capitaux qui proviennent principalement d'actes de corruption, d'évasion fiscale et de contrebande commis à l'intérieur du pays, ainsi que du trafic de drogue et de la traite des êtres humains s'agissant de crimes perpétrés à l'extérieur du pays. Le dernier rapport de suivi de MONEYVAL sur la République de Moldova<sup>117</sup>, adopté en mai 2024, mentionne les mesures positives prises par les autorités qui ont conduit au relèvement des notes du pays de « partiellement conforme » à « largement conforme » dans quatre domaines liés aux activités des entreprises et professions non financières désignées, au devoir de vigilance à l'égard des clients, aux personnes politiquement exposées et aux pays à haut risque. Le dernier rapport de MONEYVAL<sup>118</sup> fait état des mesures prises pour continuer à s'aligner sur les normes internationales en ce qui concerne les sanctions financières ciblées liées au terrorisme et à son financement, ainsi qu'à la prolifération. Il est à noter, cependant, que la République de Moldova n'est que « partiellement conforme » dans le domaine des nouvelles technologies, où de nouvelles exigences internationales s'appliquent désormais aux actifs virtuels.

<sup>115</sup>. [https://venice.coe.int/webforms/documents/?pdf=CDL-AD\(2023\)019-e](https://venice.coe.int/webforms/documents/?pdf=CDL-AD(2023)019-e)

<sup>116</sup>. [https://venice.coe.int/webforms/documents/?pdf=CDL-AD\(2023\)032-e](https://venice.coe.int/webforms/documents/?pdf=CDL-AD(2023)032-e)

<sup>116</sup>. [Avis de la Commission européenne sur la demande d'adhésion de la Moldavie à l'Union européenne](#), adopté le 17 juin 2022.

<sup>117</sup>. Le [1<sup>er</sup> rapport de suivi renforcé sur la République de Moldova](#) a été adopté par le Comité MONEYVAL à sa 63<sup>e</sup> session plénière (Strasbourg, 16-20 mai 2022). (en anglais uniquement)

<sup>118</sup>. Le [2<sup>e</sup> rapport de suivi renforcé sur la République de Moldova](#) a été adopté par le Comité MONEYVAL à sa 67<sup>e</sup> session plénière (Strasbourg, 21-24 mai 2024). (en anglais uniquement)

MONEYVAL souligne que la République de Moldova a bien amélioré sa conformité technique en ce qui concerne six des 12 recommandations considérées comme « partiellement conformes » dans le cadre de son rapport d'évaluation mutuelle de 2019, mais estime que le pays n'a pas répondu aux demandes consistant à combler la plupart des lacunes de conformité technique dans les trois ans suivant l'adoption du rapport d'évaluation mutuelle. MONEYVAL a exhorté les autorités moldaves à s'y employer d'ici juin 2025. En cas de non-respect de ce délai, MONEYVAL prendra des mesures dans le cadre de ses procédures d'amélioration de la conformité. La République de Moldova fait toujours l'objet d'un suivi renforcé et devra rendre compte à MONEYVAL en mai 2025.

Les lacunes identifiées par MONEYVAL continuent d'avoir une incidence sur l'application effective d'une surveillance fondée sur le risque du secteur financier et, en particulier, du secteur des entreprises et professions non financières désignées (EPNFD), sur l'application de mesures préventives fondées sur le risque, sur la transparence des bénéficiaires effectifs, sur la collecte et l'utilisation de renseignements financiers, ainsi que sur les enquêtes et les poursuites en matière de blanchiment de capitaux. En ce qui concerne la collecte et l'utilisation du renseignement financier, les ressources et les capacités des organismes de répression doivent être élargies. En outre, le bilan des condamnations pour blanchiment de capitaux en République de Moldova est faible et le pays doit encore faire preuve de progrès dans ce domaine. En ce qui concerne la récupération des produits illicites, les autorités ont adopté et mis en œuvre plusieurs documents stratégiques tout en prenant des mesures pour introduire des mécanismes de confiscation efficaces. Néanmoins, les données statistiques sur le nombre et la valeur des biens confisqués ne semblent pas correspondre à l'ampleur de la criminalité qui génère des produits dans le pays. Compte tenu des résultats modestes obtenus en matière de recouvrement des produits du crime, une aide est prévue pour accroître l'efficacité du système de recouvrement des avoirs.

La coopération technique qui doit être établie dans ce domaine a été conçue en tenant compte des rapports et des conclusions des mécanismes de suivi et des organes consultatifs spécialisés du Conseil de l'Europe, qui invitent la République de Moldova à :

- Mettre en place des mécanismes effectifs de contrôle de l'intégrité des personnes qui exercent de hautes fonctions de l'exécutif, notamment des contrôles du processus de recrutement et de nomination, et élaborer et appliquer effectivement un ou des codes de conduite adaptés à ces personnes sur des questions liées à l'intégrité, ainsi que des conseils confidentiels sur ces questions.
- Renforcer le système de gestion des conflits d'intérêts des personnes exerçant de hautes fonctions de l'exécutif.
- Élaborer et appliquer effectivement la législation pour réglementer la réception des dons par la police et la police des frontières.
- Mettre en place un mécanisme de contrôle effectif pour appliquer les règles relatives aux restrictions qui visent les agents des services répressifs après la cessation d'emploi.
- Améliorer le processus d'examen des risques au sein de la police et de la police des frontières, ainsi que la mise en œuvre effective d'approches d'atténuation connexes pour renforcer l'intégrité, notamment par des mesures proactives visant à accroître la représentation des femmes.
- Renforcer le contrôle effectif des risques liés à l'intégrité des activités extérieures auxquelles participent des agents des services répressifs.
- Veiller à mieux faire comprendre les risques de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme et de financement de la prolifération.
- Aider les institutions financières, notamment les EPNDF, à mieux comprendre, connaître et mettre en œuvre effectivement leurs obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Il s'agira avant tout de procéder à des évaluations des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme à l'échelle de l'entreprise, de mettre en œuvre des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme fondées sur le risque, et de signaler les activités suspectes.
- Exercer une surveillance effective et fondée sur les risques des organisations à but non lucratif exposées au risque de financement du terrorisme.
- Évaluer les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme liés aux nouveaux produits et technologies (tels que les nouvelles méthodes de paiement ou les systèmes de vérification non faciale des clients) et adopter des mesures effectives pour atténuer les risques liés à l'utilisation abusive d'actifs virtuels et de prestataires de services d'actifs virtuels, ainsi qu'à l'évolution des technologies financières.
- Mettre en place un mécanisme efficient et effectif, notamment en fournissant des outils suffisants et en renforçant les capacités des organismes concernés, afin d'améliorer la transparence des bénéficiaires effectifs des personnes morales et des montages juridiques, compte tenu, en particulier, de l'introduction de l'institution de la « fiducie » (c'est-à-dire des relations de type fiduciaire) dans le Code civil.

- Enrichir les connaissances et renforcer les capacités des enquêteurs et des procureurs en matière d'enquêtes et de poursuites relatives au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme, notamment en menant des enquêtes financières parallèles en fonction des risques encourus au niveau national, y compris la corruption, et en exploitant pleinement les renseignements financiers disponibles.
- Renforcer l'application des mécanismes de recouvrement d'avoirs conformément aux normes et pratiques internationales et en fonction des risques encourus au niveau national.
- Mettre en œuvre la stratégie nationale relative au recouvrement des avoirs criminels dans le but d'accroître l'efficacité des mesures de saisie et de confiscation des produits du crime, en fonction des risques encourus par le pays. Veiller à ce que les enquêteurs, les procureurs et les magistrats disposent des capacités et de l'expertise nécessaires pour améliorer l'efficacité de la mise sous séquestre, la confiscation et la gestion des produits du crime.

En outre, le Conseil de l'Europe aidera la République de Moldova à harmoniser ses cadres législatifs et politiques et ses pratiques avec les normes du Conseil de l'Europe, de l'Union européenne et internationales dans le domaine de la lutte contre la criminalité économique ainsi que du recouvrement et de la gestion des avoirs. Il l'aidera également à faire face aux nouveaux risques de corruption et de blanchiment de capitaux, à atténuer les autres vulnérabilités recensées par les organes de suivi de l'Organisation en ce qui concerne la prévention de la corruption et la promotion de l'intégrité au niveau infranational, et à appliquer les approches de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme qui sont en cours d'élaboration.

#### Résultats attendus

- Les autorités nationales luttent effectivement contre la corruption et effectuent des contrôles d'intégrité ;
- Les autorités nationales respectives ont renforcé leurs capacités et mis en œuvre des mesures renforcées de prévention de la corruption dans les hautes fonctions de l'exécutif et les services répressifs, ainsi qu'au niveau infranational ;
- Les autorités nationales de surveillance disposent de capacités et d'organismes déclarants renforcés pour gérer les risques nationaux et transfrontaliers pertinents de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme et de financement de la prolifération ;
- Les autorités nationales, les institutions financières et non financières appliquent ensemble des mesures robustes et fondées sur les risques contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- Les autorités nationales mettent en œuvre des pratiques améliorées de traçage, de recouvrement, de gestion et de cession des avoirs criminels.
- Les autorités nationales, le secteur privé et la société civile de la République de Moldova coopèrent pour instaurer un environnement de transparence de la propriété et de l'intégrité.

**Principaux partenaires nationaux :** Chancellerie d'État pour les PTEF dans les gouvernements centraux, ministère de l'Intérieur, ministère de la Justice, Bureau du Procureur général, Autorité nationale de l'intégrité de la République de Moldova, Inspection générale de la police, Service des douanes, Centre national de lutte contre la corruption, Bureau de la prévention et de la lutte contre le blanchiment d'argent, Banque nationale de la République de Moldova, Agence de service public, OSC.

#### 2.5.2 DEFIS NUMERIQUES : CYBERCRIMINALITE – PROTECTION DES DONNEES

La République de Moldova est partie à la [Convention de Budapest sur la cybercriminalité](#). Elle sera en mesure d'utiliser les outils du nouveau [Deuxième Protocole additionnel à ce traité relatif au renforcement de la coopération et de la divulgation de preuves électroniques](#) lorsque ledit protocole entrera en vigueur. En mars 2023, 36 pays l'avaient signé (et un l'avait ratifié), dont la République de Moldova. Les outils du deuxième protocole additionnel sont notamment : la coopération directe avec les prestataires de services des autres parties pour la divulgation des informations relatives aux abonnés et avec les bureaux d'enregistrement pour les informations relatives à l'enregistrement des noms de domaine ; la coopération intergouvernementale pour la production d'informations relatives aux abonnés et de données relatives au trafic ; la divulgation accélérée de données et la coopération en cas d'urgence ; les équipes communes d'enquête et les enquêtes conjointes ; la visioconférence. Ces outils bénéficient de mesures de protection des données et d'autres garanties qui doivent être mises en œuvre par les parties. Le système de justice pénale de la République de Moldova ne peut mobiliser que des ressources et des capacités limitées pour prévenir, enquêter, poursuivre et juger la cybercriminalité, et le nombre croissant d'autres infractions caractérisées par des preuves électroniques.

Dans le cadre du Plan d'action, le Conseil de l'Europe renforcera les capacités des autorités de la République de Moldova à mettre en œuvre une réponse plus efficace de la justice pénale à la cybercriminalité et aux preuves électroniques et à renforcer la cyber-résilience. En s'appuyant sur les résultats de la coopération régionale antérieure, le Conseil de l'Europe aidera les autorités nationales à améliorer la conformité avec la Convention de Budapest. L'accent sera mis sur la nécessité de rendre les unités spécialisées dans la cybercriminalité plus opérationnelles (aussi bien dans la conduite des enquêtes nationales que dans le cadre de la coopération internationale), à améliorer l'efficacité de la coopération avec les fournisseurs d'accès Internet nationaux et multinationaux et à accroître de manière générale les capacités des institutions de justice pénale en matière de cybercriminalité et de preuves électroniques. Étant donné le besoin récurrent de formation continue en matière de cybercriminalité et de preuves électroniques face à une réalité changeante et à la rapidité des évolutions technologiques, les nouveaux programmes de formation continueront à cibler les services répressifs, le ministère public, les juges et d'autres acteurs publics et privés de la lutte contre la cybercriminalité en République de Moldova. Un accent particulier sera mis sur les décideurs (parlementaires et responsables gouvernementaux), qui doivent être davantage conscients que les risques posés par la cybercriminalité sont d'autant plus graves qu'il s'agit d'une question transversale et internationale et qu'ils doivent par conséquent contribuer aux évolutions de la législation et allouer des ressources aux autorités de justice pénale qui sont en première ligne. Des approches cohérentes et plus stratégiques sont nécessaires pour relever les défis posés par la cybercriminalité et les preuves électroniques, ainsi qu'un engagement de la classe politique.

Le Conseil de l'Europe a joué un rôle crucial dans la mise en œuvre d'un certain nombre de réformes dans le domaine de la protection des données en République de Moldova et a jeté les bases de la Convention 108. La République de Moldova, qui est actuellement engagée dans le processus d'adhésion à l'Union européenne, continue d'adapter la législation sur la protection des données en essayant de mettre en œuvre des normes importantes qui sont également fixées par l'Union européenne, telle que le RGPD (Règlement général de protection des données). Le Plan d'action encouragera l'adoption des normes du Conseil de l'Europe en matière de traitement des données à caractère personnel, consolidera son rôle de référence en matière d'expertise internationale et, surtout, contribuera à mettre la législation nationale en conformité avec l'acquis de l'Union européenne (UE). Le réseau d'experts en protection des données du Conseil de l'Europe est reconnu et le rôle actif qu'il joue pour aider les États membres à mettre en œuvre les normes et les lignes directrices qui ont été élaborées est essentiel. Il est également essentiel de continuer à entretenir des liens avec d'autres organisations internationales œuvrant dans le domaine de la protection des données, notamment EUROPOL et EUROJUST.

#### Résultats attendus

- Amélioration de la conformité du cadre législatif et politique sur la cybercriminalité et les preuves électroniques avec la Convention de Budapest et son deuxième protocole.
- Renforcement des capacités des autorités judiciaires et répressives et resserrement de la coopération interinstitutionnelle en matière de lutte contre la cybercriminalité.
- Renforcement de la coopération sur la base du deuxième protocole à la Convention de Budapest.
- Renforcement des capacités du personnel du Centre national pour la protection des données à caractère personnel à mettre en œuvre la législation sur la protection des données.

**Principaux partenaires nationaux** : ministère de l'Intérieur, ministère de la Justice, Bureau du Procureur général, Centre national pour la protection des données personnelles, OSC.

#### 2.5.3 INTEGRITE ET GOUVERNANCE DU SPORT

Le sport est une composante majeure de la société, y compris en République de Moldova. Il occupe une place centrale dans les communautés, rassemble les populations autour de valeurs telles que le respect, l'égalité, en particulier l'égalité de genre, et l'équité, et constitue donc un excellent vecteur et outil de promotion des principes et valeurs du Conseil de l'Europe. Il est donc essentiel de préserver son intégrité pour protéger son rôle social et éducatif. Mais le sport est également confronté à des menaces complexes qui évoluent constamment, notamment le dopage, la violence lors des manifestations sportives, la manipulation des compétitions, la corruption et les violations des droits humains. Tous ces problèmes peuvent saper la confiance de la société dans le sport et l'exposer de plus en plus à des violations des droits humains et de l'État de droit. Pour préserver l'intégrité du sport, il est impératif de mettre un accent accru sur l'éducation et la mise en œuvre des normes existantes, notamment en ce qui concerne la protection des lanceurs d'alerte et l'équité des procédures disciplinaires antidopage.

Le Conseil de l'Europe aide à relever ces défis au niveau international en veillant à la promotion, à la mise en œuvre et au suivi de ses conventions sur le sport, à savoir la Convention contre le dopage (STE n° 135),

la Convention sur la manipulation des compétitions sportives (Convention de Macolin, STCE n° 215) et la Convention sur une approche intégrée de la sûreté, de la sécurité et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives (STCE n° 218, Convention de Saint-Denis).

Le Plan d'action contribuera aux travaux entrepris par les autorités nationales de la République de Moldova pour mettre à jour la législation et les pratiques nationales afin que le sport s'inscrive dans un environnement éthique, inclusif, équitable et sûr, conformément aux normes du Conseil de l'Europe. Il soutiendra et renforcera également les capacités des autorités à promouvoir l'intégrité du sport en tant qu'instrument de cohésion sociale, notamment pour mieux lutter contre le dopage et la manipulation des compétitions sportives, ainsi que pour améliorer la sécurité, la sûreté et les services dans les manifestations sportives. Le Conseil de l'Europe veillera à ce que l'Europe puisse faire entendre sa voix (en facilitant la coordination des positions des autorités publiques européennes) dans le monde entier et auprès des partenaires internationaux concernés par le Programme mondial antidopage.

#### Résultats attendus

- La République de Moldova met à jour ses politiques, sa législation et ses pratiques en faveur d'un sport éthique, inclusif, juste et sûr conformément aux normes du Conseil de l'Europe.
- La République de Moldova s'acquitte de ses obligations en faveur d'un sport équitable, éthique, inclusif et sûr et aux conventions sportives.

**Principaux partenaires nationaux** : ministère de l'Éducation et de la Recherche, fédérations nationales sportives, Comité national olympique, OSC.

## 2.6 ANCRER LES VALEURS DÉMOCRATIQUES DANS LES SOCIÉTÉS EUROPÉENNES

La République de Moldova a continué à élaborer et adopter des réformes pour renforcer la démocratie et l'État de droit, malgré les nombreux défis liés à la guerre d'agression menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Dans le domaine de la législation électorale, des progrès notables ont été accomplis dans le traitement et la mise en œuvre des autres recommandations formulées par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (BIDDH) et la Commission de Venise dans leurs avis d'octobre 2020<sup>119</sup> et d'octobre 2022<sup>120</sup> respectivement.

Le rapport *Freedom in the world 2024* de Freedom House<sup>121</sup> indique que la République de Moldova a obtenu un score global de liberté de 61 sur 100, que « son cadre électoral est concurrentiel et que les libertés de réunion, d'expression et de religion sont en grande partie protégées ». Le rapport note cependant que la corruption est généralisée, qu'il existe des liens entre les principales personnalités politiques et de puissants intérêts économiques et que les graves lacunes du secteur de la justice et de l'État de droit entravent la gouvernance démocratique.

La législation électorale a été complètement revue afin d'éliminer les incohérences et un nouveau code électoral a été adopté en décembre 2022. La capacité nationale à réviser la législation électorale conformément aux normes électorales internationales a été renforcée. La Commission électorale centrale (CEC) a adopté environ 40 règlements basés sur le nouveau Code électoral, dont les neuf règlements élaborés avec l'aide du Conseil de l'Europe sur le financement des partis politiques, la résolution des litiges électoraux par les organes de gestion des élections, la certification des fonctionnaires électoraux, la couverture des campagnes électorales par les médias et le statut du représentant des candidats aux élections. D'autres amendements au Code électoral adoptés en juillet et octobre 2023 prévoient la possibilité d'interdire aux membres des partis politiques déclarés inconstitutionnels par la Cour constitutionnelle de se présenter aux élections. Conformément aux recommandations de la Commission de Venise, la Cour constitutionnelle a annulé<sup>122</sup> en mars 2024 les dispositions relatives à l'inéligibilité des amendements. La loi sur la mise en œuvre partielle du vote par correspondance a été adoptée en avril 2024 et la Commission de Venise a été invitée à rendre un avis.

<sup>120</sup>. [https://www.venice.coe.int/webforms/documents/?pdf=CDL-AD\(2020\)027-e](https://www.venice.coe.int/webforms/documents/?pdf=CDL-AD(2020)027-e)

<sup>121</sup>. [https://www.venice.coe.int/webforms/documents/default.aspx?pdffile=CDL-AD\(2022\)025-e](https://www.venice.coe.int/webforms/documents/default.aspx?pdffile=CDL-AD(2022)025-e)

<sup>122</sup>. Rapport *Freedom in the world 2024* de Freedom House : <https://freedomhouse.org/report/freedom-world/2024/mounting-damage-flawed-elections-and-armed-conflict>.

<sup>123</sup>. [https://www.venice.coe.int/webforms/documents/?pdf=CDL-AD\(2023\)048](https://www.venice.coe.int/webforms/documents/?pdf=CDL-AD(2023)048)

Comme indiqué dans le rapport de la Commission européenne de 2023 sur la République de Moldova, les autorités doivent mettre en œuvre la législation électorale en renforçant la CEC avec des pouvoirs, des ressources et une expertise technique suffisants pour mener à bien son travail. Le pays doit renforcer la transparence dans le financement des partis politiques et obliger ces derniers à rendre compte du financement de leurs campagnes. Pour réduire davantage le risque d'ingérence malveillante, le pays doit réglementer la participation de tiers dans les campagnes électorales afin d'être en conformité avec les recommandations du Groupe d'États contre la corruption (GRECO), de la Commission de Venise et du BIDDH.

Les amendements au Code électoral de 2023 et l'adoption du cadre normatif ont eu une incidence significative sur les élections locales de novembre 2023. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (le Congrès) s'est félicité de la révision du Code électoral de 2022, qui a comblé certaines lacunes juridiques précédemment identifiées et a tenu compte des recommandations du Congrès, en particulier sur le financement des campagnes, les candidats indépendants et les quotas de genre. Le Congrès a également pris note des travaux entrepris par les autorités pour lutter contre la corruption électorale. Il a par ailleurs exhorté les autorités à adopter une nouvelle approche si l'état d'urgence est à nouveau prolongé, en accordant une attention particulière au calendrier et à l'application des restrictions et en veillant à ce que la Commission électorale centrale applique judicieusement les dispositions légales qui encadrent le processus d'autorisation des messages diffusés par les autorités publiques pendant la période électorale.

Le cadre juridique et financier existant offre un environnement favorable aux organisations de la société civile (OSC). Le cadre juridique est conforme aux normes internationales. La pratique de la République de Moldova pour améliorer la participation de la société civile dans le processus décisionnel est satisfaisante. Il lui faudra également se concentrer sur l'adoption de la stratégie nationale en faveur du développement de la société civile et sur l'amélioration de la qualité des processus de consultation publique afin d'accroître la transparence et la participation des organisations de la société civile au dialogue politique, en particulier dans les débats parlementaires et au niveau local.

L'objectif de ce pilier opérationnel est d'ancrer les valeurs démocratiques en République de Moldova. Il comprend à ce titre les sous-programmes suivants :

- Liberté d'expression et d'information – Sécurité des journalistes ;
- Démocratie locale ;
- Gouvernance et dialogue démocratiques – Société civile. Élections ;
- Éducation ;
- Jeunesse ;
- Culture et patrimoine culturel.

Ces actions contribueront à la mise en œuvre par la République de Moldova des [objectifs de développement durable \(ODD\) de l'Organisation des Nations Unies](#) : objectif 1 (cibles 1.1<sup>123</sup>, 1.2<sup>124</sup>, et

<sup>123</sup>. Objectif 1, cible 1 : D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement de vivre avec moins de 1,25 dollar US par jour).

<sup>124</sup>. Objectif 1, cible 2 : D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays.

1.5<sup>125</sup>), objectif 3 (cible 3.8<sup>126</sup>), objectif 4 (cibles 4.1<sup>127</sup>, 4.2<sup>128</sup>, 4.3<sup>129</sup>, 4.4<sup>130</sup>, 4.5<sup>131</sup>, 4.6<sup>132</sup>, 4.7<sup>133</sup>, 4.a<sup>134</sup>, 4.b<sup>135</sup>, et 4.c<sup>136</sup>), objectif 5 (cibles 5.1<sup>137</sup>, 5.5<sup>138</sup>, 5.b<sup>139</sup>, et 5.c<sup>140</sup>), objectif 8 (cibles 8.5<sup>141</sup>, et 8.6<sup>142</sup>), objectif 10 (cibles 10.2<sup>143</sup>, 10.3<sup>144</sup>, et 10.7<sup>145</sup>), objectif 11 (cibles 11.3<sup>146</sup>, 11.4<sup>147</sup>, et 11.7<sup>148</sup>), objectif 13 (cible 13.3<sup>149</sup>), et objectif 16 (cibles 16.3<sup>150</sup>, 16.5<sup>151</sup>, 16.6<sup>152</sup>, 16.10<sup>153</sup>, et 16.a<sup>154</sup>).

## 2.6.1 LIBERTE D'EXPRESSION ET D'INFORMATION – SECURITE DES JOURNALISTES

Le Conseil de l'Europe soutient depuis longtemps le radiodiffuseur public en République de Moldova. Des progrès significatifs ont été réalisés pour renforcer ses capacités à développer des programmes de qualité, notamment des documentaires primés, et mettre en place un centre de formation pour la formation continue des journalistes et des professionnels des médias de Téléradio-Moldova.

<sup>125</sup>. Objectif 1, cible 5 : D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité.

<sup>126</sup>. Objectif 3, cible 8 : Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable.

<sup>127</sup>. Objectif 4, cible 1 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles.

<sup>128</sup>. Objectif 4, cible 2 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire.

<sup>129</sup>. Objectif 4, cible 3 : D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès, dans des conditions d'égalité, à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.

<sup>130</sup>. Objectif 4, cible 4 : D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.

<sup>131</sup>. Objectif 4, cible 5 : D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.

<sup>132</sup>. Objectif 4, cible 6 : D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.

<sup>133</sup>. Objectif 4, cible 7 : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.

<sup>134</sup>. Objectif 4, cible a : Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace.

<sup>135</sup>. Objectif 4, cible b : D'ici à 2020, augmenter considérablement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement.

<sup>136</sup>. Objectif 4, cible c : D'ici à 2030, accroître considérablement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

<sup>137</sup>. Objectif 5, cible 1 : Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.

<sup>138</sup>. Objectif 5, cible 5 : Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.

<sup>139</sup>. Objectif 5, cible b : Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes.

<sup>140</sup>. Objectif 5, cible c : Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.

<sup>141</sup>. Objectif 8, cible 5 : D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.

<sup>142</sup>. Objectif 8, cible 6 : D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.

<sup>143</sup>. Objectif 10, cible 2 : D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.

<sup>144</sup>. Objectif 10, cible 3 : Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.

<sup>145</sup>. Objectif 10, cible 7 : Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées.

<sup>146</sup>. Objectif 11, cible 3 : D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.

<sup>147</sup>. Objectif 11, cible 4 : Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial.

<sup>148</sup>. Objectif 11, cible 7 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.

<sup>149</sup>. Objectif 13, cible 3 : Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.

<sup>150</sup>. Objectif 16, cible 3 : Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice.

<sup>151</sup>. Objectif 16, cible 5 : Réduire substantiellement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes.

<sup>152</sup>. Objectif 16, cible 6 : Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.

<sup>153</sup>. Objectif 16, cible 10 : Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.

<sup>154</sup>. Objectif 16, cible a : Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement.

L'Organisation a fortement contribué au renforcement institutionnel de la principale autorité de réglementation audiovisuelle du pays, le Conseil de l'audiovisuel (CA) en menant des interventions ciblées et en fournissant des conseils d'experts en vue d'élaborer une méthodologie pour surveiller et contrer le langage sexiste dans les médias pendant les élections et de faire face à la menace que représente la désinformation (en raison de la guerre d'agression en cours de la Fédération de Russie contre l'Ukraine) et les nouveaux récits qui ont une incidence sur le travail des médias et des autorités de réglementation nationales. Une aide a également été apportée à l'amélioration du cadre réglementaire pour la transparence de la propriété des médias grâce au soutien consultatif des pairs du régulateur audiovisuel britannique.

La République de Moldova a ratifié la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics (« Convention de Tromsø », STCE n° 205) le 2 septembre 2016 et y est partie. Le 1<sup>er</sup> décembre 2020, la Convention de Tromsø est entrée en vigueur. Une nouvelle loi sur l'accès à l'information d'intérêt public, élaborée avec l'aide du Conseil de l'Europe, est entrée en vigueur en janvier 2024. Conformément aux normes européennes, elle introduit de nombreux changements dans la manière dont le public pourra accéder aux informations détenues par les organismes publics. Elle s'intéresse en particulier à des aspects tels que les obligations de transparence, les délais et les règles en matière de communication, les modèles de contrôle juridictionnel et les sanctions financières.

L'accès libre, équitable et transparent des journalistes à l'information reste une question urgente dans le paysage médiatique de la République de Moldova. Les travaux consacrés au suivi et à l'amélioration de la réglementation relative aux médias incluent une approche ciblée sur l'accès à l'information et les actes normatifs et politiques qui s'y rapportent, ainsi que des formations approfondies et personnalisées qui ont été élaborées à l'intention des fonctionnaires des autorités nationales et locales afin de faire mieux comprendre la nature de ces dispositions.

En avril 2022, les autorités de la République de Moldova ont sollicité, à la demande du Bloc des communistes et socialistes, une faction parlementaire au parlement, un avis de la Commission de Venise sur certaines parties de la loi n° 102 portant modification de certains actes normatifs et de la loi n° 143 portant modification du Code des services de médias audiovisuels. La demande portait sur deux aspects des récents amendements législatifs : premièrement, l'interdiction de l'utilisation de certains symboles au titre de la loi sur la lutte contre les activités extrémistes et du Code des contraventions ; deuxièmement, certaines restrictions imposées aux médias au titre du Code des services de médias audiovisuels.

Selon l'avis de la Commission de Venise<sup>155</sup> publié en octobre 2022, les amendements introduits par la loi n° 102 concernant l'interdiction de l'utilisation de certains symboles remplissent en principe les conditions et restrictions légales au droit à la liberté d'expression tel que protégé par l'article 10 de la Convention et l'article 32 de la Constitution de la République de Moldova, mais certaines clarifications juridiques supplémentaires sont recommandées. Deuxièmement, en ce qui concerne certaines restrictions imposées aux médias au titre du Code des services de médias audiovisuels, la Commission de Venise a noté que la République de Moldova était fortement exposée à des sources d'information externes et qu'elle était constamment la cible d'activités de désinformation provenant de ces sources. Dans ce contexte, la Commission de Venise a considéré que la loi n° 143 poursuivait un but légitime et que son adoption répondait à un besoin social pressant. Elle a cependant fait remarquer que certains termes et expressions utilisés dans le texte n'étaient pas assez précis pour que les médias sachent à quels programmes s'applique l'interdiction de certains symboles et que la loi n° 143 pourrait donc avoir un effet dissuasif sur les médias du pays. En outre, l'utilisation combinée de l'approche fondée sur le contenu et de l'approche fondée sur l'origine pour définir les programmes interdits risquait d'étendre l'interdiction de la radiodiffusion aux programmes qui ne menacent pas la sécurité de l'information de la République de Moldova.

Le Plan d'action améliorera et prolongera les réalisations de la coopération précédente tout en répondant de manière cohérente aux nouveaux besoins. Pour atteindre cet objectif, le Conseil de l'Europe soutiendra la mise en œuvre d'activités axées sur les réformes législatives dans le secteur audiovisuel, notamment 1) la mise en conformité de la législation audiovisuelle nationale (Code de l'audiovisuel) avec les obligations, directives et actes de l'UE, mais aussi les recommandations de la Commission de Venise sur l'autonomie et l'indépendance de l'autorité réglementaire nationale et du radiodiffuseur public et le soutien aux consultations publiques dans ce domaine, et 2) la mise en place de mécanismes de protection effectifs pour assurer la sécurité des journalistes, la désoligarchisation du marché des médias et l'extension des obligations de transparence de la propriété aux médias en ligne et imprimés. Le Plan d'action contribuera également au renforcement des capacités des professionnels des médias et encouragera la diversité des contenus au sein de l'organisme public national de radiodiffusion en stimulant la production de documentaires de qualité sur les droits humains et les questions sociales. Une assistance sera également apportée au processus de mise en œuvre de la nouvelle législation sur l'accès à l'information et la réglementation des médias en ligne dans la République de Moldova. Le Plan d'action continuera à soutenir les travaux institutionnalisés du Centre de communication stratégique et de lutte contre la désinformation

<sup>155</sup> [https://www.venice.coe.int/webforms/documents/?pdf=CDL-AD\(2022\)026](https://www.venice.coe.int/webforms/documents/?pdf=CDL-AD(2022)026)

(StratCom) et du Conseil de l'audiovisuel, pour lutter contre le désordre de l'information, améliorer l'éducation aux médias et renforcer la résilience de la société face aux campagnes de désinformation, qui sont devenues un défi majeur pour le pays depuis le début de la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Il fera mieux connaître le potentiel d'utilisation de l'intelligence artificielle pour contrer la désinformation. Il aidera également les organisations de la société civile et les principaux médias nationaux à s'attaquer aux problèmes de la désinformation et à améliorer l'éducation aux médias au sein de la population. Le Plan d'action contribuera à renforcer le système des médias et de la société de l'information en République de Moldova grâce à la mise en œuvre effective de la législation améliorée sur l'audiovisuel et à des garanties institutionnelles plus fortes et indépendantes.

Le Plan d'action présentera également deux nouveaux instruments, à savoir la Recommandation [CM/Rec\(2024\)2](#) du Comité des Ministres aux États membres sur la lutte contre l'utilisation des poursuites stratégiques contre la participation publique (poursuites-bâillons) et la [Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit, et mettra l'accent sur](#) la sensibilisation des principaux acteurs nationaux de la République de Moldova à ces nouveaux instruments.

La coopération technique qui doit être établie dans ce domaine a été conçue en tenant compte des rapports et des conclusions des mécanismes de suivi et des organes consultatifs spécialisés du Conseil de l'Europe, qui invitent la République de Moldova à :

- renforcer les capacités du personnel de l'autorité de régulation des médias à mettre en œuvre la législation conformément aux exigences du processus d'adhésion à l'UE, en élaborant des règlements, des lignes directrices et des instructions pour sa mise en œuvre et en assurant un contrôle et un suivi effectifs de son exécution par le parlement ainsi que par d'autres parties prenantes concernées ;
- renforcer les capacités du Centre de communication stratégique et de lutte contre la désinformation (StratCom), ainsi que du Conseil de l'audiovisuel et de la société civile afin de lutter contre la désinformation et d'améliorer l'éducation aux médias ;
- développer la capacité du radiodiffuseur public en matière de reportage professionnel, y compris la couverture des élections ;
- renforcer les capacités des journalistes et des organisations de médias dans le domaine de la couverture éthique et de la sécurité des normes des journalistes ;
- faciliter la mise en œuvre de la nouvelle législation sur l'accès à l'information et de la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics (Convention de Tromsø).

#### Résultats attendus

- Les autorités nationales compétentes ont des capacités pour améliorer et mettre en œuvre le cadre juridique existant conformément aux normes du Conseil de l'Europe ;
- Le radiodiffuseur de service public et les médias ont des moyens renforcés en matière de diversification des contenus, d'indépendance et de professionnalisme ;
- Meilleure harmonisation des principaux instruments juridiques et politiques de la République de Moldova dans les domaines de la sécurité des journalistes, de la régulation des médias, de la lutte contre la désinformation et de l'accès à l'information avec les normes du Conseil de l'Europe et les meilleures pratiques européennes ;
- Les autorités compétentes et les parties prenantes ont renforcé leurs capacités et leur expertise pour mettre en œuvre le cadre juridique de l'audiovisuel et de l'accès à l'information.

**Principaux partenaires nationaux :** Chancellerie d'État, Conseil de l'audiovisuel, Commission parlementaire des médias, Centre de communication stratégique et de lutte contre la désinformation (StratCom), ministère de la Culture, Téléradio-Moldova, Téléfilm- Chişinău, OSC

#### 2.6.2. DEMOCRATIE LOCALE

Ces dernières années, la République de Moldova a fait quelques progrès dans la préparation de la réforme de l'administration publique. En particulier, la nouvelle stratégie de réforme de l'administration publique 2023-2030 a été adoptée en mars 2023 et son programme de mise en œuvre 2023-2026 en juin 2023. Les documents ont été élaborés avec la contribution des autorités locales représentées par le Congrès des pouvoirs locaux de la République de Moldova.

Au niveau local, l'ambition de la République de Moldova de renforcer la démocratie locale reste l'une des obligations que ce pays a contractées pour être un État membre du Conseil de l'Europe et l'une des

conditions de son intégration à l'Union européenne. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (le Congrès) aide ce pays à réaliser cet objectif en suivant de près la situation de la démocratie locale et en coopérant avec les autorités pour que le cadre de l'autonomie locale soit davantage conforme aux principes consacrés dans la Charte européenne de l'autonomie locale.

Le gouvernement de la République de Moldova s'est fermement engagé à mettre en œuvre [la Feuille de route post-suivi révisée pour la démocratie locale en République de Moldova](#), signée en 2021 avec le Congrès dans le cadre du suivi de la Recommandation 436 (2019) et à prendre ainsi les mesures qui s'imposent pour mettre en œuvre les recommandations du Congrès. Les travaux du Conseil de l'Europe ont permis de définir les domaines prioritaires de la feuille de route dans la nouvelle stratégie de réforme de l'administration publique 2023-2030.

Le mécanisme de consultation et le dialogue à plusieurs niveaux entre les autorités locales et centrales ont été renforcés en République de Moldova. Les autorités nationales et le Congrès des pouvoirs locaux de Moldova ont élaboré ensemble une politique et un cadre juridique pour améliorer le mécanisme de consultation et l'inscrire dans la loi. Selon le [Rapport de post-suivi du Congrès de 2023](#), ces interventions ont permis aux consultations entre les autorités locales et les niveaux supérieurs d'administration d'atteindre un niveau inégalé depuis des années.

Le [5<sup>e</sup> Plan d'action pour un gouvernement ouvert pour la République de Moldova 2023-2025](#) a été élaboré par les autorités locales et les autorités centrales pour la première fois depuis que la [République de Moldova a rejoint le Partenariat pour un gouvernement ouvert \(PGO\) en 2011](#). Il s'agit d'un exemple concret de dialogue à plusieurs niveaux sur le gouvernement ouvert et de participation du niveau local dans le développement et la mise en œuvre du plan d'action du PGO.

Le Plan d'action actuel prévoit que les autorités locales et centrales bénéficieront d'un soutien renforcé pour mettre en œuvre ces engagements. Les interventions auront pour objectif de resserrer le dialogue politique, de contribuer à l'amélioration de la qualité de la gouvernance locale en renforçant l'intégrité, l'inclusivité et la participation civique, de prévenir la corruption au niveau local, de renforcer les droits humains, de promouvoir un gouvernement ouvert, l'éthique publique et l'égalité de genre au niveau local, et d'aider les autorités à gérer les flux migratoires. Ensemble, ces interventions contribueront à améliorer la qualité de la démocratie locale et veilleront à ce que les citoyens de la République de Moldova bénéficient de politiques et de pratiques locales éthiques, équitables, inclusives et ouvertes.

### Résultats attendus

- Les acteurs de la gouvernance à plusieurs niveaux ont renforcé leurs capacités et enrichi leurs connaissances et leurs compétences pour améliorer le cadre juridique existant conformément à la Charte européenne de l'autonomie locale ;
- Les autorités compétentes aux niveaux central et local mettent en œuvre les engagements pris par l'Administration publique et de la réforme territoriale en République de Moldova conformément aux normes européennes ;
- Le dialogue politique et la coopération entre les autorités locales et centrales sont renforcés ;
- La qualité de la gouvernance locale assurée par les autorités est améliorée grâce à l'intégrité, à l'inclusion et à la participation civique, à la prévention de la corruption, au gouvernement ouvert, à l'éthique publique et à l'égalité de genre au niveau local ;
- Les autorités locales fournissent des services publics améliorés conformes aux normes européennes ;
- Les autorités locales mettent en œuvre des politiques et des stratégies locales inclusives et fondées sur les droits humains au profit des citoyens de la République de Moldova.
- Le Bureau de l'Avocat du Peuple et les autorités locales renforcent leur dialogue et promeuvent le respect des droits humains au niveau local.

**Principaux partenaires nationaux :** municipalités pilotes, Congrès des pouvoirs locaux de Moldova, Chancellerie d'État, ministère de l'Agriculture et de l'Industrie alimentaire, ministère de l'Infrastructure et du Développement régional et de l'Environnement, Parlement, Bureau de l'Avocat du peuple, OSC.

### 2.6.3. GOUVERNANCE ET DIALOGUE DEMOCRATIQUES – SOCIÉTÉ CIVILE - ÉLECTIONS

#### ➤ **Gouvernance démocratique et société civile**

Tout comme les élections, la participation civile à la prise de décision est un élément important pour assurer une bonne gouvernance démocratique au niveau local. En effet, elle permet aux citoyens et aux ONG de s'exprimer et constitue l'un des principes démocratiques partagés par tous les États membres du Conseil de l'Europe.

Pour aider les États membres à mettre en œuvre des normes dans le domaine de la participation civile et veiller à ce que la participation civile ait un impact réel sur les processus décisionnels, le Comité des Ministres a adopté des normes telles que les Lignes directrices sur la participation civile à la prise de décision politique, la Recommandation [CM/Rec\(2018\)11](#) sur la nécessité de renforcer la protection et la promotion de l'espace dévolu à la société civile en Europe et la Recommandation [CM/Rec\(2018\)4](#) sur la participation des citoyens à la vie publique au niveau local. Dans le même but, la Conférence des OING et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux ont adopté le Code de bonne conduite pour la participation civile au processus décisionnel (révisé en 2019).

La coopération technique qui doit être établie dans ce domaine a été conçue en tenant compte des rapports et des conclusions des mécanismes de suivi et des organes consultatifs spécialisés du Conseil de l'Europe, qui invitent la République de Moldova à :

- renforcer les processus démocratiques, en particulier l'ouverture et la transparence des pouvoirs publics ;
- renforcer le rôle et la capacité de la société civile en vue d'obtenir une plus grande cohésion sociale et un meilleur contrôle civique des activités des autorités publiques ;
- faciliter la participation des citoyens, des organisations de la société civile et des parties prenantes à la formulation des politiques, des plans d'action et des décisions, ce qui aidera les autorités à répondre aux besoins réels et à améliorer la qualité, la pertinence et l'impact des services.

#### **Résultats attendus**

- Les autorités locales et la société civile utilisent activement les mécanismes de participation, ce qui témoigne d'une prise de conscience et d'un engagement en faveur d'une prise de décision collaborative et d'une participation à la vie publique.
- Les citoyens et les organisations de la société civile dans les municipalités pilotes participent non seulement aux élections, mais aussi aux processus décisionnels et à la vie publique ;
- Les décisions et les politiques sont éclairées par des recommandations élaborées ensemble par différents secteurs de la société, notamment les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés, et tiennent ainsi mieux compte des besoins et des opinions réels de tous les citoyens ;
- L'amélioration de la législation sur la participation des citoyens permet aux autorités publiques d'associer les citoyens à la prise de décision, et les y oblige, grâce à l'utilisation de méthodes améliorées ou novatrices.

**Principaux partenaires nationaux :** municipalités pilotes, Congrès des pouvoirs locaux de Moldova, Chancellerie d'État, ministère de l'Agriculture et de l'Industrie alimentaire, ministère des Infrastructures et du Développement régional, ministère de l'Éducation et de la Recherche, ministère du Développement économique et de la Numérisation, Parlement, OSC.

#### ➤ **Élections**

Les élections démocratiques sont la pierre angulaire de la démocratie et jouent un rôle décisif dans la légitimité des institutions démocratiques. Dans le cadre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la République de Moldova 2021-2024, le Conseil de l'Europe a aidé le pays à mettre sa législation et ses pratiques électorales en conformité avec les normes européennes. La Commission électorale centrale (CEC) a approuvé une quarantaine de règlements inspirés du nouveau Code électoral entré en vigueur en janvier 2023, dont neuf règlements élaborés avec le soutien du Conseil de l'Europe sur le financement des partis politiques, le règlement des litiges électoraux par les organismes de gestion des élections, la certification des agents électoraux, la couverture des campagnes électorales dans les médias, ainsi que le statut du représentant des candidats aux élections. En outre, la capacité des autorités électorales compétentes à fonctionner de manière professionnelle, transparente et inclusive a été renforcée. L'expertise du Conseil de l'Europe en matière de planification stratégique a aidé la CEC, le Centre de formation continue pour les acteurs électoraux ainsi que le Conseil électoral central de l'Unité territoriale autonome de Gagaouzie à évaluer la mise en œuvre de leurs plans stratégiques 2020-2023 et à élaborer des plans de suivi pour la période 2024-2027.

Dans leur avis conjoint, la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (OSCE/BIDDH)<sup>156</sup> se sont également félicités d'un certain nombre d'ajouts au nouveau Code électoral et ont souligné que plusieurs des recommandations antérieures de l'APCE et de l'OSCE/BIDDH ont été « pleinement ou principalement prises en compte ».

Avec le soutien du Conseil de l'Europe, les capacités de la CEC, de la police et des organisations de la société civile à mieux prévenir et combattre le sexisme, le harcèlement et la violence fondée sur le genre visant les femmes lors des élections ont également été considérablement renforcées. En outre, les agents électoraux, les juges, les procureurs et les enquêteurs ont amélioré leurs connaissances et leurs compétences en matière d'enquête et de règlement des questions relatives au financement des partis politiques, des groupes d'initiative et des campagnes électorales.

Le dernier [rapport d'observation électorale du Congrès](#) et le rapport final de l'OSCE/BIDDH<sup>157</sup> publié à la suite des élections locales qui se sont tenues le 5 novembre 2023 en République de Moldova soulignent que « dans l'ensemble, la CEC a travaillé de manière professionnelle, collégiale et ouverte » et « a bénéficié de la confiance de la plupart des interlocuteurs de la mission d'observation électorale du BIDDH ».

Cependant, dans [son avis sur la demande d'adhésion de la République de Moldova à l'Union européenne](#), la Commission européenne a noté que « si les derniers tours des élections législatives de juillet 2021 ont été bien administrés et ouverts à la concurrence, et si les libertés fondamentales ont été largement respectées, plusieurs autres recommandations du BIDDH doivent encore être prises en compte dans des domaines tels que la surveillance effective du financement des campagnes, la partialité politique des organes de presse et l'impartialité de la Commission électorale centrale ». Ces questions ont également été observées et mises en évidence dans les rapports finaux du Congrès et de l'OSCE/BIDDH lors des élections locales tenues le 5 novembre 2023.

La coopération technique qui doit être établie dans ce domaine a été conçue en tenant compte des rapports et des conclusions des mécanismes de suivi et des organes consultatifs spécialisés du Conseil de l'Europe, qui invitent la République de Moldova à :

- Améliorer le cadre juridique électoral ainsi que les méthodes de vote alternatives, conformément aux normes européennes ;
- Assurer la transparence du financement des campagnes électorales ainsi que l'obligation des partis politiques de rendre compte de leur financement grâce à une supervision et un contrôle efficace ;
- Promouvoir une couverture médiatique impartiale, équilibrée et équitable des élections sans sexisme ni discours de haine ;
- Renforcer la transparence et l'impartialité de la Commission électorale centrale ;
- Prévenir l'utilisation abusive des ressources administratives, l'achat de voix et les incitations illégales des électeurs à voter et enquêter sur les cas signalés.

#### Résultats attendus

- Mise en conformité du cadre juridique et des pratiques électorales nationales avec les normes européennes ;
- Renforcement des capacités des différents échelons de l'administration électorale ainsi que des professionnels pour favoriser la transparence, l'équité et l'intégrité des pratiques et des processus électoraux, conformément aux normes du Conseil de l'Europe ;
- Amélioration des compétences des différents échelons de l'administration électorale ainsi que des professionnels en matière d'utilisation des TIC dans le processus électoral, le vote électronique et d'autres méthodes de vote alternatives, conformément aux normes du Conseil de l'Europe ;
- Amélioration des capacités des professionnels du droit et des administrations électorales en matière de règlement des litiges électoraux, conformément à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme dans le domaine électoral ;
- Sensibilisation accrue des médias, des partis politiques et des autres parties prenantes électorales, y compris les électeurs, à la nécessité de signaler et de contrer la désinformation, les discours de haine, le sexisme, la violence fondée sur le genre et d'autres phénomènes négatifs pendant les élections ;
- Augmentation du taux de participation des femmes, des primo-votants, des minorités nationales et d'autres groupes vulnérables dans le processus électoral afin de rendre les processus et pratiques électoraux plus inclusifs et participatifs.

<sup>157</sup> [https://www.venice.coe.int/webforms/documents/default.aspx?pdffile=CDL-AD\(2022\)025](https://www.venice.coe.int/webforms/documents/default.aspx?pdffile=CDL-AD(2022)025)

<sup>158</sup> <https://www.osce.org/odihr/elections/moldova/564934>

**Principaux partenaires nationaux :** Commission électorale centrale de la République de Moldova, Conseil électoral central de l'Unité territoriale autonome de Gagaouzie, Centre de formation continue pour les acteurs électoraux, médias, Institut national de la justice, organisations de la société civile (OSC).

➤ **Coopération parlementaire**

La coopération parlementaire, pilier essentiel de la gouvernance démocratique, est d'une très grande importance pour ce Plan d'action. Elle a en effet pour but d'assurer la participation active du Parlement de la République de Moldova à la formulation et à la mise en œuvre des politiques, ainsi qu'à promouvoir la transparence, la responsabilité et l'inclusion au sein de la société. La participation des parlementaires renforce l'efficacité du Plan d'action, car elle permet de réfléchir aux diverses perspectives, de renforcer les valeurs démocratiques dans le pays et d'accompagner celui-ci dans son processus d'intégration à l'Union européenne.

[Le rapport](#) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) sur le respect des obligations et engagements de la République de Moldova, adopté en janvier 2023, souligne que ce pays, qui dispose depuis juillet 2021 d'une majorité parlementaire stable attachée à l'intégration européenne, s'est engagé dans un processus de réforme en profondeur de ses institutions, en particulier le rétablissement de l'indépendance et de l'intégrité du pouvoir judiciaire et du ministère public. Il a également redoublé d'efforts dans la lutte contre la corruption. La commission de suivi s'est également félicitée de la ratification de la Convention d'Istanbul et des progrès réalisés dans le domaine de l'égalité de genre.

La commission de suivi souligne cependant que la République de Moldova doit relever un certain nombre de défis pour éradiquer les racines de la « captation de l'État », dans un contexte de crise économique, énergétique et humanitaire provoquée par la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine et l'arrivée massive de réfugiés. Ce contexte régional et la guerre hybride menacent le fonctionnement des institutions démocratiques, y compris le parlement, dans le pays.

La coopération technique qui doit être établie dans ce domaine a été conçue en tenant compte des rapports et des conclusions des mécanismes de suivi et des organes consultatifs spécialisés du Conseil de l'Europe, qui invitent le parlement de la République de Moldova à :

- Soutenir les efforts du pays et encourager les autorités à consolider le processus de réforme en coopération avec le Conseil de l'Europe, son Assemblée parlementaire et la Commission de Venise ;
- Demander instamment aux autorités de veiller au respect des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit en associant l'opposition parlementaire et la société civile afin de garantir l'adoption de lois de qualité et la mise en place d'institutions durables et solides ;
- Accélérer le processus de modification du Règlement intérieur, renforcer ses règles d'intégrité et adopter un code de conduite à l'intention des parlementaires ainsi qu'un code de règles et de procédures parlementaires, ce qui contribuerait à éradiquer le phénomène de la « migration politique » et favoriserait une participation plus large de la société civile.

**Résultats attendus**

- Le travail parlementaire et les procédures démocratiques de la République de Moldova se sont améliorés conformément aux normes et pratiques européennes ;
- La transparence est renforcée grâce à des activités de surveillance, des consultations et des auditions publiques avec toutes les parties prenantes concernées, et l'obligation des parlementaires de rendre compte est accrue.

**Principaux partenaires nationaux :** Parlement, les universités, OSC.

### ➤ Renforcement des mesures de confiance

Le Conseil de l'Europe possède une vaste expérience dans l'établissement de relations et la construction de ponts sur le fleuve Nistru depuis 2010. Le programme de mesures de confiance du Conseil de l'Europe en Moldova a occasionnellement couvert les divers secteurs d'activité suivants : médias, prévention et prise en charge de la toxicomanie, éducation et enseignement supérieur, soutien à la société civile, respect des droits humains dans les lieux de détention et dans la sphère sociale, et patrimoine architectural. La possibilité de mettre en œuvre des mesures de confiance reste subordonnée au contexte politique, notamment la situation de sécurité créée par les effets de la guerre d'agression en cours de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Bien que le niveau des activités dans le domaine des mesures de confiance ait été limité au cours des dernières années, le Conseil de l'Europe est prêt à mettre en œuvre des actions dans ce domaine au moment le plus approprié et en pleine conformité avec la politique des autorités moldaves en la matière.

Ces activités, qui concernent les populations, la société civile et les décideurs locaux sur les deux rives du fleuve Nistru, ont pour but de créer des réseaux professionnels ainsi que divers espaces permettant d'examiner les initiatives visant à restaurer l'image de l'autre et de montrer qu'il est un interlocuteur valable et nécessaire dans le processus de règlement du conflit. Dès lors, la connaissance, la compréhension et la confiance mutuelles des participants, ainsi que la sensibilisation aux normes du Conseil de l'Europe en matière de droits humains, d'État de droit et de démocratie, pourraient contribuer à créer un environnement général favorable à un dialogue politique positif. Les activités liées aux mesures de confiance continueront, le cas échéant, de dépasser les clivages pour se concentrer sur le dialogue entre les représentants de la société civile et les groupes professionnels, tout en faisant mieux connaître, et respecter, les principes des droits humains ; une attention particulière sera accordée au renforcement de la résilience et des compétences des professionnels qui travaillent avec des groupes vulnérables.

#### Résultats attendus

- L'engagement entre les jeunes, les représentants de la société civile, les groupes professionnels et les décideurs des deux côtés de la rivière Nistru est renforcé.
- Amélioration de l'environnement propice à l'instauration d'un climat de confiance et d'un dialogue

**Principaux partenaires nationaux :** Bureau des politiques de réintégration, ministère des affaires étrangères, OSC, représentants de la jeunesse, groupes professionnels

#### 2.6.4 ÉDUCATION

Les crises qui ont récemment traversé l'Europe ont exacerbé certaines des lacunes existantes des systèmes éducatifs en réduisant davantage l'égalité des chances pour une éducation inclusive et de qualité, en particulier des groupes défavorisés. Le Conseil de l'Europe a replacé l'éducation, notamment le droit de toutes et tous à une éducation de qualité, dans le contexte plus large des droits humains, la considérant comme un moteur de la culture démocratique et de la compréhension mutuelle, de la lutte contre l'intolérance et les stéréotypes, de la promotion de l'inclusion et de l'égalité à tous les niveaux, et du respect d'autrui. [La Déclaration de Reykjavik](#) indique que « la priorité sera donnée au soutien de la participation des jeunes à la vie démocratique et aux processus de prise de décision, notamment par l'éducation aux droits de l'homme et aux valeurs démocratiques fondamentales, telles que le pluralisme, l'inclusion, la non-discrimination, la transparence et la responsabilité ».

Dans le cadre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la République de Moldova 2021-2024, le rôle de l'éducation formelle dans le développement d'une culture de participation démocratique a gagné en importance dans ce pays au cours des dernières années. La République de Moldova a élaboré le cadre politique et les lignes directrices sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et la gouvernance démocratique des écoles, conformément aux principes de [la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme \(EDC/EDH\)](#) et du [Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie du Conseil de l'Europe](#). Le Conseil de l'Europe a également aidé le ministère de l'Éducation et de la Recherche à rédiger le programme « L'éducation au service de la société » qui est enseigné dans les écoles depuis septembre 2018. En outre, les professionnels de ce ministère ont accru leur capacité à développer et appliquer le cadre politique et les directives méthodologiques sur l'éducation civique et l'éducation numérique à la citoyenneté, conformément aux normes du Conseil de l'Europe. Enfin, les directeurs, les enseignants et les élèves des établissements scolaires pilotes de la République de Moldova ont une meilleure compréhension des principes de la gouvernance démocratique des écoles.

La coopération technique qui doit être établie dans ce domaine a été conçue en tenant compte des rapports et des conclusions des mécanismes de suivi et des organes consultatifs spécialisés du Conseil de l'Europe, qui invitent la République de Moldova à :

- Soutenir les initiatives qui ont pour but de créer des environnements scolaires inclusifs et participatifs ;
- Renforcer l'intégrité et l'éthique académiques en élaborant des codes d'éthique, conformément aux normes européennes ;
- Promouvoir les programmes visant à éliminer le harcèlement et à encourager la diversité, la tolérance et le dialogue interculturel dans les écoles ;
- Contribuer au renforcement des capacités des professionnels de l'éducation avec le soutien éventuel des universités européennes.

#### Résultats attendus

- Amélioration des politiques nationales et des cadres méthodologiques pour dispenser, à tous les niveaux, une éducation de qualité qui transforme les apprenants en citoyens actifs et responsables, conformément aux normes européennes ;
- Renforcement de la capacité des autorités nationales et des professionnels de l'éducation à mettre en pratique les principes de l'éducation aux droits humains ;
- Renforcement des compétences des parties prenantes concernées pour faire progresser l'éducation grâce à une stratégie de transformation numérique fondée sur les droits humains ;
- Soutenir l'enseignement de la langue roumaine à l'ensemble de la population, en mettant l'accent sur les minorités linguistiques et les réfugiés ;
- Amélioration de l'accès des jeunes à une éducation de qualité pour une citoyenneté démocratique.

**Principaux partenaires nationaux** : ministère de l'Éducation et de la Recherche, établissements d'enseignement supérieur, écoles primaires et secondaires, organisations de la société civile (OSC).

#### 2.6.5 JEUNESSE

La Déclaration de Reykjavík souligne qu'il est essentiel d'encourager la participation des jeunes à la vie publique pour investir dans un avenir démocratique, et de veiller à ce que chacun puisse jouer son rôle dans les processus démocratiques. L'action du Conseil de l'Europe dans le secteur de la jeunesse est guidée par une [stratégie globale pour le secteur jeunesse à l'horizon 2030](#) qui associe les jeunes aux valeurs du Conseil de l'Europe.

La République de Moldova promeut une politique de la jeunesse qui s'inscrit dans les politiques du Conseil de l'Europe, dont la [Stratégie 2030 du secteur jeunesse](#), et souligne le rôle des jeunes et des organisations de jeunesse dans la construction d'une démocratie participative. En outre, en phase avec son processus d'adhésion à l'UE, la République de Moldova est également en conformité avec les normes de développement du travail de jeunesse adoptées par l'Union européenne dans le cadre de l'[Agenda européen du travail de jeunesse](#) et de la [Stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse \(2019-2027\)](#). Elle considère également que la jeunesse est un acteur important dans le processus de mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement « Moldova européenne 2030 » et de réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies. Le pays met également en œuvre la stratégie de développement du secteur de la jeunesse « Jeunesse 2030 », qui a pour but de développer un écosystème d'institutions et d'organismes responsables qui coordonnent leurs activités et fondent leurs interventions sur les besoins réels des jeunes. En outre, la responsabilité du domaine du volontariat incombe à l'autorité centrale. Les efforts visant à renforcer l'engagement civique et la participation des jeunes se poursuivent également par la révision en cours du cadre juridique actuel sur le volontariat, ainsi que par l'amélioration des outils et des mécanismes qui soutiennent et facilitent les activités de volontariat.

Cependant, les investissements dans le renforcement du secteur de la jeunesse en République de Moldova, en particulier dans les zones rurales, sont insuffisants. Le niveau de participation des jeunes aux processus décisionnels reste également faible. Malgré les travaux engagés pour stimuler la participation démocratique des jeunes en République de Moldova, moins de 20 % des jeunes participent à des activités visant à influencer les processus décisionnels dans le pays.

La coopération technique qui doit être établie dans ce domaine a été conçue en tenant compte des rapports et des conclusions des mécanismes de suivi et des organes consultatifs spécialisés du Conseil de l'Europe, qui invitent la République de Moldova à :

- Poursuivre l'élaboration de mesures qui ont pour but d'accroître le niveau de participation démocratique des jeunes dans les processus décisionnels ;
- Renforcer la capacité des autorités compétentes et des parties prenantes à promouvoir une participation significative des jeunes aux niveaux national et local.

#### Résultats attendus

- Renforcement des mécanismes et des outils de participation démocratique des jeunes aux niveaux nationaux, conformément aux normes du Conseil de l'Europe ;
- Amélioration de la capacité des parties prenantes concernées, y compris les organisations de jeunesse, à faire progresser les politiques et les pratiques de travail de jeunesse dans le but d'éliminer les obstacles à la participation démocratique des jeunes ;
- Capacité accrue des animateurs socio-éducatifs à plaider en faveur de l'éducation des jeunes à la citoyenneté et aux droits humains ;
- Augmentation du niveau de participation démocratique des jeunes aux processus décisionnels ;
- Accès accru des jeunes aux droits sociaux, en particulier ceux qui sont en situation de vulnérabilité, en coopération avec les collectivités locales ;
- Renforcement de la capacité des jeunes leaders à agir en tant que multiplicateurs, notamment dans le cadre d'initiatives de dialogue et de renforcement de la confiance, par la participation au Camp de paix pour la jeunesse ou à d'autres activités organisées au Centre européen de la jeunesse en tant qu'espace neutre, et en coordination avec les partenaires nationaux, y compris le Bureau des politiques de réintégration.
- Renforcement de la capacité des parties prenantes concernées des deux côtés de la rivière Nistru, identifiées en coordination avec les autorités nationales, y compris le Bureau des politiques de réintégration, à fournir une éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme aux jeunes.

**Principaux partenaires nationaux :** ministère de l'Éducation et de la Recherche, Agence nationale de la jeunesse relevant du ministère de l'Éducation et de la Recherche, Bureau des politiques de réintégration, Conseil national de la jeunesse de la République de Moldova, organisations de jeunesse, centres de jeunesse, organisations de la société civile de la jeunesse, jeunes.

#### 2.6.6 CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL

Le manque de compréhension et d'appréciation mutuelles des histoires, des identités et des diversités européennes compromet le partage des valeurs démocratiques. Les tentatives de déformation des notions de culture et de patrimoine culturel, utilisées comme instruments de clivage ou de stigmatisation, remettent en cause les valeurs démocratiques. La [Déclaration de Reykjavik](#) réaffirme l'engagement « à poursuivre le développement de la compréhension mutuelle entre les peuples d'Europe et de l'appréciation réciproque de notre diversité et de notre patrimoine culturel.

La République de Moldova est partie à [la Convention culturelle européenne](#), [la Convention pour la protection du patrimoine archéologique de l'Europe](#), [la Convention révisée pour la protection du patrimoine architectural de l'Europe](#), et [la Convention sur la valeur du patrimoine culturel pour la société](#). Depuis 2023, la République de Moldova est également un État membre de l' [Accord partiel élargi sur les itinéraires culturels](#), qui cherche à renforcer le potentiel des itinéraires culturels pour la coopération culturelle, le développement territorial durable et la cohésion sociale, en mettant particulièrement l'accent sur des thèmes d'importance symbolique pour l'unité, l'histoire, la culture et les valeurs européennes.

Cependant, au niveau national, on constate l'absence d'une approche stratégique du développement des secteurs culturels et créatifs et une capacité limitée du ministère de la Culture à développer, coordonner et mettre en œuvre des politiques et des réglementations dans le domaine de la culture et du patrimoine culturel.

La coopération technique qui doit être établie dans ce domaine a été conçue en tenant compte des rapports et des conclusions des mécanismes de suivi et des organes consultatifs spécialisés du Conseil de l'Europe, qui invitent la République de Moldova à :

- Créer une nouvelle entité juridique ayant pour objectif final de créer des activités coordonnées, cohérentes et favorables au développement et à la valorisation des secteurs culturels et créatifs en République de Moldova ;
- Renforcer la capacité du ministère de la Culture à proposer des réglementations soutenant le développement des secteurs culturels et créatifs et à coordonner les activités de manière efficace.

#### Résultats attendus

- Amélioration des politiques du patrimoine culturel au niveau national, conformément aux conventions du Conseil de l'Europe sur le patrimoine culturel et à la Stratégie pour le patrimoine culturel en Europe au XXI<sup>e</sup> siècle ;
- Renforcement de la capacité du ministère de la Culture à élaborer et à mettre en œuvre des réglementations soutenant le développement des secteurs culturels et créatifs.

**Principaux partenaires nationaux** : ministère de la Culture, OSC.

## PARTIE III - MISE EN ŒUVRE

### 3.1 MÉTHODOLOGIE

La coordination générale de la coopération technique assurée par le Conseil de l'Europe relève de la Direction de la coordination des programmes (DPC), laquelle dirige la programmation et la collecte de fonds pour les actions de coopération tout en assurant le bon fonctionnement des bureaux du Conseil de l'Europe sur le terrain.

En substance, la responsabilité des projets de coopération incombe aux « grandes entités administratives » de l'Organisation qui possèdent l'expertise nécessaire. Conformément à la politique de mise en œuvre décentralisée de l'Organisation en matière d'assistance technique et de coopération, c'est le bureau du Conseil de l'Europe à Chişinău<sup>158</sup> qui assure la mise en œuvre des projets sur le terrain. En juin 2024, 44 membres du personnel travaillaient au bureau de Chişinău.

La mise en œuvre des projets du Plan d'action nécessite, sans s'y limiter, des évaluations des besoins, une expertise législative, un renforcement des capacités, des actions de sensibilisation, des examens par les pairs et des analyses de genre. La méthodologie de mise en œuvre, conforme à la [méthodologie de gestion de projet du Conseil de l'Europe](#) (PMM), renforce le sentiment d'appartenance des acteurs nationaux et permet d'inscrire les résultats dans la durée. La PMM améliore la qualité de la mise en œuvre du projet en ce qui concerne la planification et le suivi, la rentabilité et l'efficacité. Elle permet également d'améliorer l'évaluation des risques, d'intégrer une approche axée sur les droits humains et d'accorder une plus grande attention à la dimension de genre.

En outre, la coopération conçue par le Conseil de l'Europe suit une « approche interinstitutionnelle » qui permet aux différents organes et institutions de l'Organisation de cibler les acteurs gouvernementaux, les parlements, la société civile, les universités, les associations professionnelles ainsi que les instances de gouvernance indépendantes, comme le Bureau du médiateur, et les collectivités locales et régionales, afin de créer un effet multiplicateur qui déclenchera des réformes globales, inclusives et efficaces qui conduiront à la stabilité et à une croissance durable dans les pays.

#### 3.1.1 UNE APPROCHE FONDÉE SUR LES DROITS HUMAINS

Le Conseil de l'Europe applique une approche fondée sur les droits humains à tous les niveaux et à toutes les étapes de ses activités. Il intègre les principes qui en découlent dans ses politiques et ses programmes, donne aux détenteurs de droits les moyens de les exercer et contraint les garants de ces droits à remplir leurs obligations et leurs devoirs en matière de droits humains dans tous les domaines thématiques d'intervention. Ses acquis, dont les instruments juridiques et les institutions de l'Organisation, combinés aux principes de participation et d'inclusion, d'égalité et de non-discrimination, d'obligation de rendre compte ainsi que de transparence et d'accès à l'information, renforcent encore la valeur ajoutée de ses activités. En collaboration avec ses partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, le Conseil de l'Europe intègre les principes des droits humains dans la conception, la préparation, la mise en œuvre et le suivi de ses programmes et projets.

<sup>158</sup> <https://www.coe.int/en/web/chisinau/office-in-chisinau>

L'[approche du Conseil de l'Europe en matière de droits humains – Guide pratique des projets de coopération](#) a pour objectif de mieux faire comprendre que la concrétisation des droits humains est un objectif ultime des activités de coopération de l'Organisation et d'appliquer les principes fondamentaux à toutes les interventions qu'elle mène dans le cadre de la gestion du cycle des projets et de l'orientation stratégique.

En tant que composante centrale de cette approche fondée sur les droits humains, le Conseil de l'Europe met l'accent sur l'intégration de la dimension de genre tout au long de ses activités de projet, conformément à sa [Stratégie pour l'égalité de genre \(2024-2029\)](#). La stratégie souligne la nécessité de veiller à ce que les politiques d'égalité de genre et les instruments pertinents bénéficient en particulier aux femmes issues de groupes défavorisés, mais aussi aux personnes confrontées à des formes multiples et croisées de discrimination. À cette fin, et conformément à la Déclaration de Reykjavik, un accent a été mis sur une approche intersectionnelle qui a permis d'élaborer une Stratégie pour l'égalité de genre 2024-2029 pour le Conseil de l'Europe et pour chacun des 46 États membres, dont la République de Moldova.

La [Boîte à outils du Conseil de l'Europe sur l'intégration de la dimension de genre dans les projets de coopération](#) fournit des conseils pratiques pour intégrer une dimension de genre dans les activités de coopération de l'Organisation et dans celles qui sont menées par les partenaires et autres acteurs nationaux. Son objectif est d'aider le Conseil de l'Europe à définir les priorités, les objectifs clés et les mesures du Plan d'action, et d'inciter les autorités nationales de la République de Moldova à intégrer la dimension de genre dans les réformes afin de maximiser les efforts en faveur de l'égalité de genre et de la réduction de la pauvreté. La mise en œuvre de la boîte à outils s'accompagnera d'une formation sur l'intégration de la dimension de genre dispensée par l'Organisation à tous les membres du personnel qui sont engagés dans des activités de coopération, ainsi qu'aux partenaires et acteurs nationaux. Une participation équilibrée des femmes et des hommes sera assurée, sous réserve que les personnes concernées remplissent les conditions requises en matière d'expérience et de connaissances locales. Par exemple, les normes relatives à l'égalité de genre et aux droits des femmes seront prises en compte à l'occasion de la révision des législations et cadres nationaux à la lumière des normes européennes. L'égalité entre les femmes et les hommes sera aussi incluse dans les activités et programmes de formation. Les incidences sur le genre seront analysées lors de la conception, la mise en œuvre, l'établissement de rapports et l'évaluation des projets. Outre l'intégration de la dimension de genre, des mesures spécifiques visant à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes seront envisagées.

Avant et pendant la mise en œuvre du Plan d'action, les équipes de projets s'appuieront sur l'expertise de la conseillère en matière d'intégration de la dimension de genre pour la région de l'Europe de l'Est et du Caucase du Sud. Cette dernière veillera à l'intégration de la dimension de genre dans les projets du Plan d'action en encourageant l'utilisation d'outils tels que l'analyse de genre et les évaluations de l'impact selon le genre, et donnera ensuite des conseils sur la mise en œuvre des recommandations pertinentes pour mieux intégrer cette dimension. La conseillère contribuera à l'élaboration d'outils et de mécanismes à cette fin, et au renforcement des capacités du personnel du Conseil de l'Europe chargé des projets dans la région afin de faciliter une approche tenant compte du genre dans les projets du Plan d'action.

Dans le cadre de son engagement de longue date à placer l'enfant au centre de son travail, le Conseil de l'Europe s'engage à faire progresser la protection et la promotion des droits de l'enfant dans toute l'Europe, conformément à sa [Stratégie pour les droits de l'enfant 2022-2027 élaborée dans le cadre du programme « Construire une Europe pour et avec les enfants » lancé en 2006](#). La Stratégie, qui met notamment l'accent sur les droits de l'enfant dans l'environnement numérique, est renforcée en ce sens par la [Recommandation CM/Rec\(2018\)7 du Comité des Ministres](#) aux États membres sur les lignes directrices pour le respect, la protection et la réalisation des droits de l'enfant dans l'environnement numérique.

De même, le Conseil de l'Europe encourage la participation active de la société civile aux activités menées dans le cadre des projets, conformément aux [Lignes directrices sur la participation des organisations de la société civile aux activités de coopération du Conseil de l'Europe](#). La ressource mise en ligne à l'intention de la société civile permet d'accéder facilement à son manuel [« Travailler avec le Conseil de l'Europe : un guide pratique pour la société civile »](#), lequel contient des informations détaillées sur les différentes formes d'accès, de coopération, de contribution et/ou de partenariat qui sont possibles et intéressantes pour les organisations non gouvernementales (ONG).

La [Feuille de route de la Secrétaire Générale sur l'engagement du Conseil de l'Europe avec la société civile 2024-2027](#) marque une étape importante dans le suivi de la [Déclaration de Reykjavik - Unis autour de nos valeurs](#) et présente des propositions visant à élaborer une politique en faveur d'une participation significative et effective de la société civile, y compris la société civile des jeunes, à tous les aspects des activités intergouvernementales de normalisation, de suivi et de coopération de l'Organisation. Ces dernières années, le renforcement de la participation civile aux processus démocratiques a été l'une des principales priorités de l'assistance du Conseil de l'Europe à la République de Moldova.

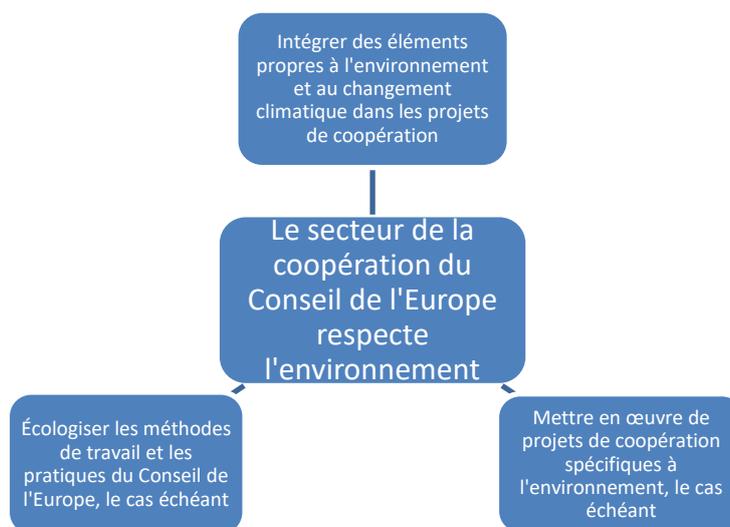
La société civile et les ONG continueront de jouer un rôle direct dans la mise en œuvre des projets du Conseil de l'Europe en République de Moldova en fournissant des services et une expertise thématique, en affectant les subventions, en assurant le suivi des réformes et en préparant des rapports analytiques. Elles contribueront ainsi à assurer la protection des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit dans le pays.

La Politique du [Conseil de l'Europe en matière de signalement](#) des actes répréhensibles et de protection contre les représailles (Politique Speak Up), entrée en vigueur le 1er juin 2023, fait partie intégrante du cadre éthique de l'Organisation.

La [Déclaration de Reykjavik – Unis autour de nos valeurs](#) a également pour objectif de renforcer les activités que nous menons sur les aspects de l'environnement liés aux droits humains et de lancer le processus de Reykjavik visant à cibler et à renforcer les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine, comme indiqué à l'annexe V sur « Le Conseil de l'Europe et l'environnement ». Cette annexe souligne « l'urgence de prendre des mesures coordonnées pour protéger l'environnement en luttant contre la triple crise planétaire liée à la pollution, au changement climatique et à la perte de biodiversité » et affirme que « les droits de l'homme et l'environnement sont intimement liés et qu'un environnement propre, sain et durable est essentiel au plein exercice des droits de l'homme des générations actuelles et futures ». Le « Processus de Reykjavik » « concentrera et rationalisera les activités de l'Organisation, en vue de promouvoir la coopération entre les États membres. Il identifiera également « les défis que posent la triple crise planétaire liée à la pollution, au changement climatique et à la perte de biodiversité pour les droits de l'homme et contribuerons à l'élaboration de réponses communes, tout en facilitant la participation de la jeunesse à ces discussions. Cela se fera en renforçant et en coordonnant les activités existantes du Conseil de l'Europe liées à l'environnement et en créant un nouveau comité intergouvernemental sur l'environnement et les droits de l'homme.

Le secteur de la coopération du Conseil de l'Europe a le potentiel d'introduire une dimension climatique et environnementale dans les discussions au sein des secteurs et parmi les parties prenantes qui n'ont pas l'habitude de prendre en compte ces thèmes. Pour ce faire, il peut s'appuyer sur les engagements contraignants et les traités du Conseil de l'Europe traitant directement ou indirectement des questions environnementales, sur ses méthodes de travail bien établies notamment en matière de dialogue et de coopération entre les gouvernements, ainsi que sur ses vastes réseaux d'expertise dans toute l'Europe.

Dans ce contexte, le secteur de la coopération du Conseil de l'Europe vise à faire de la lutte contre le changement climatique et la dégradation de l'environnement une partie intégrante et plus explicite de son action. Pour y parvenir, il peut 1) intégrer la protection de l'environnement et les considérations relatives au changement climatique dans les projets de coopération ; 2) concevoir et élaborer des projets de coopération qui ont des objectifs spécifiques en matière d'environnement ; et 3) améliorer les méthodes de travail et les pratiques du Conseil de l'Europe pour assurer une plus grande durabilité environnementale de ses activités de coopération.



- 1) Intégrer des éléments propres à la protection de l'environnement et au changement climatique dans les projets de coopération du Conseil de l'Europe

L'intégration permet de se demander systématiquement s'il est possible de contribuer à la cause environnementale en adaptant la mise en œuvre du projet sans modifier sa nature même et ses objectifs. L'intégration repose sur une évaluation environnementale simplifiée du projet, menée par les gestionnaires de projet au stade de la planification et en coopération avec les partenaires locaux et les parties prenantes, afin 1) d'évaluer dans quelle mesure les questions relatives à l'environnement et au changement climatique sont pertinentes dans le contexte du projet, 2) d'évaluer les éventuelles incidences négatives que le projet pourrait avoir sur l'environnement et 3) d'identifier les opportunités que le projet pourrait offrir afin de contribuer positivement à la lutte contre le changement climatique et à la dégradation de l'environnement. Les activités identifiées sont ensuite intégrées dans la mise en œuvre du projet dans la mesure du possible.

- 2) Concevoir et élaborer des projets de coopération avec des objectifs spécifiques à l'environnement

L'exercice des droits humains, l'accès à la justice, des procédures démocratiques effectives et la protection de l'environnement sont intrinsèquement liés. Des droits humains fondamentaux tels que le droit à la vie, à l'alimentation, à l'eau, à la santé et au logement sont menacés à l'échelle mondiale par le changement climatique et ses effets. En outre, la dégradation de l'environnement touche d'autant plus les personnes en situation de vulnérabilité qu'elle comporte des aspects fondés sur le genre et intergénérationnels. Si la logique de la participation du Conseil de l'Europe dans des domaines spécifiques est évidente, il est néanmoins important de rappeler qu'il n'est pas une organisation environnementale visant à un changement radical ou général de son secteur de coopération. Certaines ressources extrabudgétaires proposées dans le Programme et Budget concernent déjà des projets dont les objectifs environnementaux dépassent le champ d'action « traditionnel » du Conseil de l'Europe. Ces projets servent de « laboratoire » pour tester la valeur ajoutée de l'Organisation dans ce domaine et éclairer les futures politiques organisationnelles. Il est important de rappeler que les projets doivent se fonder sur la jurisprudence de la Cour européenne ou sur les recommandations des organes consultatifs et de suivi du Conseil de l'Europe. Elles devraient pour l'instant rester assez limitées et se concentrer sur des domaines d'intervention précis. Des projets de coopération spécifiques pourraient comprendre les aspects suivants :

- a) un cadre juridique et réglementaire et/ou des politiques durables afin d'harmoniser la législation nationale sur la protection de l'environnement avec les normes environnementales internationales et européennes, conformément à l'approche du Conseil de l'Europe fondée sur les droits humains ;
- b) un cadre institutionnel et un processus de mise en œuvre pour renforcer les capacités institutionnelles, le savoir-faire et les ressources afin d'appliquer effectivement la législation existante et d'arrêter la dégradation de l'environnement ;
- c) des processus de coopération et de coordination afin de renforcer la coopération entre les États et les institutions ;
- d) des activités de sensibilisation et d'éducation à l'environnement afin d'aider les autorités à mieux comprendre les défis environnementaux et de mieux faire connaître les mesures d'atténuation qui pourraient être mises en œuvre pour les relever.

- 3) Améliorer les méthodes de travail et les pratiques du Conseil de l'Europe.

Une organisation peut mettre ses méthodes de travail en conformité avec les bonnes pratiques respectueuses de l'environnement en s'engageant dans un processus d'écologisation qui donne progressivement à ses installations et à ses activités (achats, ressources humaines, gestion des installations, voyages, événements, technologies de l'information et de la communication) une plus grande viabilité sur le plan de l'environnement.

Dans le cadre de son processus global de réforme, le Conseil de l'Europe s'est penché sur ses méthodes et pratiques de travail afin de réduire son impact global sur l'environnement. Il mène à cet égard un certain nombre d'actions concrètes qui portent sur l'efficacité énergétique, la consommation de papier, la restauration, la gestion des déchets et les mesures de réduction de la pollution, et organise des campagnes d'information encourageant le personnel à adopter des comportements sains et respectueux de l'environnement.

Les politiques et mesures mentionnées ci-dessus sont discutées et ont été mises en place non seulement dans le secteur de la coopération, mais à tous les échelons du Conseil de l'Europe. Cependant, le secteur de la coopération, en raison de son caractère très opérationnel sur le terrain, peut devenir un laboratoire pour le développement.

Le Conseil de l'Europe a continué à jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration de normes à l'ère du numérique en vue de protéger les droits humains en ligne et hors ligne et dans de nombreux contextes. Étant entendu que l'intelligence artificielle (IA) est la technologie la plus marquante de notre époque, on peut considérer que l'adoption, en mai 2024, de la [Convention-cadre sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit](#), qui se fonde sur les normes du Conseil de l'Europe et d'autres normes internationales pertinentes et dont l'application peut être étendue au monde entier, est une réalisation marquante de l'Organisation. La Convention a été ouverte à la signature le 5 septembre 2024.

Le Conseil de l'Europe reconnaît l'impact positif et les opportunités créés par les nouvelles technologies numériques, mais considère qu'il est nécessaire d'atténuer les conséquences négatives potentielles de leur utilisation sur les droits humains, la démocratie et l'État de droit, notamment les nouvelles formes de violence à l'égard des femmes et des groupes vulnérables, générées et amplifiées par les technologies modernes. Ce premier instrument mondial juridiquement contraignant a pour but de veiller à ce que l'IA respecte les normes communes en matière de droits humains, de démocratie et d'État de droit et de réduire le risque de les mettre en danger. Le traité et son cadre de mise en œuvre offriront également de nouvelles possibilités de coopération avec les États et seront pris en compte, le cas échéant, tout au long de la mise en œuvre du Plan d'action.

### 3.1.2 ENSEIGNEMENTS TIRES DE L'EXPERIENCE ACQUISE

Le programme Partenariat pour la bonne gouvernance (phase II) élaboré par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe ainsi que le Plan d'action pour la République de Moldova 2021-2024 ont été évalués par des évaluateurs indépendants qui ont constaté, *entre autres*, que :

- les interventions du Plan d'action sont déterminées par la demande, répondent aux besoins et aux priorités de la République de Moldova dans différents domaines de coopération et sont pertinentes pour le processus de réforme en cours, compte tenu notamment de la perspective de l'adhésion à l'UE ;
- les résultats du Plan d'action ont contribué ou sont susceptibles de contribuer à la capacité institutionnelle des partenaires nationaux et d'entraîner une amélioration de la législation et des politiques dans les domaines de coopération prioritaires ;
- la mise en œuvre du Plan d'action a permis de relever les défis uniques posés par la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, en particulier les besoins de plus en plus pressants des autorités nationales de répondre rapidement et de manière coordonnée à la crise provoquée par les flux de réfugiés ;
- la coopération fructueuse avec un certain nombre de donateurs bilatéraux, d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales internationales spécialisées (OING) a permis d'accroître et de renforcer la mise en œuvre du Plan d'action ;
- l'orientation axée sur les résultats des dispositifs de suivi devrait être renforcée en mettant davantage l'accent sur l'utilisation ultérieure des nouvelles connaissances, aptitudes et compétences ; les indicateurs qualitatifs peuvent jouer un rôle productif à cet égard ;
- la visibilité et la qualité de l'application de l'approche fondée sur les droits humains devraient être renforcées en s'appuyant sur les expériences et pratiques qui ont fait leurs preuves, en veillant à ce que les lacunes, les progrès et l'impact en matière de droits humains soient mesurés à l'aune des normes relatives aux droits fondamentaux, en identifiant les garants des droits et leurs détenteurs, et en définissant clairement les objectifs et les indicateurs ;
- l'approche axée sur l'intégration de la dimension de genre devrait être renforcée en intégrant de façon plus systématique le principe d'égalité de genre (par des outils informatiques, des formations, des indicateurs) dans les projets et les programmes et en complétant le travail effectué dans les domaines de coopération prioritaires ;
- les besoins en ressources humaines, le recrutement et la gestion dans le cadre du Plan d'action doivent rester une priorité pour que la mise en œuvre du plan soit effective et doivent être abordés dans le cadre d'une stratégie de ressources humaines à différents niveaux ;

- la valeur ajoutée du Conseil de l'Europe au titre que responsable de la mise en œuvre des programmes et son rôle unique dans la facilitation du programme d'adhésion à l'UE sont largement reconnus.

Le présent Plan d'action tient compte des enseignements tirés pendant la mise en œuvre du Plan d'action pour la République de Moldova 2021-2024. Ces enseignements sont les suivants :

- La mise en œuvre du Plan d'action en 2021 dans le contexte de la pandémie de Covid-19 et d'un recours accru aux activités en ligne a eu l'effet inattendu d'accroître la capacité du Conseil de l'Europe à toucher davantage de bénéficiaires dans les régions. Les équipes de projet du Conseil de l'Europe ont découvert le rapport coût-efficacité des activités en ligne. Néanmoins, l'expérience acquise ne pourra être transférée aux futures pratiques de mise en œuvre que dans une certaine mesure, car il reste difficile de trouver le bon équilibre entre les modes en ligne et hybrides, en particulier pour le transfert de connaissances. Les gestionnaires de projet ont eu à gérer ces problèmes durant toute la période considérée.
- Suite aux conséquences de la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine et aux besoins pressants des autorités nationales pour faire face à l'afflux de réfugiés en 2022, le Conseil de l'Europe a élargi son champ d'activités en République de Moldova en se concentrant sur la protection des réfugiés qui fuient la guerre en Ukraine. En 2023, le statut de candidat à l'UE de la République de Moldova et l'ouverture des négociations d'adhésion ont accentué la pertinence du Plan d'action. Tout en gardant à l'esprit l'impact prévu des interventions du Conseil de l'Europe, la flexibilité et l'adaptabilité des activités du Plan d'action sont autant d'atouts qui permettent à la République de Moldova de relever les nouveaux défis et de poursuivre son programme de réformes, fondé sur les normes de l'Organisation, en vue de son adhésion.
- Grâce à des partenariats solides avec les parties prenantes du Plan d'action, il est possible que l'intensité de la coopération s'accroisse au point que le nombre d'activités de projet soit supérieur à celui qui avait été défini à l'origine. Il est donc nécessaire d'envisager d'éventuelles augmentations budgétaires pour couvrir les nouveaux besoins des partenaires en matière d'expertise et dans d'autres domaines.
- La participation régulière des organisations de la société civile (OSC) dans les activités de projet joue un rôle essentiel dans le renforcement de la protection des droits humains des groupes vulnérables, car ces organisations continuent de jouer un rôle clé dans la prévention, la fourniture de services et la protection. La coopération et la coordination entre les autorités de la République de Moldova et les organisations internationales et locales permettent de mieux répondre aux besoins des plus vulnérables.
- Lors des réunions du comité de pilotage du Plan d'action, les participants ont réitéré l'importance de la flexibilité et de l'adaptabilité de ce plan. Le statut de candidat à l'adhésion ayant été accordé à la République de Moldova par l'Union européenne, il apparaît nécessaire d'adapter le Plan d'action en fonction de ses objectifs généraux afin de soutenir le pays dans le programme de réformes qu'il a engagé, sur la base des normes du Conseil de l'Europe, en vue de son adhésion.
- Une coordination permanente avec les parties prenantes et les partenaires nationaux pour progresser dans la mise en œuvre ainsi que l'identification des risques et la recherche de solutions d'atténuation sont indispensables pour élaborer les mesures susceptibles de répondre aux nouveaux besoins et d'obtenir des résultats durables et significatifs. Le maintien de canaux de communication ouverts entre les autorités et les partenaires sur des questions qui se recoupent et exigent une coopération interinstitutionnelle permet de créer des synergies sous la forme d'une fertilisation croisée et d'une mutualisation de certains outils ou efforts de promotion.
- Les réunions et les échanges tenus avec les acteurs locaux dans les régions ont montré que le niveau de compréhension et de préparation des acteurs locaux varie, et que la présence et la participation des OSC locales sont importantes pour obtenir des résultats significatifs. Les réunions conjointes de partage d'expérience entre partenaires locaux constituent une bonne pratique pour améliorer l'efficacité.

- Il est nécessaire de se concentrer durablement sur les changements de mentalité. Les stratégies qui ont pour but de modifier le processus de condamnation, notamment l'application prédominante d'approches punitives dans le système de justice pénale, doivent être omniprésentes à tous les échelons du système de justice pénale et aller au-delà de l'amélioration du cadre juridique. Des idées telles que la resocialisation, l'humanisation des peines, l'équilibre de genre et le changement de comportement se sont heurtées à la réticence initiale des partenaires. C'est pourquoi il est essentiel de reconnaître la nature à long terme de ces défis et de souligner l'importance de la persévérance et d'un engagement constant pour faire mieux comprendre et accepter les changements proposés. Sachant que les initiatives de transformation demandent du temps, le Conseil de l'Europe doit souligner qu'il est important de s'engager à long terme pour faire changer les comportements.
- Dans certains cas, l'octroi de subventions aux acteurs nationaux, notamment aux OSC, s'est avéré un moyen efficace et efficient.

### 3.1.3 GESTION DES RISQUES ET DURABILITE

En raison de la nature de son mandat, le Conseil de l'Europe intervient dans des environnements complexes et instables qui l'exposent à des risques. L'analyse des risques du Plan d'action et les stratégies d'atténuation possibles présentées à l'annexe II du présent document s'appuient sur la Politique de gestion du risque<sup>159</sup> et les Lignes directrices sur la gestion du risque du Conseil de l'Europe. Tous les projets mis en œuvre dans le cadre du Plan d'action ont leurs propres stratégies d'évaluation et d'atténuation. Les risques identifiés dans le cadre des activités de coopération alimentent le registre des risques organisationnels, qui est périodiquement porté à l'attention de la Secrétaire générale et du Senior Management Group du Conseil de l'Europe. Les résultats seront analysés par un audit interne, un audit externe et le Comité consultatif d'audit et d'évaluation.

Le Conseil de l'Europe atténue les risques liés au financement en poursuivant ses activités de collecte de fonds auprès des donateurs, en incluant le financement des plans d'action dans le budget ordinaire, en procédant à une planification stratégique diligente et en communiquant en permanence avec toutes les parties prenantes qui participent à la mise en œuvre du Plan d'action.

La situation instable due à la proximité de la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine comporte de nombreux risques, qui sont décrits dans le registre des risques à l'annexe II ci-après. Ces risques comprennent *entre autres* une éventuelle extension de la guerre à la République de Moldova, une action subversive de la Fédération de Russie en République de Moldova qui pourrait influencer les élections, une polarisation accrue de la société en raison de cette influence, un nouvel afflux massif de réfugiés et une forte rotation du personnel gouvernemental et non gouvernemental et d'autres partenaires clés.

### 3.2 CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES

Le Conseil de l'Europe s'emploie de longue date à promouvoir la réalisation [des objectifs de développement durable des Nations Unies \(ODD\)](#). En outre, la [Déclaration de Reykjavik - Unis autour de nos valeurs](#) adoptée lors du 4<sup>e</sup> Sommet des chefs d'État et de gouvernement des États membres du Conseil de l'Europe, appelle à renforcer la coopération avec les Nations Unies et à rechercher de nouvelles synergies, notamment pour mettre en œuvre les ODD. Dans ce contexte, la mise en œuvre du Plan d'action aidera les autorités de la République de Moldova à réaliser les ODD ci-après, en particulier les objectifs 1, 3, 4, 5, 8, 10, 11, 13, 15 et 16.

<sup>159</sup>. La politique révisée de gestion du risque a été adoptée par la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe le 15 décembre 2023 et est entrée en vigueur immédiatement. Afin d'encourager l'adoption d'une approche pragmatique, cohérente et transparente de la gestion du risque au Conseil de l'Europe, cette version met à jour les dispositions de la politique précédente (adoptée en 2016) et place la gestion du risque dans une perspective institutionnelle plus large. Elle assure la complémentarité avec les autres volets du système de gouvernance de l'Organisation (le contrôle interne, la protection des données, l'éthique, la gestion des crises, la continuité des activités, etc.), met en œuvre les recommandations de la Direction du contrôle interne et du Comité consultatif de contrôle du Conseil de l'Europe et précise les rôles et les responsabilités dans l'ensemble de l'Organisation. En contribuant à faire progresser la gestion des risques susceptibles de menacer le Conseil de l'Europe, la politique révisée renforcera également le système de gouvernance de l'Organisation.

- **Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde**

Les actions du Conseil de l'Europe à mettre en œuvre en République de Moldova dans les domaines suivants : 2.2) promouvoir la justice sociale, la santé et un environnement durable, 2.3) agir pour l'égalité, la diversité et le respect, ainsi que 2.6) ancrer les valeurs démocratiques dans les sociétés européennes, contribueront à la réalisation de l'objectif 1, notamment les cibles 1.1<sup>160</sup>, 1.2<sup>161</sup>, 1.3<sup>162</sup> et 1.5<sup>163</sup>.

- **Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge**

Les actions prévues dans le cadre du nouveau Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la République de Moldova 2025-2028 dans les domaines suivants : 2.2) promouvoir la justice sociale, la santé et un environnement durable, 2.3) agir pour l'égalité, la diversité et le respect, 2.4) renforcer la confiance dans les institutions publiques, ainsi que 2.6) ancrer les valeurs démocratiques dans les sociétés européennes contribueront à la réalisation de l'objectif 3, en particulier les cibles 3.5<sup>164</sup> et 3.8<sup>165</sup>.

- **Objectif 4. Assurer l'accès de toutes et tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie**

Le soutien du Conseil de l'Europe à la République de Moldova dans les domaines suivants : 2.2) promouvoir la justice sociale, la santé et un environnement durable, 2.3) agir pour l'égalité, la diversité et le respect, ainsi que 2.6) ancrer les valeurs démocratiques dans les sociétés européennes contribuera à la réalisation de l'objectif 4, plus précisément les cibles 4.1<sup>166</sup>, 4.2<sup>167</sup>, 4.3<sup>168</sup>, 4.4<sup>169</sup>, 4.5<sup>170</sup>, 4.6<sup>171</sup>, 4.7<sup>172</sup>, 4.a<sup>173</sup>, 4.b<sup>174</sup> et 4.c<sup>175</sup>.

---

<sup>160</sup>. Objectif 1, cible 1 : D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement de vivre avec moins de 1,25 dollar US par jour).

<sup>161</sup>. Objectif 1, cible 2 : D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays.

<sup>162</sup>. Objectif 1, cible 3 : Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.

<sup>163</sup>. Objectif 1, cible 5 : D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité.

<sup>164</sup>. Objectif 3, cible 5 : Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool.

<sup>165</sup>. Objectif 3, cible 8 : Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable.

<sup>166</sup>. Objectif 4, cible 1 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles.

<sup>167</sup>. Objectif 4, cible 2 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire.

<sup>168</sup>. Objectif 4, cible 3 : D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès, dans des conditions d'égalité, à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.

<sup>169</sup>. Objectif 4, cible 4 : D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.

<sup>170</sup>. Objectif 4, cible 5 : D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.

<sup>171</sup>. Objectif 4, cible 6 : D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.

<sup>172</sup>. Objectif 4, cible 7 : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.

<sup>173</sup>. Objectif 4, cible a : Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace.

<sup>174</sup>. Objectif 4, cible b : D'ici à 2020, augmenter considérablement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement.

<sup>175</sup>. Objectif 4, cible c : D'ici à 2030, accroître considérablement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

- **Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes**

Les actions prévues dans le cadre du nouveau Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la République de Moldova 2025-2028 dans les domaines suivants : 2.1) garantir les droits humains et les libertés fondamentales, 2.2) promouvoir la justice sociale, la santé et un environnement durable, 2.3) agir pour l'égalité, la diversité et le respect, 2.4) renforcer la confiance dans les institutions publiques, 2.5) veiller à la sûreté, la sécurité et l'intégrité de la société et des personnes, ainsi que 2.6) ancrer les valeurs démocratiques dans les sociétés européennes, contribueront à la réalisation de l'objectif 5, notamment les cibles 5.1<sup>176</sup>, 5.2<sup>177</sup>, 5.3<sup>178</sup>, 5.4<sup>179</sup>, 5.5<sup>180</sup>, 5.6<sup>181</sup>, 5.a<sup>182</sup>, 5.b<sup>183</sup> et 5.c<sup>184</sup>.

- **Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous**

Le Conseil de l'Europe contribuera à la réalisation de l'objectif 8, en particulier des cibles 8.5<sup>185</sup>, 8.6<sup>186</sup>, 8.7<sup>187</sup> et 8.8<sup>188</sup> en soutenant les parties prenantes concernées de la République de Moldova dans les domaines suivants : 2.1) garantir les droits humains et les libertés fondamentales, 2.2) promouvoir la justice sociale, la santé et un environnement durable, 2.3) agir pour l'égalité, la diversité et le respect, ainsi que 2.6) ancrer les valeurs démocratiques dans les sociétés européennes.

- **Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre**

Les actions du Conseil de l'Europe à mettre en œuvre en République de Moldova dans les domaines suivants : 2.1) garantir les droits humains et les libertés fondamentales, 2.2) promouvoir la justice sociale, la santé et un environnement durable, 2.3) agir pour l'égalité, la diversité et le respect, ainsi que 2.6) ancrer les valeurs démocratiques dans les sociétés européennes contribueront à la réalisation de l'objectif 10, plus particulièrement des cibles 10.2,<sup>189</sup> 10.3<sup>190</sup> et 10.7<sup>191</sup>.

<sup>176</sup>. Objectif 5, cible 1 : Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.

<sup>177</sup>. Objectif 5, cible 2 : Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.

<sup>178</sup>. Objectif 5, cible 3 : Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.

<sup>179</sup>. Objectif 5, cible 4 : Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national.

<sup>180</sup>. Objectif 5, cible 5 : Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.

<sup>181</sup>. Objectif 5, cible 6 : Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi.

<sup>182</sup>. Objectif 5, cible a : Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne.

<sup>183</sup>. Objectif 5, cible b : Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes.

<sup>184</sup>. Objectif 5, cible c : Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.

<sup>185</sup>. Objectif 8, cible 5 : D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.

<sup>186</sup>. Objectif 8, cible 6 : D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.

<sup>187</sup>. Objectif 8, cible 7 : Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.

<sup>188</sup>. Objectif 8, cible 8 : Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.

<sup>189</sup>. Objectif 10, cible 2 : D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.

<sup>190</sup>. Objectif 10, cible 3 : Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.

<sup>191</sup>. Objectif 10, cible 7 : Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées.

- **Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables**

Les actions prévues dans le cadre du nouveau Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la République de Moldova 2025-2028 dans les domaines suivants : 2.2) promouvoir la justice sociale, la santé et un environnement durable, 2.3) agir pour l'égalité, la diversité et le respect, 2.5) veiller à la sûreté, la sécurité et l'intégrité de la société et des personnes, ainsi que 2.6) ancrer les valeurs démocratiques dans les sociétés européennes, contribueront à la réalisation de l'objectif 11, notamment des cibles 11.1<sup>192</sup>, 11.3<sup>193</sup>, 11.4<sup>194</sup>, 11.7<sup>195</sup>, et 11.b<sup>196</sup>.

- **Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions**

Le Conseil de l'Europe contribuera à la réalisation de l'objectif 13, en particulier des cibles 13.1<sup>197</sup>, 13.2<sup>198</sup> et 13.3<sup>199</sup> en aidant les parties prenantes concernées en République de Moldova dans les domaines suivants : 2.1) garantir les droits humains et les libertés fondamentales, 2.2) promouvoir la justice sociale, la santé et un environnement durable, ainsi que 2.6) ancrer les valeurs démocratiques dans les sociétés européennes.

- **Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus**

Les actions du Conseil de l'Europe à mettre en œuvre en République de Moldova dans le domaine 2.2) promouvoir la justice sociale, la santé et un environnement durable contribueront à la réalisation de l'objectif 15, plus particulièrement des cibles 15.3<sup>200</sup>, 15.5<sup>201</sup> et 15.9<sup>202</sup>.

- **Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous**

Le soutien du Conseil de l'Europe à la République de Moldova dans les domaines suivants : 2.1) garantir les droits de l'homme et les libertés fondamentales, 2.2) promouvoir la justice sociale, la santé et l'environnement durable, 2.3) agir pour l'égalité, la diversité et le respect, 2.4) renforcer la confiance dans les institutions publiques, 2.5) assurer la sûreté, la sécurité et l'intégrité de la société et des personnes, ainsi

<sup>192</sup>. Objectif 11, cible 1 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.

<sup>193</sup>. Objectif 11, cible 3 : D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.

<sup>194</sup>. Objectif 11, cible 4 : Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial.

<sup>195</sup>. Objectif 11, cible 7 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.

<sup>196</sup>. Objectif 11, cible b : D'ici à 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux.

<sup>197</sup>. Objectif 13, cible 1 : Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.

<sup>198</sup>. Objectif 13, cible 2 : Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.

<sup>199</sup>. Objectif 13, cible 3 : Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.

<sup>200</sup>. Objectif 15, cible 3 : D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres.

<sup>201</sup>. Objectif 15, cible 5 : Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.

<sup>202</sup>. Objectif 15, cible 9 : D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.

que 2.6) ancrer les valeurs démocratiques dans les sociétés européennes contribueront à la réalisation de l'objectif 16, notamment des cibles 16.1<sup>203</sup>, 16.3<sup>204</sup>, 16.4<sup>205</sup>, 16.5<sup>206</sup>, 16.6<sup>207</sup>, 16.10<sup>208</sup>, 16.a<sup>209</sup> et 16.b<sup>210</sup>.

### 3.3 COORDINATION

La coordination en vue de garantir une utilisation rationnelle des ressources et la pertinence des actions de l'Organisation est assurée à différents niveaux et dans différentes instances, dont le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (CM).

Les actions du Conseil de l'Europe sont définies et mises en œuvre de manière à cibler les domaines dans lesquels l'Organisation dispose d'une forte expertise et d'une importante valeur ajoutée. Une coopération conjointe est mise en place avec les autorités de la République de Moldova sur la base d'une analyse approfondie des objectifs poursuivis par d'autres organisations internationales et acteurs sur le terrain et de leurs activités, menées et/ou prévues pour réaliser ces objectifs.

Le Conseil européen a accordé le statut de candidat à l'Union européenne (UE) à la République de Moldova le 23 juin 2022. En décembre 2023, le Conseil a ouvert des négociations d'adhésion avec la République de Moldova et s'est félicité des progrès accomplis par ce pays pour réaliser les objectifs liés à son statut de candidat. Pour garantir la pertinence de ses actions, le Conseil de l'Europe travaille en étroite coordination avec des partenaires internationaux concernés, notamment l'UE et en particulier la Délégation de l'UE auprès de la République de Moldova. Le présent Plan d'action sera mis en œuvre dans le cadre du Plan d'action national pour l'adhésion de la République de Moldova à l'UE 2024-2027, qui a été élaboré en coopération avec de nombreuses institutions et en consultation active avec la société civile et adopté par le gouvernement de la République de Moldova en octobre 2023.

La coordination est également assurée avec d'autres partenaires internationaux, notamment les organismes des Nations unies que sont le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et ONU Femmes, ainsi que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et la Mission de partenariat de l'Union européenne.

Si nécessaire, des plateformes de coordination avec d'autres organisations internationales sont mises en place et des activités conjointes sont entreprises.

Pour assurer l'efficacité de son action et éviter le chevauchement des activités, le Conseil de l'Europe coordonne également ses travaux avec les organismes de développement de ses États membres.

### 3.4 FINANCEMENT

Les besoins de financement globaux du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la République de Moldova 2025-2028 sont estimés à 30 millions d'euros. Un financement d'un montant de 8 millions d'euros (26,7 % des besoins estimés) a été assuré en novembre 2024.

Les sources de financement des projets menés dans le cadre du Plan d'action sont nombreuses. Le financement doit provenir du budget ordinaire du Conseil de l'Europe, des contributions volontaires des pays donateurs et des programmes conjoints de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe tels que le Partenariat pour une bonne gouvernance<sup>211</sup>.

En conséquence directe de la [Déclaration de Reykjavik – Unis autour de nos valeurs](#), qui reconnaît l'importance du secteur de la coopération du Conseil de l'Europe, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (CM) a décidé pour la première fois d'inscrire une contribution à son Budget ordinaire 2024-2027 pour financer ce secteur d'activité. Le fait d'apporter une source de financement plus stable et plus

<sup>203</sup>. Objectif 16, cible 1 : Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.

<sup>204</sup>. Objectif 16, cible 3 : Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice.

<sup>205</sup>. Objectif 16, cible 4 : D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée.

<sup>206</sup>. Objectif 16, cible 5 : Réduire substantiellement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes.

<sup>207</sup>. Objectif 16, cible 6 : Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.

<sup>208</sup>. Objectif 16, cible 10 : Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.

<sup>209</sup>. Objectif 16, cible a : Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement.

<sup>210</sup>. Objectif 16, cible b : Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable.

<sup>212</sup>. La République de Moldova bénéficie désormais de la troisième phase du programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe intitulé « Partenariat pour la bonne gouvernance des pays du Partenariat oriental ».

prévisible pour les activités de coopération garantit une mise en œuvre plus efficace et plus efficiente des Plans d'action. Cette approche permet en outre de s'assurer que les projets de coopération peuvent être conçus, mis en œuvre et évalués pour leur impact à long terme sans interruption. Une part élevée de cette contribution sera injectée dans le Plan d'action dès sa première année (2025) pour assurer un démarrage rapide et soutenu de ses projets.

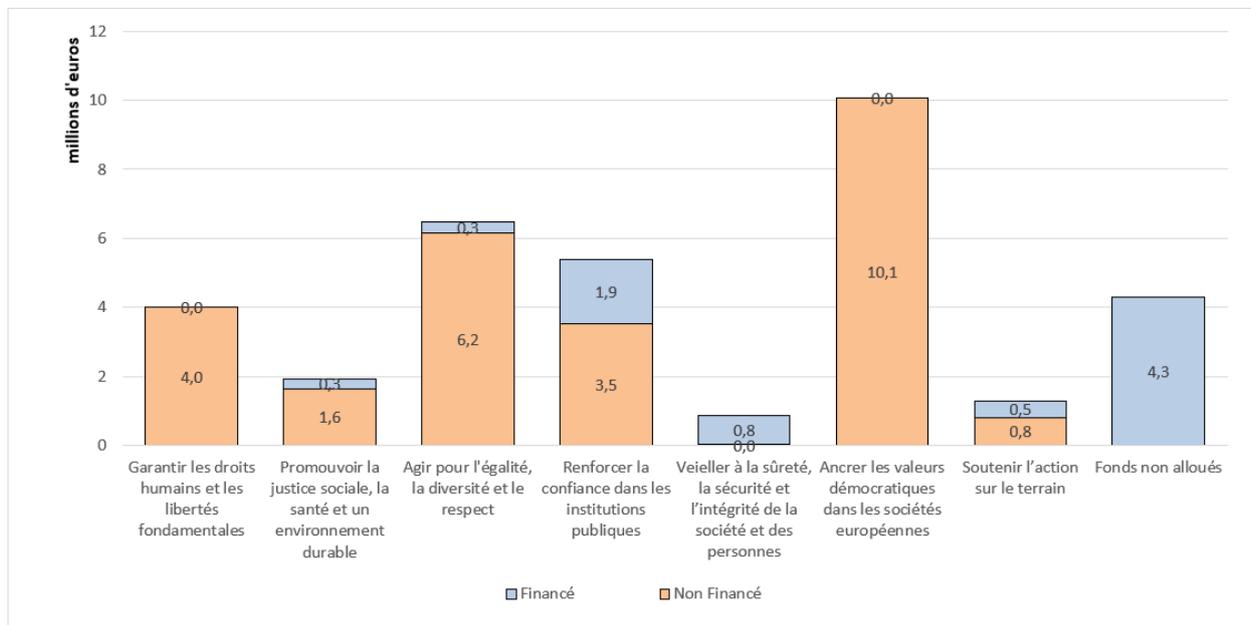
Cette contribution permettra d'améliorer les rapports sur ce Plan d'action, ou d'autres, par rapport aux plans d'action précédents, car un rapport écrit annuel sera publié sur les progrès de la mise en œuvre.

Les frais afférents à la coordination requise pour la mise en œuvre du Plan d'action seront imputés sur les dépenses générales de gestion, à hauteur de 7 % maximum des coûts directs du Plan d'action.

Conformément à la stratégie de mobilisation des ressources du Conseil de l'Europe, les efforts de levée de fonds coordonnés par le Bureau de la Direction générale des programmes (DPC) sont concentrés sur le Plan d'action dans son ensemble. Le financement au niveau du Plan d'action offre une certaine souplesse, car les fonds sont affectés aux projets qui en ont le plus besoin (par exemple pour répondre à de nouveaux besoins de coopération) et qui sont le plus susceptibles de contribuer à la mise en place à long terme des grandes réformes politiques et institutionnelles. Le Conseil de l'Europe œuvre également en faveur d'accords de coopération à plus long terme et de contrats pluriannuels avec des partenaires et donateurs clés en vue de favoriser la mise en place de partenariats stratégiques efficaces et de garantir un financement prévisible et modulable.

Le soutien financier continu du présent Plan d'action permettra à l'Organisation de développer et de créer des activités qui soutiennent les principes de la Convention européenne des droits de l'homme (la Convention) et d'autres instruments juridiques et normes du Conseil de l'Europe. Le Conseil de l'Europe s'efforce de plus en plus de répondre à des priorités stratégiques convenues plutôt qu'à des projets et activités individuels.

La structure du Plan d'action 2025-2028 reprend celle du Programme et Budget du Conseil de l'Europe et de ses deux cycles budgétaires biennaux, dans un souci de renforcement de la cohérence, des complémentarités et de la coordination.



**Figure 2 :** Besoins estimés par pilier du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la République de Moldova 2025-2028 (en millions d'euros)

### 3.5 GOUVERNANCE

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (CM) évalue les résultats globaux de la mise en œuvre du Plan d'action du Conseil de l'Europe par l'intermédiaire de son Groupe de rapporteurs sur la démocratie (GR-DEM).

Le Conseil de l'Europe fera régulièrement le point sur les progrès accomplis et sur les résultats du Plan d'action. À cette fin, la Direction de la coordination des programmes (DPC) soumettra les rapports annuels, intérimaires et finaux au CM de la manière suivante :

- un rapport oral 12 et 36 mois après la date de début de mise en œuvre du Plan d'action, afin de présenter l'état d'avancement du Plan d'action depuis son lancement officiel ;
- un rapport écrit de suivi à mi-parcours, 24 mois après la date de début de mise en œuvre du Plan d'action ;
- un rapport écrit de suivi final à l'issue du processus de mise en œuvre du Plan d'action ;
- des rapports écrits annuels sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action, au plus tard le 30 juin de chaque année.

En outre, des réunions d'information avec toutes les représentations permanentes intéressées auprès du Conseil de l'Europe, le Directeur de la DPC et le Chef du Bureau du Conseil de l'Europe à Chişinău peuvent être organisées le cas échéant en étroite coordination avec les autorités de la République de Moldova. Ces réunions seront l'occasion de procéder à des échanges et de tenir des discussions sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action, d'une part, et sur les grandes lignes de son successeur, d'autre part.

Pour ce qui est du gouvernement de la République de Moldova, la mise en œuvre du Plan d'action sera supervisée par le ministère des Affaires étrangères. La coordination de la mise en œuvre du Plan d'action se fera en étroite concertation avec les ministères de tutelle et les organismes compétents.

Les progrès réalisés dans le cadre du Plan d'action seront aussi évalués ensemble par le Conseil de l'Europe et les autorités de la République de Moldova. À cette fin, un comité de pilotage du Plan d'action est mis en place, composé de représentants du ministère des Affaires étrangères et d'autres acteurs nationaux (dont la société civile) associés à la mise en œuvre du Plan d'action, et de représentants du Conseil de l'Europe.

Ce comité de pilotage procédera à l'évaluation de la mise en œuvre des projets approuvés, examinera les enjeux et les propositions de coopération future, et recommandera, le cas échéant, des mesures pour optimiser l'efficacité du Plan d'action. Les réunions se tiendront dans les 24 mois après la date de début du Plan d'action, afin d'évaluer la mise en œuvre à mi-parcours, et avant la fin du Plan d'action, pour évaluer la mise en œuvre globale.

Enfin, la DPC adressera des rapports annuels aux bailleurs de fonds qui contribuent au financement au niveau du Plan d'action, conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports.

#### **Contacts pour le Plan d'action**

Direction de la coordination des programmes (DPC)  
 F-67075 Strasbourg Cedex  
 Tél. : + 33 (0)3 90 21 56 54  
 Adresse de courrier électronique : [dpc@coe.int](mailto:dpc@coe.int)  
<http://www.coe.int/programmes>

Bureau du Conseil de l'Europe à Chişinău  
 63 rue Vlaicu Pircalab, Chişinău, MD-2012  
 Tél : + 373 (0) 22 202 304  
 Adresse de courrier électronique : [fieldchisinau@coe.int](mailto:fieldchisinau@coe.int)  
[www.coe.int/en/web/chisinau](http://www.coe.int/en/web/chisinau)

ANNEXE I : CADRE LOGIQUE DU PLAN D'ACTION DU CONSEIL DE L'EUROPE POUR LA REPUBLIQUE DE MOLDOVA 2025-2028

	Objectif	Bénéficiaire final / Groupe cible	Indicateur	Sources de données	Hypothèses
Impact	Une société plus inclusive, plus juste, plus démocratique et plus résiliente, dotée de pratiques législatives et institutionnelles améliorées, qui contribueront à renforcer le respect, par la République de Moldova, des normes européennes en matière de droits humains, d'État de droit et de démocratie	Les détenteurs de droits en République de Moldova, notamment les usagers des tribunaux et les journalistes ; les jeunes et les groupes vulnérables, tels que les femmes, les enfants, les personnes en situation de handicap, la minorité rom, les personnes LGBTI, les sans-emploi, les migrants et les réfugiés ; les détenus, les délinquants en probation, les patients dans les institutions psychiatriques, et les résidents des communes bénéficiant d'un financement	Niveau de traitement et de protection des détenteurs de droits, évalué à l'aide de critères spécifiques : - le niveau d'accès des détenteurs de droits à l'information sur leurs droits ; - le niveau d'accès des détenteurs de droits à des services et aides spécifiques ; - le niveau d'égalité de traitement et de non-discrimination des détenteurs de droits - le niveau de participation des détenteurs de droits aux processus qui concernent l'exercice de ces droits	Jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme Rapports de suivi/consultatifs des organes du Conseil de l'Europe Rapports annuels de la Commission européenne Rapports initiaux Rapports de projet	Sans objet
			Niveau d'accès à la justice des groupes désavantagés et vulnérables, évalué à l'aide des critères suivants : a) accessibilité financière b) accessibilité physique c) accessibilité sociale	Rapport de projet sur l'état d'avancement et enquêtes auprès d'experts	
			Niveau de confiance du public dans la protection des droits humains et des libertés, l'État de droit, la gouvernance démocratique et l'administration publique à tous les niveaux	Enquêtes d'opinion publique	
			Niveau d'engagement civique et de la jeunesse dans les communautés locales, évalué à l'aide des critères suivants : - Volonté d'agir en faveur des droits humains - Volonté de mener une action sociale - Volonté de participer davantage à la gouvernance locale	Rapport de projet sur l'état d'avancement, enquêtes auprès d'experts et groupes de réflexion	
			Niveau de progression dans le processus d'adhésion à l'UE, notamment le respect des critères de Copenhague relatifs à la stabilité des institutions, qui garantissent les droits humains, la démocratie et l'État de droit, ainsi que le respect et la protection des minorités	Rapports de suivi/consultatifs des organes du Conseil de l'Europe Rapports annuels des autorités et de la Commission européenne	

**2.1 Garantir les droits humains et les libertés fondamentales**

	Objectif	Groupe cible	Indicateur	Sources de données	Hypothèses
Résultats	Garantir une mise en œuvre cohérente de la Convention et des autres normes connexes du Conseil de l'Europe, et renforcer le rôle des institutions nationales des droits humains et des organisations de la société civile (OSC) dans cette mise en œuvre	Responsables publics, membres du parlement, Bureau de l'Avocat du peuple, Bureau du Procureur, Bureau de l'Agent du gouvernement, l'appareil judiciaire, le ministère public et les services répressifs, les professionnels du droit et les OSC	Nombre d'affaires de référence closes par le Comité des Ministres	Rapports annuels du Comité des Ministres sur la supervision de l'exécution des arrêts et décisions de la Cour européenne	Les autorités de la République de Moldova maintiennent leur engagement à garantir l'exécution des arrêts de la Cour européenne à l'égard de la République de Moldova, ainsi qu'à améliorer la législation, les politiques et les pratiques aux fins d'une meilleure mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme au niveau national, dans l'intérêt des détenteurs de droits
			Niveau d'exécution des arrêts de la Cour européenne, évalué à l'aide des critères suivants : a) le nombre d'arrêts exécutés ; b) le délai moyen avant l'adoption de mesures d'exécution ; c) les changements systématiques et/ou structurels résultant des problèmes identifiés par la Cour européenne ; d) le nombre de nouvelles affaires communiqué par la Cour européenne	Bases de données HUDOC et HUDOC-Exec, rapports annuels du Comité des Ministres sur la supervision de l'exécution des arrêts et décisions de la Cour européenne	
			Niveau de coordination entre les agences compétentes pour l'exécution des arrêts de la Cour européenne au niveau national, évalué par rapport a) au nombre de réunions de coordination ; b) aux mesures prises par les acteurs chargés de l'exécution à la suite des activités de coordination	Plans d'action / rapports de l'Agent du gouvernement au Comité des Ministres, rapports d'OSC spécialisées, base de données HUDOC-Exec et rapports annuels du Comité des Ministres sur la supervision de l'exécution des arrêts et décisions de la Cour européenne	
			Niveau de coopération entre le Bureau de l'Agent du gouvernement et le Comité des Ministres, évalué par rapport a) au nombre de rapports d'action soumis ; b) au nombre de plans d'action soumis ; c) au nombre de réunions de coordination tenues avec les acteurs chargés de l'exécution et les OSC	Base de données HUDOC-Exec, rapports annuels du Comité des Ministres sur la supervision de l'exécution des arrêts et décisions de la Cour européenne, rapports de projet	

	Améliorer la législation, les politiques et les connaissances pour permettre la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme au niveau national		Nombre d'actes juridiques et de documents politiques adoptés pour soutenir les agences compétentes pour l'exécution des arrêts de la Cour européenne au niveau national.	Base de données HUDOC-Exec, rapports annuels du Comité des Ministres sur la supervision de l'exécution des arrêts et décisions de la Cour européenne	
	Fournir une assistance juridique, des lignes directrices, des recommandations, des méthodologies, des avis d'experts et un soutien technique aux institutions de droits de l'homme concernant les stratégies et les mécanismes de protection, conformément aux normes et bonnes pratiques du Conseil de l'Europe		Niveau de connaissance qu'ont les professionnels du droit de la jurisprudence de la Cour européenne, évalué à l'aide des critères suivants : a) perceptions du rôle de la Convention européenne des droits de l'homme et de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme dans le contexte national ; b) accessibilité et qualité de l'information et des connaissances sur les pratiques de la Cour européenne ; c) mise en œuvre des pratiques de la Cour européenne dans les activités, et défis connexes	Rapports d'évaluation établis dans le cadre du projet sur le niveau de connaissance de la jurisprudence de la Cour européenne qu'ont les professionnels du droit	Volonté des autorités compétentes d'acquérir davantage de connaissances, de les utiliser concrètement et de renforcer leurs capacités
<b>Produits</b>			Nombre de recommandations fournies	Rapports de projet	
			Nombre d'entités bénéficiant d'un soutien	Rapports de projet	
			Nombre de politiques publiques/d'actes publics élaborés et/ou accompagnés de projets d'amendements établis en consultation avec des parties prenantes et des partenaires nationaux	Rapports de projet	
			Nombre d'utilisateurs de la Plateforme HELP du Conseil de l'Europe	Rapports de projet	
			Nombre de membres d'institutions et d'autres acteurs engagés	Rapports de projet	
			Nombre de personnes formées	Rapports de projet	

**2.2 Promouvoir la justice sociale, la santé et un environnement durable**

Objectif	Groupe cible	Indicateur	Sources de données	Hypothèses
Renforcer la protection des droits humains relatifs à la justice sociale, la bonne santé et un environnement durable dans les domaines de la biomédecine et de la santé	Parties prenantes nationales et professionnels de la santé, entités commerciales et OSC	Nombre d'institutions qui adoptent et mettent en œuvre des politiques fondées sur les normes du Conseil de l'Europe dans les domaines de la biomédecine et de la santé	Statistiques officielles, rapports de suivi, rapports de projet sur le respect des normes du Conseil de l'Europe par les professionnels de la santé dans leurs pratiques quotidiennes	Les autorités de la République de Moldova maintiennent leur engagement à améliorer la législation, les politiques et les pratiques dans l'intérêt des détenteurs de droits
		Nombre de mesures réglementaires prises à l'encontre de professionnels pour non-respect des normes du Conseil de l'Europe		
		Nombre de cas de violations de données ou d'incidents concernant des informations personnelles de santé signalés		
		Nombre de plaintes officiellement déposées concernant des questions environnementales (pollution, déforestation, dégradation des terres) dont l'issue est favorable aux communautés ou personnes touchées		
Renforcer la législation, les politiques et les connaissances nationales sur la promotion de la justice sociale, de la bonne santé et d'un environnement durable, et protéger les droits humains connexes		Niveau de connaissance qu'ont les parties prenantes nationales de la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine (Convention d'Oviedo) et de ses protocoles additionnels, mesuré à l'aide des critères suivants : a) la connaissance de l'existence de la Convention d'Oviedo ; b) la connaissance de la jurisprudence correspondante ; c) la connaissance des normes établies par la Convention	Rapport de projet concernant l'évaluation du niveau de connaissance de la Convention d'Oviedo qu'ont les parties prenantes et les partenaires nationaux	
		Niveau de connaissance du système de la Charte sociale européenne (CSE) qu'ont les parties prenantes nationales, mesuré par rapport a) à la connaissance du système de la CSE (existence et fonction du document) ; b) à la connaissance du champ couvert par l'ESC ; c) à la connaissance qu'ont les parties prenantes des procédures correspondantes (travail sur des rapports parallèles) ; d) à la connaissance de la jurisprudence du Comité européen des droits sociaux	Rapport de projet concernant l'évaluation du niveau de connaissance de la CSE qu'ont les parties prenantes et les partenaires nationaux	

Résultats

		Niveau de connaissance qu'ont les parties prenantes et partenaires nationaux du contenu et des implications du droit à un environnement sain et durable, évalué par rapport a) à la connaissance de la Convention du Conseil de l'Europe relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) et de ses normes ; b) à la connaissance de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage et de ses normes, c) à la connaissance de l'Accord EUR-OPA Risques majeurs, de son approche et de ses procédures de mise en œuvre	Rapport de projet concernant l'évaluation du niveau de connaissance qu'ont les parties prenantes et les partenaires nationaux des normes européennes relatives aux droits humains et au développement durable	
<b>Produits</b>	Fournir une assistance juridique, des conseils politiques, des formations thématiques et un soutien méthodologique aux hauts fonctionnaires, aux professionnels de la santé, aux entités commerciales et aux OSC	Nombre de recommandations fournies	Rapports de projet	Volonté des parties prenantes et des partenaires nationaux, y compris les entités commerciales et la société civile, de recevoir et d'utiliser une assistance et des avis d'experts
		Nombre d'entités bénéficiant d'un soutien	Rapports de projet	
		Nombre de politiques/mesures publiques élaborées et/ou faisant l'objet de projets d'amendement établis en consultation avec les parties prenantes et les partenaires nationaux	Rapports de projet	
		Nombre de membres d'institutions et d'autres acteurs engagés	Rapports de projet	
		Nombre de personnes formées	Rapports de projet	

### 2.3 Agir pour l'égalité, la diversité et le respect

2.3 Agir pour l'égalité, la diversité et le respect				
Objectif	Groupe cible	Indicateur	Sources de données	Hypothèses
<p>Renforcer la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, la discrimination, la haine, le racisme et l'intolérance, et protéger les droits des groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les personnes en situation de handicap, la minorité rom, les personnes LGBTI et les migrants</p>	<p>Les autorités nationales, les professionnels du droit, les services répressifs, y compris les organes de promotion de l'égalité et l'appareil judiciaire ; les acteurs non étatiques, tels que les OSC et les jeunes ; les membres du parlement, les défenseurs des droits humains, les médias et les journalistes</p>	<p>Nombre de poursuites liées à des infractions motivées par des préjugés, notamment ceux qui visent les groupes vulnérables et les minorités (ventilé par types de groupes vulnérables et minoritaires), (ventilé par cas signalés, portés devant les tribunaux et décisions rendues)</p>	<p>Statistiques officielles, rapports d'OSC, rapports de l'ECRI</p>	<p>Les autorités de la République de Moldova maintiennent leur engagement à améliorer la législation, les politiques et les pratiques, notamment leur communication avec les victimes de violence, de discrimination, de discours de haine et de crime de haine, ainsi qu'à protéger les droits des groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les personnes en situation de handicap, la minorité rom, les personnes LGBTI et les migrants</p>
		<p>Niveau d'application, par les professionnels du droit, des normes relatives à l'égalité de genre, évalué par rapport a) à la prise en compte des besoins spécifiques des victimes et des survivants de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique (temps passé à comprendre le contexte, évaluation des risques et importance donnée à cet aspect par les professionnels du droit) ; b) à la mise en œuvre d'une approche sensible au genre (prévention de la victimisation secondaire, par exemple)</p>	<p>Rapport de projet concernant l'évaluation de la mise en œuvre des normes relatives à l'égalité de genre par les professionnels du droit</p>	
		<p>Niveau d'intégration de contenus sensibles au genre dans les médias, évalué sur la base des critères suivants : a) utilisation de termes neutres du point de vue du genre b) représentation de tous les genres, b) non-utilisation de stéréotypes c) langage positif et respectueux</p>	<p>Rapport de projet concernant l'évaluation de la sensibilité au genre dans les contenus médiatiques</p>	
		<p>Niveau de conformité du cadre juridique et politique avec les normes du Conseil de l'Europe, évalué sur la base des critères suivants : a) le respect des recommandations du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) et dispositions de la Convention d'Istanbul ; b) le respect des recommandations du Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) ; c) le respect des recommandations des organes de suivi du Conseil de l'Europe, tels que l'ECRI</p>	<p>Rapport de projet consistant en l'évaluation de la conformité du cadre juridique et politique avec les normes du Conseil de l'Europe, et rapports du GREVIO, du GRETA et de l'ECRI</p>	
<p>Améliorer la législation, les politiques et les connaissances nationales en matière d'égalité de genre, de lutte contre la discrimination et de protection des droits des groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants,</p>				

Résultats

	les personnes en situation de handicap, la minorité rom, les personnes LGBTI et les migrants		Niveau de connaissance des normes relatives à l'égalité de genre chez les professionnels, évalué à l'aide des critères suivants : a) reconnaissance des stéréotypes de genre ; b) perception des rôles assignés aux genres ; c) influence des stéréotypes sur les comportements ; d) perception de l'égalité de genre ; e) exposition aux stéréotypes de genre ; f) attitude concernant la lutte contre les stéréotypes	Rapports d'évaluation établis au niveau du projet sur la connaissance des normes relatives à l'égalité de genre qu'ont les professionnels	
Produits	Fournir une assistance juridique, des conseils politiques, des formations, des évaluations par des experts, des recommandations et une expertise technique aux organes de promotion de l'égalité, aux hauts fonctionnaires, à l'appareil judiciaire, aux professionnels de l'éducation, aux travailleurs sociaux et aux éducateurs spécialisés, aux OSC, aux médias et aux jeunes		Nombre de recommandations fournies	Rapports d'activité établis dans le cadre d'un projet	Les autorités nationales, l'appareil judiciaire et les services répressifs sont ouverts à une approche et à des mesures de réponse qui soient sensibles au genre et qui tiennent compte des traumatismes
			Nombre d'entités bénéficiant d'un soutien	Rapports d'activité établis dans le cadre d'un projet	
			Nombre de politiques/mesures publiques élaborées et/ou faisant l'objet de projets d'amendement établis en consultation avec les parties prenantes et les partenaires nationaux	Rapports d'activité établis dans le cadre d'un projet	
			Nombre de membres d'institutions et d'autres acteurs engagés	Rapports d'activité établis dans le cadre d'un projet	
			Nombre de personnes formées	Rapports d'activité établis dans le cadre d'un projet	

## 2.4 Renforcer la confiance dans les institutions publiques

	Objectif	Groupe cible	Indicateur	Sources de données	Hypothèses
Résultat	Mettre en œuvre la Stratégie de réforme du secteur de la justice conformément aux normes du Conseil de l'Europe, en particulier dans le domaine de la justice pénale	Les professionnels du droit, les représentants des services répressifs, les juges, les procureurs, le personnel des secrétariats des tribunaux, les médiateurs, les responsables et le personnel opérationnel des services pénitentiaires et de probation, les entités déclarantes du secteur privé, les membres du parlement, les partis politiques, les OSC	Niveau de mise en œuvre de la Stratégie de réforme du secteur de la justice, évalué sur la base : a) de la mise en œuvre du curriculum conformément aux normes relatives à l'indépendance, à l'impartialité et à l'obligation de rendre des comptes de la justice ; b) du nombre d'agents des organes judiciaires appliquant effectivement les nouvelles normes et pratiques ; c) du nombre de procédures internes nouvelles et améliorées conformément aux normes et bonnes pratiques européennes ; d) du nombre de références aux normes et pratiques européennes dans les décisions des tribunaux nationaux au fil du temps ; e) du niveau d'amélioration des outils et des bases de données pour faciliter l'accessibilité pour les utilisateurs	Rapport du ministère de la Justice sur l'état d'avancement de la Stratégie de réforme du secteur de la justice, rapports de projet concernant l'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie de réforme du secteur de la justice	L'appareil judiciaire, les services répressifs et les autorités de poursuite s'efforcent d'agir de manière transparente et responsable et sont prêts à appliquer les normes européennes relatives à l'indépendance, à l'impartialité et à l'obligation de rendre des comptes dans leurs activités quotidiennes
			Nombre d'actes juridiques et de documents politiques/de mesures et d'actes administratifs mis en œuvre dans l'objectif de renforcer l'indépendance et l'impartialité, l'efficacité, la qualité et/ou l'obligation de rendre des comptes du système judiciaire national	Rapport du ministère de la Justice sur l'état d'avancement de la Stratégie de réforme du secteur de la justice, rapports de projet concernant l'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie de réforme du secteur de la justice	
			Pourcentage des recommandations (avis) émis•es concernant le secteur de la justice qui sont pris•es en compte dans les politiques, lois et cadres de réglementation finaux	Rapports de projet concernant l'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie de réforme du secteur de la justice	

		<p>Niveau de connaissance qu'ont les parties prenantes et les partenaires nationaux de la Stratégie de réforme de la Justice, évalué par rapport a) à l'établissement du curriculum conformément aux normes européennes sur l'indépendance, l'impartialité et l'obligation de rendre des comptes de la justice ; b) au nombre d'agents de l'appareil judiciaire formés à la manière d'appliquer effectivement les nouvelles normes et pratiques ; c) au nombre de procédures internes nouvelles et améliorées conformément aux normes et bonnes pratiques européennes ; d) au nombre de références aux normes et pratiques européennes dans les décisions judiciaires nationales au fil du temps ; e) au niveau d'amélioration des outils et bases de données pour faciliter l'accessibilité pour les utilisateurs</p>	<p>Rapport du ministère de la Justice sur l'état d'avancement de la Stratégie de réforme du secteur de la justice, rapports de projet concernant l'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie de réforme du secteur de la justice</p>	
<p>Renforcer l'indépendance, l'efficacité et la qualité de la justice et le système d'exécution des peines, et moderniser les tribunaux, les établissements pénitentiaires, les systèmes de probation et la gestion des institutions fermées conformément aux normes européennes</p>		<p>Niveau de mise en œuvre, par les tribunaux et les responsables de la gestion des organes de poursuite et des données judiciaires, des méthodologies et outils de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) évalué par rapport : a) à l'utilisation d'indicateurs de performance judiciaire ; b) à l'application, par les tribunaux et les acteurs du secteur de la justice, des méthodes d'analyse de la collecte de données, de signalement et de prise de décision ; c) à l'utilisation, par les tribunaux, d'un mécanisme de réduction de l'arriéré ; d) au nombre de recommandations sur l'amélioration de la communication et la gestion de ressources humaines mises en œuvre par les tribunaux et les bureaux des procureurs ; e) aux progrès accomplis dans le recours à la médiation, y compris l'effet sur la charge de travail des tribunaux</p>	<p>Statistiques des tribunaux, rapports sur la mise en œuvre des réformes/stratégies relatives au secteur de la justice, rapports par les autorités nationales au Conseil de l'Europe et à l'Union européenne (dans le cadre des négociations pour l'adhésion), rapport du Conseil de l'Europe et de l'UE évaluant les progrès accomplis dans le secteur de la justice, rapports de projet concernant l'évaluation de l'application des méthodologies et outils de la CEPEJ</p>	
<p>Consolider les modes alternatifs de résolution des différends grâce à l'intervention de</p>		<p>Nombre de différends résolus avec l'aide de médiateurs</p>	<p>Statistiques officielles</p>	

<p>médiateurs formés, et renforcer le recours à la médiation</p>				
<p>Utiliser un meilleur cadre de sanctions pénales, prévoyant notamment des sanctions appliquées dans la communauté plus efficaces</p>		<p>Nombre de sanctions prévoyant des mesures appliquées dans la communauté appropriées</p>	<p>Statistiques judiciaires</p>	
<p>Renforcer les compétences et les connaissances des acteurs de la justice pénale aux fins de l'application effective des garanties fondamentales des droits humains et des approches axées sur la réinsertion dans le cadre des procédures pénales et de l'application des peines</p>		<p>Niveau de connaissance qu'ont les acteurs de la justice pénale des garanties fondamentales dans le cadre des procédures pénales, évalué par rapport  a) à la compréhension des normes de droits humains dans toutes les institutions de justice pénale, notamment les prisons et les services de probation ; b) aux principes relatifs à un procès équitable ; c) aux garanties contre la torture et les mauvais traitements, la violence entre détenus et la mise en œuvre d'une sécurité dynamique dans les prisons ; d) aux garanties pendant la garde à vue et l'assignation à domicile, ainsi que les alternatives à la détention provisoire ; e) aux normes de protection des groupes vulnérables ; f) aux normes éthiques et g) aux alternatives à la détention</p>	<p>Statistiques officielles, rapports annuels du ministère de la Justice et du ministère de la Santé, rapports de projets concernant l'évaluation du niveau de connaissance, par les acteurs de la justice pénale, des garanties fondamentales observées dans les procédures pénales</p>	
		<p>Nombre de détenus, de délinquants en probation, de patients civils et médico-légaux en probation, d'institutions fermées participant à des programmes éducatifs, thérapeutiques, de réinsertion et de réadaptation psychosociale dans les entités bénéficiant d'un soutien</p>	<p>Statistiques officielles, rapports annuels du ministère de la Justice et du ministère de la Santé</p>	
<p>Renforcer l'approche axée sur la réinsertion des délinquants, notamment en prévoyant des sanctions appliquées dans la communauté plus efficaces, pour</p>	<p>Responsables publics, personnel pénitentiaire et de probation, personnel médical et non médical dans les prisons et les</p>	<p>Nombre d'entités pilotant des outils relatifs à la sûreté, à la sécurité et aux garanties en matière de droits humains dans les prisons et les institutions fermées en République de Moldova, en ligne avec les normes du Conseil de l'Europe</p>	<p>Rapports de projet établis par des consultants indépendants/externes concernant l'évaluation de la mise en œuvre d'outils relatifs à la sûreté, à la sécurité et aux garanties en</p>	<p>Respect, par les institutions partenaires, des priorités convenues, de la méthodologie de mise en œuvre et des modalités de coopération. Allocation et gestion</p>

faire en sorte que la réadaptation soit prévue dans des lieux de détention et autres environnements fermés	institutions psychiatriques		matière de droits humains	des financements nécessaires
		Nombre d'unités bénéficiant de conditions matérielles améliorées dans les services médicaux pénitentiaires et dans les hôpitaux pénitentiaires ; espaces de réadaptation psychosociale dans les institutions psychiatriques et les centres de jour de probation pilotes	Rapports annuels du ministère de la Justice, du ministère de la Santé, du ministère du Travail et de la Protection sociale, rapports des autorités locales et des services locaux de santé mentale	
		Nombres d'initiatives menées conjointement les autorités / acteurs de la justice et de la santé	Rapports annuels du ministère de la Justice, du ministère de la Santé, du ministère du Travail et de la Protection sociale, rapports des autorités locales et des services locaux de santé mentale	
		Pourcentage de personnel médical et non médical dans les prisons et institutions psychiatriques obtenant des qualifications dans le cadre d'initiatives de développement professionnel	Rapports annuels du ministère de la Justice, du ministère de la Santé, du ministère du Travail et de la Protection sociale, rapports des autorités locales et des services locaux de santé mentale	
		Niveau d'intégration des normes du Conseil de l'Europe dans le cadre juridique et réglementaire relatif à la gestion des prisons, évalué sur la base des critères suivants : a) l'existence de règles, normes et procédures de fonctionnement nouvelles/améliorées, et de lignes directrices sur l'approche individualisée de la gestion des délinquants dans les prisons et les services de	Rapports de projet concernant l'évaluation de la conformité du cadre juridique et réglementaire relatif à la gestion des prisons avec les normes du Conseil de l'Europe	

			<p>probation et du traitement qui leur est réservé ; b) l'existence de programmes de réinsertion psychosociale et c) les informations fournies sur les garanties pendant le traitement pour les patients relevant de la psychiatrie civile et médico-légale dans les institutions psychiatriques</p>		
			<p>Rapports de projet concernant les activités menées</p>	<p>Les membres de la magistrature et des services de poursuite et les représentants des services répressifs sont disposés à participer à des activités de renforcement des compétences et appliquent les connaissances acquises dans leurs activités au quotidien</p>	
<p><b>Produits</b></p>	<p>Fournir une expertise et un soutien méthodologique et technique pour les dispositions réglementaires, les outils, les règles, les protocoles et les procédures opérationnelles normalisées ; des normes relatives aux conditions matérielles, à la performance et à la qualité dans les services de probation, les prisons et les institutions psychiatriques ; des traitements pour la santé mentale et physique, des programmes de réadaptation et de réinsertion pour les délinquants présentant une vulnérabilité accrue dans les prisons et les services de probation, ainsi que pour les patients relevant de la psychiatrie civile et médico-légale dans les institutions psychiatriques ; doter le personnel des compétences nécessaires pour appliquer les nouvelles normes et méthodes de travail ; et renforcer la coopération interinstitutionnelle entre les acteurs de la justice pénale en République de Moldova</p>		<p>Nombre de recommandations fournies</p>	<p>Rapports de projet concernant les activités menées</p>	<p>Les membres de la magistrature et des services de poursuite et les représentants des services répressifs souhaitent participer à des activités de renforcement des compétences et appliquent les connaissances acquises dans leurs activités au quotidien</p>
			<p>Nombre d'entités bénéficiant d'un soutien</p>	<p>Rapports de projet concernant les activités menées</p>	
			<p>Nombre de politiques/mesures publiques élaborées et/ou faisant l'objet de projets d'amendement en consultation avec les parties prenantes et les partenaires nationaux</p>	<p>Rapports de projet concernant les activités menées</p>	
			<p>Nombre de membres d'institutions et d'autres acteurs engagés</p>	<p>Rapports de projet concernant les activités menées</p>	
			<p>Nombre de personnes formées</p>		

**2.5 Veiller à la sûreté, à la sécurité et à l'intégrité de la société et des personnes**

	Objectif	Groupe cible	Indicateur	Sources de données	Hypothèses
<b>Résultats</b>	Renforcer la lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), ainsi que la cybercriminalité		Mesure dans laquelle les autorités judiciaires et policières enquêtent, instruisent et jugent efficacement les affaires de corruption, de blanchiment de capitaux, de terrorisme financier et de cybercriminalité en mettant en œuvre des procédures opérationnelles et des outils, évaluée sur la base des critères suivants : a) investigations financières ; b) coopération et partage d'informations entre institutions ; c) traçage, recouvrement et gestion des actifs		
	Renforcer la coopération interinstitutionnelle dans le domaine de la lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que la cybercriminalité	Représentants des entités judiciaires et répressives, organes de lutte contre la corruption, entités de surveillance et de déclaration en matière de LBC/FT, membres du parlement, OSC	Niveau de coopération interinstitutionnelle dans les affaires de corruption, de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme et de cybercriminalité, mesuré sur la base des critères suivants : a) systèmes et bases de données spécialisés ; b) coopération internationale ; c) cas de coopération ; d) recouvrement des actifs	Rapports de MONEYVAL, du GRECO et du CPT, recommandations de la Commission de Venise, rapports de l'OCDE et de l'UE, statistiques officielles, rapports de projet concernant l'évaluation de la coopération interinstitutionnelle, rapports de projet concernant l'évaluation de la conformité des cadres législatif et institutionnel	Les autorités de la République de Moldova s'efforcent d'améliorer la législation, les politiques et les pratiques aux fins de la protection des victimes
	Améliorer la législation, les politiques et le cadre réglementaire nationaux dans les domaines de la lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que la cybercriminalité, conformément aux normes européennes		Niveau de conformité des cadres et pratiques législatifs et institutionnels de lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération, ainsi que la cybercriminalité, avec les normes européennes et internationales, évalué sur la base a) du nombre de modifications apportées à la loi dans le but de s'aligner sur les recommandations du GAFI et les directives de l'UE relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux ; b) de l'existence d'évaluations des risques nationaux et sectoriels en matière de blanchiment de capitaux/financement du terrorisme ; c) du nombre d'outils adoptés ou mis en œuvre pour gérer les risques identifiés auxquels le pays est exposé ; d) du nombre de recommandations de MONEYVAL et du GRECO adoptées ou mises en œuvre par les autorités compétentes		

<p>Renforcer la connaissance qu'ont les parties prenantes et les partenaires nationaux des normes européennes et internationales de prévention et de lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que la cybercriminalité</p>		<p>Niveau de connaissance qu'ont les représentants de l'appareil judiciaire et des autorités répressives concernant les normes européennes et internationales de prévention et de lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la cybercriminalité, évalué par rapport aux critères suivants : a) les systèmes et bases de données spécialisés ; b) la coopération internationale ; c) les cas de coopération ; d) le recouvrement des actifs</p>	<p>Rapports de projet concernant l'évaluation du niveau de connaissance qu'ont les représentants de l'appareil judiciaire et des autorités répressives des normes européennes et internationales de prévention et de lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la cybercriminalité</p>	
<p>Renforcer les connaissances et les capacités des parties prenantes et des partenaires nationaux relatives aux normes du Conseil de l'Europe sur le sport éthique, inclusif, équitable et sûr</p>	<p>Ministère de la Jeunesse et des Sports, associations sportives</p>	<p>Niveau de conformité de la législation et des politiques relatives au sport éthique, inclusif, équitable et sûr avec les normes du Conseil de l'Europe</p>	<p>Site internet du Conseil de l'Europe, rapports de projet concernant l'évaluation de la conformité de la législation et des politiques avec les normes du Conseil de l'Europe</p>	
		<p>Niveau de connaissance qu'ont les parties prenantes et les partenaires nationaux concernant les normes du Conseil de l'Europe relatives au sport éthique, inclusif, équitable et sûr (ventilé par groupes cibles)</p>	<p>Rapports de projet concernant l'évaluation de la connaissance qu'ont les parties prenantes et les partenaires nationaux des normes du Conseil de l'Europe relatives au sport éthique, inclusif, équitable et sûr</p>	
<p>Assurer une meilleure protection des données grâce à la mise en œuvre, par les parties prenantes et les partenaires</p>	<p>Autorité chargée de la protection des données</p>	<p>Niveau de coopération interinstitutionnelle entre les parties prenantes et les partenaires nationaux dans le domaine de la protection des données sur la base des normes du Conseil de l'Europe relatives à la protection des données personnelles (ventilé par groupes cibles)</p>	<p>Rapports de projet concernant l'évaluation de la coopération interinstitutionnelle en matière de protection des données</p>	<p>Volonté des autorités nationales de ratifier le Protocole d'amendement à la Convention pour la</p>

	nationaux, des normes du Conseil de l'Europe relatives à la protection des données personnelles		Niveau de conformité des politiques nationales de protection des données personnelles avec la Convention du Conseil de l'Europe	Rapports de projet concernant l'évaluation de la conformité des politiques de protection des données personnelles avec les normes du Conseil de l'Europe	protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (STCE n° 223)
			Niveau de connaissance qu'ont les parties prenantes et les partenaires nationaux des normes du Conseil de l'Europe relatives à la protection des données (ventilé par groupes cibles)	Rapports de projet concernant l'évaluation de la connaissance des normes du Conseil de l'Europe relatives à la protection des données personnelles	
<b>Produits</b>	Révision des cadres législatifs, réglementaires et institutionnels ; apport d'une assistance juridique, de recommandations, de formations et d'une expertise technique aux représentants des services répressifs, des organes de lutte contre la corruption, des entités déclarantes et de surveillance en matière de LBC/FT, de l'Autorité chargée de la protection des données et d'autres entités nationales pertinentes		Nombre de recommandations fournies	Rapports de projet sur les activités menées	Volonté de mettre la législation en conformité avec les normes et pratiques européennes
			Nombre d'entités bénéficiant d'un soutien	Rapports de projet sur les activités menées	
			Nombre de politiques/mesures publiques élaborées et/ou faisant l'objet de projets d'amendement établis en consultation avec les parties prenantes et les partenaires nationaux	Rapports de projet sur les activités menées	
			Nombre de membres d'institutions et d'autres acteurs engagés	Rapports de projet sur les activités menées	
			Nombre de personnes formées	Rapports de projet sur les activités menées	

## 2.6 Ancrer les valeurs démocratiques dans les sociétés européennes

Objectif	Groupe cible	Indicateur	Sources de données	Hypothèses	
<b>Résultats</b>	Garantir la sécurité effective des journalistes, la régulation des médias et l'accès à l'information en s'appuyant sur les normes du Conseil de l'Europe	Chancellerie d'État, Conseil audiovisuel, commission parlementaire sur les médias de masse, Centre pour la communication stratégique et la lutte contre la désinformation	Niveau de mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe, évalué à l'aide des critères suivants : a) la sécurité des journalistes ; b) la régulation des médias ; c) la lutte contre la désinformation et d) l'accès à l'information grâce aux outils du Conseil de l'Europe, tels que la Plateforme du Conseil de l'Europe pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et le rapport sur l'état de la liberté d'expression dans les États membres du Conseil de l'Europe	Rapports des organes consultatifs et de suivi du Conseil de l'Europe	Les autorités de la République de Moldova maintiennent leur engagement à améliorer la législation, les politiques et les pratiques
		(StratCom), OSC, journalistes, représentants des médias	Niveau d'intégration des instruments juridiques et politiques des normes du Conseil de l'Europe, évalué à l'aide des critères suivants : a) la sécurité des journalistes ; b) la régulation des médias ; c) la lutte contre la désinformation et d) l'accès à l'information grâce aux outils du Conseil de l'Europe, telles que la Plateforme du Conseil de l'Europe pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et le rapport sur l'état de la liberté d'expression dans les États membres du Conseil de l'Europe	Rapports d'évaluation établis au niveau du projet sur la conformité des instruments juridiques et politiques relatifs à la sécurité des journalistes, à la régulation des médias et à l'accès à l'information grâce aux normes du Conseil de l'Europe	
	Renforcer les connaissances du radiodiffuseur de service public et des médias	Radiodiffuseur de service public et médias	Niveau de connaissance qu'a le personnel du radiodiffuseur de service public et des médias, évalué à l'aide des critères suivants : a) les normes de sécurité ; b) les normes professionnelles applicables aux journalistes ; c) les stratégies de diversification des contenus	Rapports de projet concernant l'évaluation de la connaissance qu'ont les représentants des médias des normes de sécurité, des normes professionnelles applicables aux journalistes et des stratégies de diversification des contenus	

Renforcer la coopération et le dialogue multiniveaux entre les autorités centrales et les autorités locales sur la mise en conformité des procédures démocratiques avec les normes européennes	Le parlement, la Chancellerie d'État, les responsables publics, les fonctionnaires, les élus locaux, l'association nationale des pouvoirs locaux, les	Nombre de consultations multiniveaux tenues entre les autorités locales et les autorités centrales, avec la participation des parties prenantes et des partenaires nationaux	Rapports de projet concernant l'évaluation de la collaboration entre les autorités locales et les autorités centrales	Une coopération permanente entre les autorités centrales, régionales et locales a été établie dans le but de renforcer et de développer l'autonomie locale
Améliorer l'ouverture, la transparence et le niveau de gouvernance participative en adoptant des approches fondées sur les droits humains au niveau local	organisations de la société civile, l'Agence nationale pour la jeunesse, qui relève du ministère de l'Éducation et de la Recherche, le	Nombre d'initiatives ciblées menées par les entités bénéficiant d'un soutien aux niveaux national et local (y compris les initiatives axées sur l'approche fondée sur les droits humains, la participation des jeunes et des groupes vulnérables et la dimension interculturelle)	Rapports de projet concernant l'évaluation des initiatives menées par les pouvoirs locaux	
Renforcer les politiques relatives au patrimoine culturel au niveau national, conformément aux conventions du Conseil de l'Europe sur le patrimoine culturel et à la Stratégie pour le patrimoine culturel en Europe au XXI <sup>e</sup> siècle	ministère de la Culture, le ministère de la Jeunesse et des Sports, le Conseil national de la jeunesse de la République de Moldova, les organisations de jeunesse et les	Nombre d'initiatives ciblées concernant le patrimoine culturel menées par les entités bénéficiant d'un soutien (Pacte vert, agenda numérique, dimensions intergénérationnelle et interculturelle)	Rapports de projet concernant l'évaluation des initiatives prises par les pouvoirs locaux	

<p>Améliorer les mécanismes de législation et les outils pour la participation démocratique des citoyens, notamment les jeunes et les groupes vulnérables, aux processus décisionnels</p>	<p>centres de la jeunesse</p>	<p>Niveau d'intégration, dans le cadre juridique et politique, des normes du Conseil de l'Europe relatives à l'engagement public, évalué par rapport aux critères suivants : a) l'approche fondée sur les droits humains ; b) la participation locale ; c) la participation des jeunes ; d) la participation des groupes vulnérables ; e) le patrimoine culturel et ; f) la dimension interculturelle</p>	<p>Rapports de projet concernant l'évaluation la conformité du cadre juridique et politique avec l'engagement public de respecter les normes du Conseil de l'Europe</p>	
<p>Renforcer la capacité des autorités nationales et des professionnels de l'éducation à appliquer concrètement les principes éducatifs fondés sur les droits humains dans leurs pratiques</p>	<p>Ministère de l'Éducation et de la Recherche, institutions d'enseignement supérieur, établissements d'enseignement primaire et secondaire, concepteurs de curriculums, enseignants d'histoire et universitaires, éducateurs (dans les contextes formels et non formels) et autorités publiques</p>	<p>Niveau d'utilisation, dans les curriculums et manuels scolaires, des normes et des orientations par les professionnels de l'éducation, évalué par rapport aux critères suivants : a) l'éthique et la démocratie ; b) la dimension plurilingue ; c) la dimension interculturelle ; d) la culture de la non-discrimination</p>	<p>Rapports de projet concernant l'évaluation de la mise en œuvre des principes éducatifs fondés sur les droits humains dans les curriculums et manuels scolaires</p>	<p>L'accès des jeunes à une éducation de qualité pour la citoyenneté démocratique, la culture et la créativité sont améliorés et promus</p>
		<p>Nombre d'initiatives ciblées menées par les entités bénéficiant d'un soutien (y compris les initiatives axées sur la citoyenneté démocratique, la gouvernance démocratique des écoles, l'approche fondée sur les droits humains, la transformation numérique...)</p>	<p>Rapports de projet concernant l'évaluation des initiatives menées par les entités bénéficiant d'un soutien</p>	
		<p>Niveau de conformité des politiques et cadres méthodologiques nationaux aux normes européennes pour garantir la mise en œuvre, à tous les niveaux, d'une éducation de qualité qui autonomise les apprenants en tant que citoyens actifs et responsables, évalué à l'aide des critères suivants : a) l'éthique et la démocratie ; b) la dimension plurilingue ; c) la dimension interculturelle ; d) la culture de la non-discrimination</p>	<p>Rapports de projet concernant l'évaluation de la conformité des politiques et cadres méthodologiques nationaux avec les normes européennes pour garantir la mise en œuvre, à tous les niveaux, d'une éducation de qualité</p>	

<p>Renforcer les compétences des acteurs pertinents pour promouvoir l'éducation à la citoyenneté démocratique et la gouvernance démocratique des écoles, notamment au moyen d'une transformation numérique fondée sur les droits humains</p>		<p>Nombre de professionnels de l'éducation qualifiés dans le domaine de l'éducation inclusive et de qualité</p>	<p>Rapports de projet concernant l'évaluation des connaissances des professionnels de l'éducation concernant la citoyenneté démocratique et la gouvernance démocratique</p>	
<p>Renforcer les connaissances du ministère de l'Éducation et de la Recherche pour développer et mettre en œuvre une réglementation visant à soutenir le développement des secteurs de la culture et de la création</p>		<p>Niveau de connaissance qu'a le personnel du ministère de l'Éducation et de la Recherche concernant la réglementation visant à soutenir les secteurs de la culture et de la création, évalué par rapport a) à la connaissance de la réglementation et b) à l'application, par le personnel du ministère de l'Éducation et de la Recherche, des normes relatives aux secteurs de la culture et de la création</p>	<p>Rapports de projet concernant l'évaluation de la connaissance qu'a le personnel du ministère de l'Éducation et de la Recherche de la réglementation relative aux secteurs de la culture et de la création</p>	
<p>Renforcer la participation de la République de Moldova à l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe (OHTE) ; assurer un enseignement de l'histoire de qualité, conformément aux normes du Conseil de l'Europe</p>		<p>Niveau de participation aux activités de l'OHTE</p>	<p>Rapport généraux, thématiques et de réunion de l'OHTE</p>	<p>Plein accès et participation active de la République de Moldova à l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe (OHTE)</p>

	Encourager la mise en place de la gouvernance ouverte et promouvoir les approches démocratiques innovantes et fondées sur les droits humains de l'élaboration de politiques et de la participation des résidents	Personnel des autorités locales et centrales, organisations de jeunesse, femmes et groupes sous-représentés, OSC	Nombre d'initiatives mises en place par les acteurs compétents pour promouvoir les droits humains et favoriser la gouvernance ouverte	Rapports de projet concernant l'évaluation du recours, par les autorités locales et centrales, à des approches démocratiques et fondées sur les droits humains de la gouvernance ouverte	La société civile, et notamment la jeunesse, est active et souhaite participer pleinement aux processus décisionnels
	Améliorer les politiques et les pratiques visant à lever les obstacles à la participation démocratique civique à tous les niveaux		Nombre d'initiatives mises en place par les acteurs compétents pour promouvoir la participation démocratique civique	Rapports de projet concernant l'évaluation de la promotion de la participation démocratique civique par les autorités locales et centrales	
	Renforcer les connaissances des autorités publiques aux niveaux central et local sur le dialogue multiniveaux et avec le public, notamment les OSC, les jeunes et les groupes vulnérables		Niveau de connaissance des responsables publics et des fonctionnaires, évalué par rapport à la connaissance des normes et des bonnes pratiques du Conseil de l'Europe relatives à la bonne gouvernance démocratique et à la participation civique et des jeunes	Rapport d'évaluation établi au niveau du projet par un consultant sur le niveau de connaissance des normes européennes et la capacité à les mettre en œuvre	
<b>Produits</b>	Fournir une assistance juridique, des conseils politiques, des mécanismes de coopération, des formations, une expertise technique, ainsi que le matériel et les logiciels nécessaires, aux autorités nationales, régionales et locales, aux organisations de la société civile, aux médias, aux institutions éducatives et aux organisations de jeunesse	Nombre de recommandations fournies	Rapports de projet sur les activités menées	Les autorités compétentes, les responsables et les représentants de la société civile s'efforcent d'acquérir et de mettre en œuvre de nouvelles connaissances et compétences	
		Nombre d'entités bénéficiant d'un soutien	Rapports de projet sur les activités menées		
		Nombre de politiques/mesures publiques élaborées et/ou faisant l'objet de projets d'amendement établis en consultation avec les parties prenantes et les partenaires nationaux	Rapports de projet sur les activités menées		
		Nombre de membres d'institutions et d'autres acteurs engagés	Rapports de projet sur les activités menées		
		Nombre de personnes formées	Rapports de projet sur les activités menées		

## ANNEXE II : REGISTRE DES RISQUES

### Cadre général

La guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine a radicalement changé le cadre géopolitique de la République de Moldova et pose des défis importants à la stabilité et à la sécurité du pays. La République de Moldova est le deuxième pays le plus touché par la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine et son front hybride. Le pays continue de demander une aide internationale et de fournir une assistance à plus de 113 000 réfugiés d'Ukraine, soit plus par habitant que n'importe quel autre pays. Le nombre de personnes qui s'inscrivent pour bénéficier d'une protection temporaire augmente régulièrement.

La guerre d'agression que mène actuellement la Russie en Ukraine et l'afflux massif de réfugiés en provenance de ce pays ont également contribué à accroître les pressions économiques et sociales qui pèsent sur le pays. L'aggravation de la situation socio-économique, exacerbée par la hausse des prix de l'énergie et de l'inflation, risque de nuire à la popularité du gouvernement national favorable aux réformes et d'encourager l'opposition politique.

En décembre 2023, l'Union européenne a décidé que la République de Moldova pouvait entamer des négociations d'adhésion à l'UE. Le 25 juin 2024, l'Union européenne a tenu la première conférence intergouvernementale au niveau ministériel et a ouvert les négociations d'adhésion avec la République de Moldova. Le programme de réformes du pays repose en grande partie sur les accords d'adhésion avec l'Union européenne.

Depuis août 2019, les élections législatives sont basées sur un système de représentation proportionnelle. Les élections locales ont eu lieu en octobre 2023. Le premier tour a été marqué par une ingérence russe excessive caractérisée par un financement illégal et une propagande financée par des oligarques en exil. Deux jours avant les élections, la République de Moldova a interdit la participation des candidats du parti Chance, qui était le successeur de facto du parti Sor, devenu illégal. Cette décision est intervenue quelques jours après que la Moldova a suspendu des médias pour « désinformation ». Des élections présidentielles et un référendum sur l'adhésion à l'UE ont été organisés le 20 octobre 2024. Les prochaines élections législatives sont prévues en 2025.

La détérioration du contexte géopolitique a suscité de nouvelles inquiétudes quant aux risques pour la stabilité du pays liés au conflit transnistrien, qui n'a pas été résolu depuis 1992 et qui remet en cause la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays. Alors que le format "5+2" est suspendu depuis février 2022, les échanges se poursuivent dans un cadre fonctionnel 1+1 (y compris dans les groupes de travail connexes visant à renforcer les mesures de confiance entre les deux rives du Nistru) ainsi qu'au sein de la Commission mixte de contrôle, ce qui permet de maintenir la paix et la stabilité, de surmonter les crises liées à des incidents et de résoudre les problèmes urgents.

Le Plan d'action sera mis en œuvre dans un environnement difficile. Il a été élaboré en tenant compte des enjeux actuels et futurs de la République de Moldova et du fait que ceux-ci pourraient changer brusquement. Les principaux risques et les stratégies d'atténuation proposées sont présentés dans la matrice d'évaluation des risques ci-après.

Le Plan d'action tient pleinement compte du contexte instable et offre une certaine souplesse qui permet de s'adapter aux nouveaux besoins. Le Conseil de l'Europe comprend qu'il est nécessaire de moduler les priorités du Plan d'action pour la République de Moldova en fonction de la situation et de tirer profit des ressources disponibles pour réussir sa mise en œuvre.

Les risques et les stratégies d'atténuation seront évalués, coordonnés et discutés en permanence au sein du Conseil de l'Europe et avec les autorités nationales. Si la mise en œuvre des activités réalisées dans le cadre du Plan d'action est entravée ou ralentie pour quelque raison que ce soit, la Direction de la coordination des programmes, en étroite communication avec son Bureau à Chişinău, communiquera à toutes les entités du Conseil de l'Europe ainsi qu'aux partenaires nationaux et aux parties prenantes de la République de Moldova les motifs du blocage et son impact potentiel et définira avec eux les différentes solutions possibles.

Description du risque	Probabilité	Impact	Mesures d'atténuation
<b>Risques en matière de politique et de gouvernance</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine se poursuit.</b></li> </ul> <p>Les conséquences de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine peuvent avoir un impact négatif sur la disponibilité des ressources (humaines, techniques, financières) et la capacité des acteurs concernés à mettre en œuvre les processus de réforme dans le pays, et sur les activités prévues par le Conseil de l'Europe dans le cadre du Plan d'action.</p>	Élevé	Moyen	<p>Le Conseil de l'Europe suivra de près la situation afin d'assurer la poursuite des activités sur le terrain.</p> <p>Le Bureau du Conseil de l'Europe à Chişinău restera en contact étroit avec les autorités nationales et prendra des mesures effectives et efficaces pour la mise en œuvre du Plan d'action.</p> <p>Si la situation l'exige, le Conseil de l'Europe mettra en place des mesures qui lui permettront d'adapter rapidement les priorités et les objectifs stratégiques du Plan d'action pour répondre à l'évolution des besoins.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine s'étend à la République de Moldova.</b></li> </ul> <p>Cette escalade pourrait affaiblir la capacité du Conseil de l'Europe à mettre en œuvre le Plan d'action (au moins temporairement) et entraîner un accroissement considérable des besoins et, par conséquent, du financement.</p>	Faible	Élevé	<p>Le Conseil de l'Europe continuera à suivre de près la situation et à coordonner son action avec ses partenaires dans le pays. Des mesures d'atténuation seront identifiées et leur mise en œuvre sera discutée et convenue avec les autorités nationales.</p> <p>La sécurité et la résilience du Bureau du Conseil de l'Europe à Chişinău seront renforcées.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Un afflux continu de réfugiés risque de mettre à rude épreuve les services publics et les infrastructures et d'affaiblir l'objectif de réforme du gouvernement.</b></li> </ul> <p>L'afflux de réfugiés peut entraîner l'introduction d'activités/composantes supplémentaires dans le cadre du Plan d'action et à l'augmentation des coûts budgétaires correspondants.</p>	Faible	Moyen	<p>Les modalités de mise en œuvre seront continuellement révisées et adaptées en fonction de la situation du pays.</p> <p>Les budgets des projets ont été révisés pour couvrir les coûts supplémentaires des primes d'assurance liées aux activités et aux déplacements des professionnels.</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Un changement dans les priorités du gouvernement et du Parlement de la République de Moldova peut entraîner une diminution du soutien national à la réforme.</b></li> </ul> <p>Tout changement peut mettre en suspens les activités prévues, entraîner la révision des priorités du Plan d'action et du soutien du Conseil de l'Europe au pays dans son ensemble.</p>	<p>Moyen</p>	<p>Élevé</p>	<p>Continuer à apporter non seulement un soutien financier, technique et spécialisé, mais aussi un soutien politique visible à la République de Moldova par les canaux propres au Conseil de l'Europe (direction de l'Organisation, organes politiques). Veiller à mettre en place une interaction étroite avec l'Union européenne et d'autres partenaires internationaux.</p> <p>Continuer à établir une communication et assurer une coordination étroite avec un large éventail de partenaires nationaux et internationaux, notamment l'Union européenne, sur l'utilité du soutien apporté par le Conseil de l'Europe à la République de Moldova pendant son processus d'adhésion à l'Union européenne.</p> <p>Promouvoir le dialogue entre les autorités et la société civile concernant l'application des normes du Conseil de l'Europe.</p>
---	--------------	--------------	---

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La coopération entre les niveaux national et local n'est pas suffisante ou le partage d'informations avec d'autres parties prenantes et partenaires aux niveaux national et local rencontre des difficultés.</b></li> </ul> <p>Ces lacunes peuvent entraîner des retards dans la mise en œuvre des projets</p>	<p>Moyen</p>	<p>Moyen</p>	<p>Faciliter le dialogue interinstitutions entre les principales parties prenantes, se concentrer sur la recherche de recours accessibles et pratiques pour les groupes les plus vulnérables de personnes touchées par la guerre, favoriser l'inclusion de la société civile dans la défense des évolutions nécessaires du cadre juridique national et des pratiques judiciaires par le biais de groupes de coordination donateurs-gouvernements, de plateformes de dialogue, de groupes de travail thématiques interinstitutionnels..</p> <p>Renforcer les capacités de sensibilisation des autorités locales et de leurs associations nationales pour protéger les intérêts de l'autonomie locale.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La société est de plus en plus polarisée</b></li> </ul> <p>La polarisation peut créer des conditions peu favorables aux réformes ; les organisations de la société civile et les citoyens de la République de Moldova ont une perception mitigée du rôle et du mandat du Conseil de l'Europe.</p>	<p>Moyen</p>	<p>Faible</p>	<p>Sensibiliser les groupes cibles afin de leur faire prendre conscience de l'importance de l'application des normes de l'Organisation.</p> <p>Mettre l'accent sur la protection des droits des groupes vulnérables.</p> <p>Faciliter le contact et la coopération entre les partisans des réformes au sein des différentes branches des autorités et de la société civile et promouvoir le dialogue entre ces deux parties prenantes à tous les niveaux de gouvernance sur l'application des normes du Conseil de l'Europe.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le donateur change ses priorités</b></li> </ul> <p>Tout changement de priorité peut entraîner une réduction des contributions volontaires au Plan d'action pour la République de Moldova.</p>	<p>Faible</p>	<p>Moyen</p>	<p>Maintenir un dialogue et une communication à intervalles réguliers avec les donateurs sur les priorités, les défis et les résultats de la mise en œuvre du Plan d'action.</p>
<p><b>Risques liés à l'exécution des projets/programmes</b></p>			

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La mise en œuvre du plan d'action fait face à des contraintes de financement.</b></li> </ul> <p>Ces contraintes peuvent entraîner une interruption de la coopération dans plusieurs domaines, un ralentissement de la dynamique ainsi qu'une incidence sur le rythme de la mise en œuvre et la perception du Conseil de l'Europe et de son action.</p>	<p>Moyen</p>	<p>Moyen</p>	<p>Optimiser la mobilisation des ressources, en coordination avec le siège et avec le bureau du Conseil de l'Europe à Chişinău.</p> <p>Maintenir un canal de communication avec tous les donateurs et étudier de nouvelles sources de financement. Organiser des événements de premier plan pour mobiliser les donateurs.</p> <p>Concevoir une stratégie révisée d'allocation des ressources tenant compte des synergies potentielles et de l'efficacité globale.</p> <p>Continuer à prendre en compte les retours d'information des partenaires et des donateurs afin d'améliorer la conception, la mise en œuvre, le suivi fondé sur les résultats et les pratiques de production de rapports concernant les projets de façon à attirer et fidéliser les donateurs.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La coordination avec les partenaires nationaux et internationaux est insuffisante.</b></li> </ul> <p>L'absence de coordination peut entraîner des chevauchements, un déficit de synergies, un gaspillage de ressources et des problèmes de réputation.</p>	<p>Moyen</p>	<p>Faible</p>	<p>Renforcer la coordination au niveau national, notamment par le biais des groupes de travail donateurs-gouvernement, des groupes de travail thématiques, du Plan d'action et des réunions du comité de pilotage des projets, afin de garantir la complémentarité et d'éviter les doubles emplois ou les messages contradictoires.</p> <p>Assurer une coordination régulière avec l'Union européenne et d'autres organisations internationales à un niveau plus technique, par le biais de divers groupes de coordination des donateurs et au niveau bilatéral, afin de veiller à ce que les travaux du Conseil de l'Europe soient mis en œuvre conformément au programme d'adhésion de la Moldova à l'UE.</p> <p>Utiliser les forums de discussion du Conseil de l'Europe pour encourager la coordination et assurer la pertinence du soutien.</p> <p>Assurer une communication appropriée entre les parties prenantes des plans afin d'en faciliter la mise en œuvre coordonnée, le cas échéant.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Taux de rotation élevé, perte de productivité et de motivation, détérioration du bien-être du personnel local</b></li> </ul> <p>Ces lacunes peuvent entraîner une diminution de la productivité et de la capacité à mettre en œuvre le Plan d'action.</p>	<p>Moyen</p>	<p>Élevé</p>	<p>La DPC, en coordination avec les unités concernées de l'Organisation, veillera à ce qu'une formation thématique régulière (PMM, rapports axés sur les résultats, éthique, approvisionnement, sécurité, etc.) soit dispensée au personnel local afin d'améliorer ses connaissances et ses compétences pratiques et de contribuer à son développement professionnel et leur motivation.</p> <p>Des réunions régulières du personnel et/ou des événements de renforcement des capacités seront organisés pour motiver le personnel et renforcer l'esprit d'équipe.</p> <p>Enfin, une attention particulière sera accordée à la santé, à la sécurité et au bien-être du personnel par le biais d'une série de mesures consistant notamment à veiller à ce que l'infrastructure du bureau (locaux, équipements, logiciels) soit conforme aux normes de l'Organisation.</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le taux de rotation du personnel gouvernemental et non gouvernemental et d'autres partenaires clés est élevé</b></li> </ul> <p>Ce problème peut entraîner une perte de savoir-faire, de mémoire institutionnelle, de contacts en ligne et perturber la mise en œuvre du Plan d'action.</p>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>	<p>Suivre de près les changements de personnel et rétablir rapidement les contacts.</p> <p>Soutenir la préservation à long terme de la mémoire institutionnelle au niveau des institutions partenaires et contribuer à des pratiques de gestion durable des savoirs.</p> <p>Encourager le copilotage de la mise en œuvre des projets afin d'aider les bénéficiaires à la prendre en charge et à s'engager sur des résultats.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le manque de capacités et d'application d'une approche fondée sur les droits</b> empêche notamment l'intégration de la dimension de genre et l'adoption d'une approche qui tient compte du genre par les institutions et les partenaires bénéficiaires</li> </ul> <p>Ce problème peut entraîner une réduction de l'impact du Plan d'action.</p>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>	<p>Une approche qui tient compte du genre sera appliquée dans tous les projets et à tous les stades de la mise en œuvre du Plan d'action, avec le soutien de la Conseillère régionale pour l'égalité entre les hommes et les femmes.</p> <p>Le Conseil de l'Europe proposera une formation au personnel affecté au projet, aux partenaires nationaux et aux parties prenantes afin d'améliorer leurs connaissances sur l'intégration de la dimension de genre et l'égalité de genre dans la mise en œuvre du Plan d'action.</p> <p>Une communication qui tient compte du genre sera assurée en interne et en externe, avec les partenaires nationaux et les parties prenantes.</p>
<b>Risques liés à la communication</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Communication insuffisante ou inefficace</b></li> </ul> <p>Les principaux partenaires nationaux et internationaux, les groupes cibles et la population en général méconnaissent les avantages des réformes et de la contribution du Conseil de l'Europe au processus de réforme en cours, notamment la mise en œuvre du programme d'adhésion à l'UE.</p>	<b>Faible</b>	<b>Élevé</b>	<p>Faire en sorte que chaque projet soit accompagné de sa propre stratégie de communication pour informer les parties prenantes et à les intéresser aux activités du Conseil de l'Europe en République de Moldova.</p> <p>Assurer une communication opportune et effective s'adressant à différents groupes cibles et comportant des messages clairs sur la contribution du Conseil de l'Europe aux réformes en République de Moldova et son impact sur la vie quotidienne de ses citoyens.</p> <p>Veiller à ce que les informations pertinentes soient disponibles en roumain.</p>

ANNEXE III : TABLEAU FINANCIER  
(novembre 2024)

Secteurs	Besoins estimés en euros
Garantir les droits humains et les libertés fondamentales	4 000 000
Promouvoir la justice sociale, la santé et un environnement durable	1 933 333
Agir pour l'égalité, la diversité et le respect	6 484 445
Renforcer la confiance dans les institutions publiques	5 382 480
Veiller à la sûreté, la sécurité et l'intégrité de la société et des personnes	857 639
Ancrer les valeurs démocratiques dans les sociétés européennes	10 066 667
Soutenir l'action sur le terrain	1 275 436
<b>TOTAL</b>	<b>30 000 000</b>

## ANNEXE IV : SOURCES/DOCUMENTS PERTINENTS

**Documents du Conseil de l'Europe**

## 1. Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe

[Rapport annuel de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe - 2024 - Nos droits, notre avenir](#)  
[Rapport 2023 de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, Situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit](#)  
[Feuille de route de la Secrétaire Générale relative à l'engagement du Conseil de l'Europe avec la société civile 2024-2027](#)

## 2. Coopération technique avec la République de Moldova

[Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la République de Moldova 2021-2024](#)  
[Rapport d'étape, janvier 2021 - mars 2023](#)  
[Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la République de Moldova 2017-2020](#)  
[Rapport final 2017-2020](#)  
[Rapport de suivi, janvier 2017 - octobre 2019.](#)

## 3. Cour européenne des droits de l'homme

[Jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme relative à la République de Moldova.](#)  
[Cour européenne des droits de l'homme, faits et chiffres par État](#)  
[Exécution des jugements par la République de Moldova, fiche pays](#)

## 4. Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe

[Rapport de mission 2022](#)  
[Rapport faisant suite à la visite effectuée en République de Moldova en 2020 \(en anglais\)](#)

## 5. Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

[Note d'information des corapporteurs sur leur visite d'information à Chişinău et Comrat - février 2024.](#)  
[Résolution 2484 \(2023\) " Le respect des obligations et engagements de la République de Moldova " - Janvier 2023](#)

## 6. Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

[Charte européenne de l'autonomie locale](#)  
[Protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales](#)

## 7. Comité des ministres du Conseil de l'Europe

[Déclaration de Reykjavík - Unis autour de nos valeurs](#)

[CM/Rec\(2022\)13 sur les effets des technologies numériques sur la liberté d'expression](#)  
[Recommandation CM/Rec\(2018\)7 du Comité des Ministres aux États membres sur les lignes directrices relatives au respect, à la protection et à la réalisation des droits de l'enfant dans l'environnement numérique](#)  
[CM/Rec\(2022\)11 sur les principes de gouvernance des médias et de la communication](#)  
[Recommandation CM/Rec\(2018\)1 sur le pluralisme des médias et la transparence de leur propriété](#)  
[Recommandation CM/Rec\(2018\)2 sur les rôles et les responsabilités des intermédiaires d'Internet](#)  
[Recommandation CM/Rec\(2010\)5 sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre](#)  
[Recommandation CM/Rec\(2015\)1 sur l'intégration interculturelle](#)  
[Recommandation CM/Rec \(2000\)21 sur la liberté d'exercice de la profession d'avocat](#)  
[Recommandation CM/Rec\(2018\)4 sur la participation des citoyens à la vie publique au niveau local](#)  
[Recommandation CM/Rec\(2016\)3 sur les droits de l'homme et les entreprises](#)  
[Recommandation CM/Rec\(2010\)7 sur La Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme](#)  
[Recommandation CM/Rec\(2022\)6 sur la protection de la société civile de la jeunesse et des jeunes, et le soutien à leur participation aux processus démocratiques](#)

## 8. Organes de suivi et organes consultatifs spécialisés

### **Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)**

Mémoire amicus curiae conjoint de la Commission de Venise et du BIDDH sur l'inéligibilité de personnes liées à des partis politiques déclarés inconstitutionnels, approuvé par le Conseil des élections démocratiques lors de sa 79e réunion (Venise, 14 décembre 2023) et adopté par la Commission de Venise lors de sa 137e session plénière (Venise, 15-16 décembre 2023)

Avis conjoint de la Commission de Venise et du BIDDH sur les suites données à l'avis conjoint sur les amendements au Code électoral et autres lois connexes concernant l'inéligibilité de personnes liées à des partis politiques déclarés inconstitutionnels, approuvé par le Conseil des élections démocratiques lors de sa 79e réunion (Venise, 14 décembre 2023) et adopté par la Commission de Venise lors de sa 137e session plénière (Venise, 15-16 décembre 2023)

Avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction Générale des Droits humains et de l'État de Droit (DGI) du Conseil de l'Europe sur le système judiciaire anti-corruption et sur la modification de certains actes normatifs, adopté par la Commission de Venise lors de sa 136e session plénière (Venise, 6-7 octobre 2023)

Avis sur les suites données à l'avis sur le projet de loi sur le service de renseignement et de sécurité, ainsi que sur le projet de loi sur les activités de contre-espionnage et de renseignement externe, adopté par la Commission de Venise lors de sa 136e session plénière (Venise, 6-7 octobre 2023)

Avis conjoint sur les suites données de la Commission de Venise et la Direction Générale des droits humains et de l'État de droit (DGI) du Conseil de l'Europe à l'avis conjoint sur le projet de loi sur l'évaluation externe des juges et procureurs adopté par la Commission de Venise lors de sa 136e session plénière (Venise, 6-7 octobre 2023)

Avis final sur la limitation de l'influence économique et politique excessive dans la vie publique (désoligarchisation), adopté par la Commission de Venise lors de sa 135e session plénière (Venise, 9-10 juin 2023)

### **Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)**

Rapport de l'ECRI sur la République de Moldova (sixième cycle de monitoring) - 2024

### **Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA)**

Rapport sur le 3e cycle d'évaluation 2020

### **Groupe d'Experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)**

Rapport d'évaluation de référence 2023

Recommandation du Comité des Parties décembre 2023

### **Comité européen des droits sociaux (CEDS)**

Rapport ad hoc sur la crise du coût de la vie, janvier 2024 (en anglais)

Conclusions du Comité européen des droits sociaux 2022 concernant la République de Moldova (Groupe thématique Droits du travail)

Conclusions du Comité européen des droits sociaux 2021 concernant la République de Moldova (Groupe thématique Santé, sécurité sociale et protection sociale).

Conclusions du Comité européen des droits sociaux 2019 concernant la République de Moldova (Groupe thématique Enfants, familles et migrants).

### **Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT)**

Ad hoc visit to the Republic of Moldova carried out by the European Committee for the Prevention of Torture and Inhuman or Degrading Treatment or Punishment (CPT) – Décembre 2022 (en anglais) (rapport relatif à la visite ad hoc du CPT de 2022 en République de Moldova)

### **Groupe d'États contre la corruption (GRECO)**

Cinquième cycle d'évaluation du GRECO - Deuxième rapport de conformité - 2024

## **Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme**

Deuxième rapport de suivi renforcé et réévaluation de la conformité technique de la République de Moldova - mai 2024

### 9. Lignes directrices

Méthodologie de gestion de projet du Conseil de l'Europe

Approche du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme – Guide pratique pour les projets de coopération

Boîte à outils du Conseil de l'Europe sur l'intégration de la dimension de genre dans les projets de coopération

Lignes directrices sur la participation des organisations de la société civile aux activités de coopération du Conseil de l'Europe

Ressource en ligne destinée à la société civile

Travailler avec le Conseil de l'Europe : Un guide pratique pour la société civile

(le cas échéant) Lignes directrices relatives à la participation civile aux décisions politiques

Stratégie pour l'égalité de genre (2024-2029)

Stratégie pour les droits de l'enfant (2022-2027)

Politique du Conseil de l'Europe en matière de signalement des actes répréhensibles et de protection contre les représailles

Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030

### **Documents de politique nationale de la République de Moldova<sup>212</sup>**

Stratégie nationale de développement (Moldavie européenne 2030)

Stratégie visant à garantir l'indépendance et l'intégrité du secteur de la justice 2022-2025

Programme national pour le respect des droits de l'homme 2024-2027

Programme national de promotion et de garantie de l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027

Programme national de prévention et de lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence familiale pour 2023-2027

Programme national de protection de l'enfance 2022-2026 et son plan d'action

Programme de prévention et de lutte contre la traite des êtres humains 2024-2028

Stratégie nationale "Éducation 2030"

Plan national "Construire une Moldavie européenne"

Stratégie sur le développement du domaine des affaires intérieures 2022-2030

Stratégie nationale de sécurité de l'information 2019-2024

Programme national pour l'intégrité et la lutte contre la corruption pour 2024-2028 et le plan d'action pour l'intégrité et la lutte contre la corruption pour 2024-2028

Programme national d'adaptation au changement climatique à l'horizon 2030 et son plan d'action

Plan d'action national pour l'adhésion de la République de Moldavie à l'Union européenne 2024-2027

---

212. Les documents stratégiques nationaux pertinents définissant les priorités et/ou les principales lignes d'action ont également été consultés pour veiller à ce que le soutien du Conseil de l'Europe corresponde aux besoins et priorités du pays et soit en phase avec les autres initiatives nationales. Toute référence à la législation, aux stratégies, aux politiques et aux plans d'action nationaux et à tout autre document national ne constitue pas une approbation de ces documents par le Conseil de l'Europe.



**Conseil de l'Europe**  
**Direction de la coordination des programmes**

Avenue de l'Europe  
F-67075 Strasbourg Cedex  
E-mail : [dpc@coe.int](mailto:dpc@coe.int)  
[www.coe.int/programmes](http://www.coe.int/programmes)

**Bureau du Conseil de l'Europe**  
**à Chişinău**

63 rue Vlaicu Pircalab  
2012 Chişinău, République de Moldova  
Tél : + 373 22 202 304 ou + 373 22 888 899  
Fax : + 373 22 202 305  
E-mail : [fieldchisinau@coe.int](mailto:fieldchisinau@coe.int)  
[www.coe.int/chisinau](http://www.coe.int/chisinau)

**[www.coe.int](http://www.coe.int)**

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits humains du continent. Il comprend 46 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits humains, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.